



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009/2010 DE L'AEFE



aefe
agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger



Rapport annuel d'activité 2009-2010

Réalisé par le service communication et événements de l'AEFE

Coordination : Florent Vergès ; Conception graphique : Agence Advitam

Remerciements à l'ensemble des services de l'AEFE et aux établissements du réseau pour leurs contributions

« Version novembre 2010 »

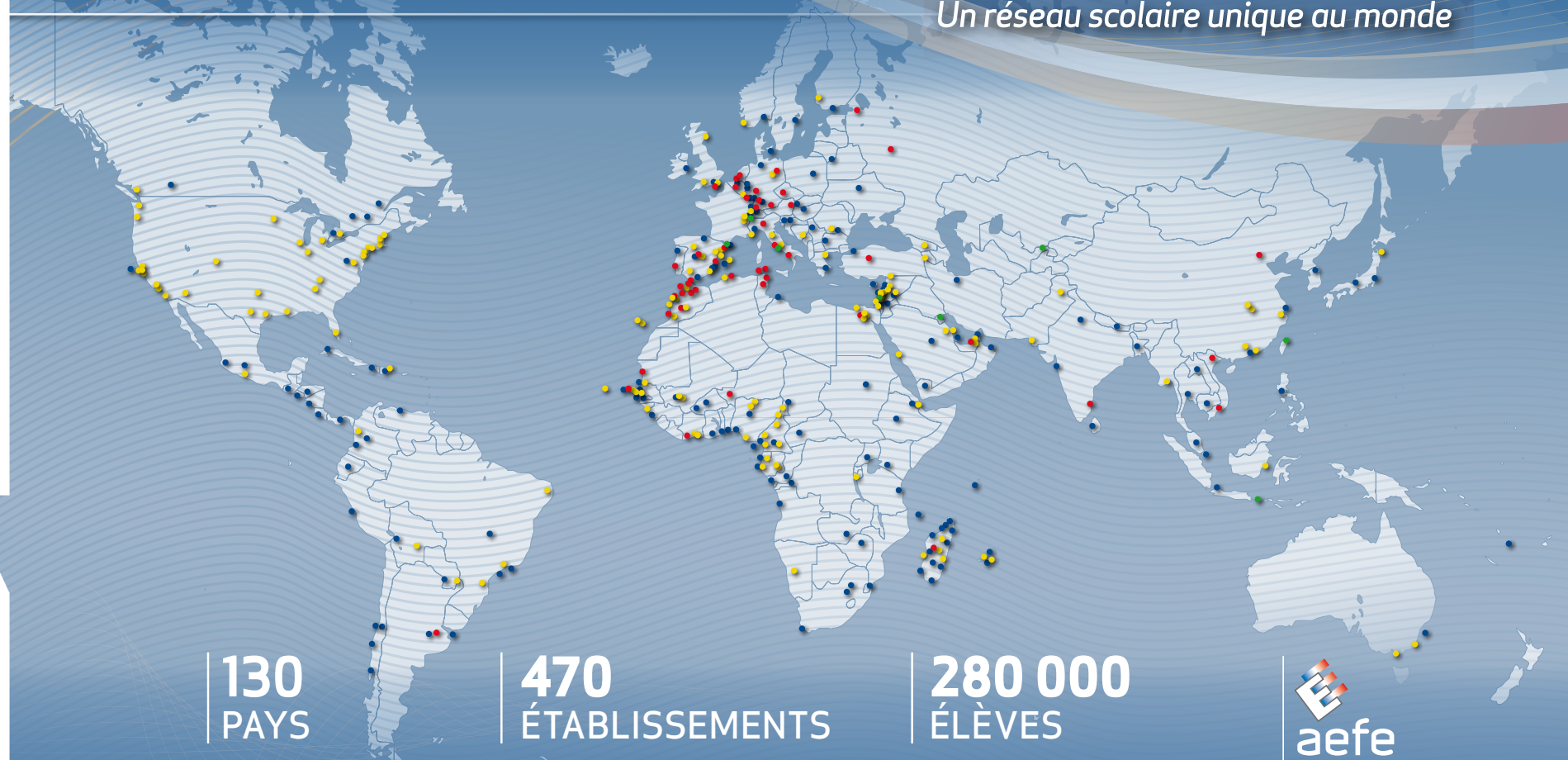
SOMMAIRE

/1

La carte du réseau	3	LA SCOLARITÉ	52
L'édito de la directrice de l'AEFE, Anne-Marie DESCÔTES	4	Le résultats du baccalauréat 2010	52
À propos de l'Agence et du réseau	5	Les résultats du concours général 2010	54
LE RÉSEAU ET SES ÉVOLUTIONS	6	Les activités périscolaires	55
LE PILOTAGE GÉNÉRAL DE L'AGENCE	6	L'aide à la scolarité	59
Les 20 ans de l'AEFE	6	L'orientation des élèves	65
Le Plan d'orientation stratégique 2010-2013 de l'AEFE	11	Les bourses Excellence-Major	70
La création de l'association des anciens élèves du réseau : ALFM	14	LES SERVICES DE L'AGENCE	72
Le développement des partenariats	16	L'organigramme de l'AEFE	73
LES ÉTABLISSEMENTS	18	Les personnels des services centraux	74
La gestion des crises et le soutien aux établissements	18	La direction de l'Agence et son secrétariat général	77
L'homologation des établissements	21	Les secteurs géographiques	79
Les établissements : Évolution et répartition		Le secteur Amériques, Afrique australe et orientale	80
par zone géographique et par statut	22	Le secteur Asie, Moyen-Orient, Océanie	81
Le programme Français langue maternelle (FLAM)	23	Le secteur Égypte, Levant et Corne de l'Afrique	82
LES ÉLÈVES	24	Le secteur Europe	83
L'évolution des effectifs par zone géographique et par nationalité	24	Le secteur Maghreb, Afrique Subsaharienne et Madagascar	84
LES MOYENS DÉPLOYÉS	26	Le service pédagogique	86
LES PERSONNELS	27	Le service orientation et enseignement supérieur	87
LES PERSONNELS	29	Le service de l'aide à la scolarité	88
L'évolution des effectifs des personnels du réseau	29	La direction des ressources humaines	89
Les recrutements : une procédure sélective	32	Le service immobilier	91
La formation des personnels	34	Le service communication et événements	92
L'évaluation des personnels et des enseignements	38	Le service informatique	94
LES ÉTABLISSEMENTS	39	La cellule des données et statistiques	96
Les opérations immobilières	39	Le service juridique	97
Les projets de coopération éducative et universitaire	43	Le service du budget et des établissements en gestion directe	98
Les actions pédagogiques pilotes (APP)	46	Le service de la rémunération	98
Les actions pilotes pour l'orientation (APO)	47	La cellule audit-conseil des établissements	99
La vie des établissements : événements et anniversaires	48	Le service de l'agence comptable	100

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER*

Un réseau scolaire unique au monde



130
PAYS

470
ÉTABLISSEMENTS

280 000
ÉLÈVES

- Etablissements en gestion directe (EGD) AEFÉ
- Etablissements conventionnés avec l'AEFE
- Etablissements ayant signé un accord de partenariat avec l'AEFE
- Etablissements uniquement homologués

aefe
agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

*homologués par le ministère français de l'Éducation nationale

LE RÉSEAU ET SES ÉVOLUTIONS



L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE DE L'AEFE, ANNE-MARIE DESCÔTES

“ Le nouveau plan d’orientation stratégique doit permettre à cet outil de rayonnement exceptionnel qu’est le réseau de répondre aux défis et de saisir les opportunités de la mondialisation. ”



En 2010, l’Agence pour l’enseignement français à l’étranger (AEFE) a fêté ses 20 ans. Cette étape importante a été marquée par de nombreux événements fédérateurs, tenus aux quatre coins du monde, qui ont permis de renforcer les liens tissés entre tous les acteurs et les partenaires du réseau scolaire français à l’étranger, ainsi que de mettre en exergue sa créativité, son dynamisme et son rayonnement international.

Point d’orgue des projets mis en œuvre pour son vingtième anniversaire, l’Agence a organisé, les 9 et 10 avril au palais des Congrès de Paris, ses premières Rencontres mondiales. Cette manifestation inédite a permis, pour la première fois, de rassembler tous les responsables des établissements d’enseignement français à l’étranger : chefs d’établissement et personnels de direction, présidents de comité de gestion, représentants des parents d’élèves, inspecteurs de l’Éducation

nationale en résidence, coordonnateurs, représentants des personnels, enseignants, élus, anciens élèves, partenaires.

Cet événement majeur que monsieur Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, a honoré de sa présence, s’est tenu à un moment important pour l’Agence et l’ensemble du réseau d’enseignement français à l’étranger. En effet, dans un contexte devenu plus fortement concurrentiel, ils doivent trouver une fois encore les ressources, l’inventivité, la capacité à s’adapter et à se moderniser pour demeurer compétitifs, attractifs et synonymes d’excellence.

Pour atteindre ces objectifs, l’AEFE a adopté cette année un nouveau Plan d’orientation stratégique (POS) pour la période 2010-2013. Ce plan définit les principaux axes de la politique de l’Agence pour moderniser et développer l’enseignement français à l’étran-

ger au cours des trois années à venir. Il guidera notre action au quotidien et doit permettre à cet outil de rayonnement exceptionnel qu’est le réseau de répondre aux défis et de saisir les opportunités de la mondialisation.

La réussite de ce Plan d’orientation stratégique ne sera possible que par l’action coordonnée de tous les acteurs et de tous les partenaires qui concourent, en France comme à l’étranger, au développement de l’enseignement français à travers le monde. Je veux les remercier pour leur engagement, leur professionnalisme et leur soutien sans faille sans lesquels nos établissements scolaires ne pourraient constituer ce réseau unique par sa qualité, son rayonnement et les valeurs qui lui sont attachées.

Anne-Marie DESCÔTES
Directrice de l’AEFE



À PROPOS DE L'AGENCE ET DU RÉSEAU

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif. Placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes, elle est chargée du suivi et de l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Dans ce cadre, l'AEFE a pour objet d'assurer, en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger, les missions de service public relatives à l'éducation ; de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ; de favoriser, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, le rayonnement de la langue et de la culture françaises ; d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ; d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'Éducation nationale et du ministre chargé des Affaires étrangères et européennes.

Le réseau d'enseignement français à l'étranger comptait, en 2009, 458 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale. Parmi ces établissements homologués, 75 sont gérés directement par l'AEFE (établissements dits EGD), 163 ont passé une convention avec l'Agence (établissements dits conventionnés) et 8 ont signé un accord de partenariat avec elle (établissements dits partenaires).

Les établissements homologués doivent être ouverts aux enfants français résidant à l'étranger, mais également respecter les programmes applicables dans les établissements

d'enseignement public français et préparer aux mêmes examens et diplômes que ceux-ci. Enfin, l'homologation de ces établissements permet aux élèves français qui y sont scolarisés d'être éligibles aux bourses scolaires ou, le cas échéant, à la mesure de prise en charge de la scolarité dont la gestion est confiée à l'AEFE.

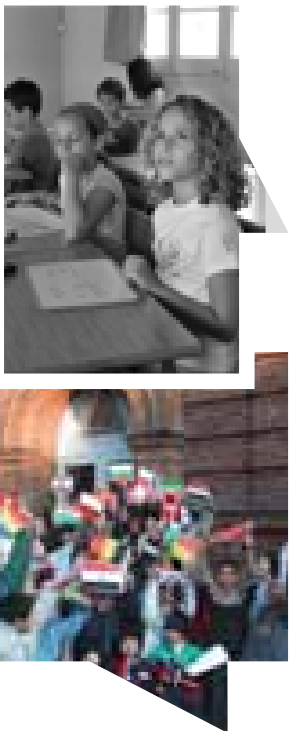
Les 75 établissements en gestion directe (EGD) sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. L'Agence leur accorde des subventions et rémunère les personnels titulaires qui y exercent.

Les 163 établissements conventionnés sont gérés par des associations de droit privé français ou étranger qui ont passé une convention avec l'AEFE portant notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur leurs relations avec l'Agence. Ces établissements entretiennent avec elle un dialogue de gestion régulier.

Les 8 établissements partenaires sont également gérés par des associations de droit privé qui ont signé un accord de partenariat avec l'Agence. Cet accord définit les relations financières qu'ils entretiennent avec l'AEFE, ainsi que les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en termes de formation continue de leurs personnels, d'inspection, d'ingénierie pédagogique, de conseils en gestion et de gouvernance, d'utilisation des services et outils mis en place par l'Agence.

À la rentrée 2010, le réseau compte 472 établissements qui forment un dispositif unique au monde par son ampleur et par les moyens que l'État français y consacre. Il est présent dans 130 pays et scolarise plus de 280 000 élèves de toutes nationalités dont 105 000 Français.

LE PILOTAGE GÉNÉRAL DE L'AGENCE



Photos:
Lycée français Ferdinand-de-Lesseps de Barcelone (Espagne)
Lycée français Prins Henrik de Copenhague (Danemark)

1

LES 20 ANS DE L'AEFE

L'année 2010 a été marquée par la célébration du vingtième anniversaire de l'Agence : 20 ans au service de l'enseignement français à l'étranger. Cet anniversaire a été l'occasion pour l'AEFE de mesurer le chemin parcouru depuis sa création, d'organiser des manifestations fédérant l'ensemble des acteurs et de poser avec eux les bases de son action future.

1990-2010 : un rapide bilan

Une volonté d'harmonisation et de modernisation

La loi du 6 juillet 1990 instaure la création de l'AEFE, établissement public en charge du pilotage et du suivi du réseau d'enseignement français à l'étranger. Cette création a correspondu à la nécessité de développer, d'harmoniser, de moderniser et d'apporter davantage de cohérence à l'ensemble des établissements dispensant une éducation « à la française ». Dès son origine, l'AEFE a ainsi mis en œuvre des réformes et des actions dans de nombreux domaines : pédagogique, administratif, gestion des ressources humaines, immobilier, organisationnel ou événementiel. Son rôle de pilotage du réseau s'est affirmé au fil des années.

Un réseau attractif et dynamique

Depuis 20 ans, le réseau se développe et les effectifs ne cessent de croître, preuve du succès des établissements d'enseignement français à l'étranger. Ce développement révèle une demande croissante d'éducation « à la française », liée non seulement à l'essor de la communauté française expatriée, mais aussi à la demande des familles étrangères soucieuses d'offrir à leurs enfants une éducation de qualité, française et internationale.

En 1990, les établissements rattachés à l'AEFE accueillaient 118 740 élèves, dont 32,5 % de Français et 67,5 % d'étrangers. Ils accueillent aujourd'hui près de 175 000 élèves, dont 48 % de Français et 52 % d'étrangers. En 20 ans, le nombre d'élèves scolarisés a augmenté de plus de 47 %.

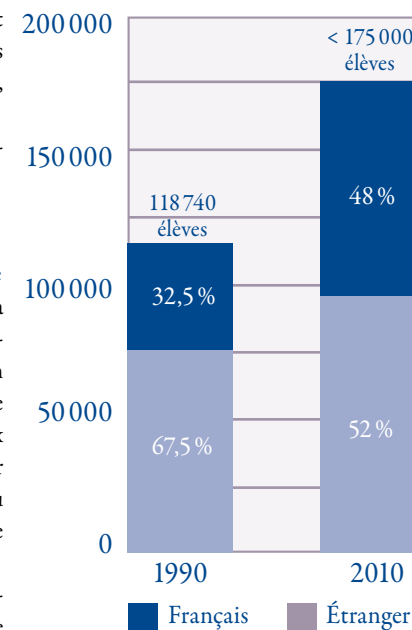
La mise en œuvre d'une politique pédagogique innovante

La spécificité du réseau scolaire français à l'étranger tient à la qualité et à l'homogénéité de l'enseignement dispensé au sein des établissements qui le composent. Cette conformité aux normes, aux objectifs et aux valeurs de notre modèle éducatif, garantie par l'homologation, est une spécificité du réseau par rapport à ses concurrents ainsi qu'un gage de qualité pour les familles.

Pour aller plus loin que la simple transposition du modèle français à l'étranger, l'Agence a développé une politique pédagogique innovante et a adapté cet enseignement aux enjeux et aux publics qu'elle scolarise. Ainsi, depuis 2003, dans un souci d'ouverture, les programmes français se sont adaptés à la culture des pays d'accueil, soulignant la dimension multiculturelle du réseau. Les établissements ont également mis en place un apprentissage systématique de la langue du pays d'accueil et de l'anglais dès la maternelle. Le développement de classes bilingues ou trilingues a



aefe
agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger



permis de concilier maîtrise du français et plurilinguisme. Enfin, un accent particulier a été mis sur l'enseignement des sciences dont les méthodes sont spécifiques à notre système éducatif. Cette politique fait des établissements du réseau des lieux d'innovation pédagogique soucieux d'allier l'excellence et la réussite pour tous.

Le souci de la qualité des enseignements

La qualité de l'enseignement repose en premier lieu sur la présence de 600 professeurs titulaires expatriés qui animent, sont des référents et des formateurs de formateurs dans leur discipline. S'ajoutent à ceux-ci plus de 5 000 professeurs titulaires dits «résidents». Enfin, des professeurs du pays d'accueil, recrutés avec soin et formés, complètent le dispositif. L'Agence a professionnalisé sa gestion des ressources humaines, du recrutement à l'élaboration de lettres de mission détaillées, d'une formation continue efficace à l'évaluation et l'inspection des personnels. Pour veiller à la bonne marche des classes du primaire, elle a mis en place 20 inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence, répartis dans l'ensemble du réseau. Ce maillage d'experts permet à l'AEFE de garantir l'homogénéité pédagogique des établissements. Pour le secondaire, l'AEFE a recruté, en 2006, des inspecteurs d'académie (IA-IPR) exclusivement dédiés au réseau. Ils ont pour mission de développer, grâce à leur grande connaissance des spécificités du réseau, des outils pédagogiques adaptés, et de vérifier la qualité de l'enseignement dispensé. En 2010, 7 IA-IPR et un coordonnateur en arabe inspectent, animent et forment les enseignants du secondaire dans le réseau.

L'harmonisation de la situation des personnels

Des statuts hétérogènes cohabitaient dans le réseau lors de la création de l'AEFE. Une des réformes prioritaires fut d'introduire plus de cohérence et d'équité dans la gestion des personnels qui font le succès et l'excellence des établissements. Il fallait notamment améliorer la situation des personnels titulaires de l'Éducation nationale sous contrat de droit

local. Désormais, 80 % des personnels titulaires bénéficient du statut de résident, dont les caractéristiques actuelles ont été définies par décret en 2002. À ce jour, 5 300 titulaires de la fonction publique en poste dans le réseau sur 6 500 bénéficient de ce statut.

Une politique immobilière ambitieuse

Pour assurer le développement du réseau et accueillir les élèves dans des conditions optimales, l'AEFE mène ou soutient des projets immobiliers sur tous les continents. En effet, l'Agence s'est vue transférer par sa tutelle la compétence immobilière en 2005. Elle a donc créé un service immobilier qui assure des missions d'expertise et de conseil, le montage et le suivi des opérations d'acquisition, de vente, de location, de rénovation et de construction des établissements scolaires du réseau. Depuis sa création, l'AEFE a ainsi conduit plus de 40 projets immobiliers.

L'accompagnement des établissements

Le suivi et l'accompagnement des établissements est assuré par 5 services à compétences géographiques. Interlocuteurs privilégiés des écoles, collèges et lycées, ces secteurs géographiques les aident au quotidien et les conseillent dans la gestion de leur carte scolaire ainsi que dans leur gestion administrative et financière. Une cellule audit-conseil a également été créée en 2006 pour apporter une expertise dans le domaine de la gouvernance aux établissements du réseau.

Le soutien et l'aide aux familles

Depuis 20 ans, le système de l'aide à la scolarité à destination des familles françaises

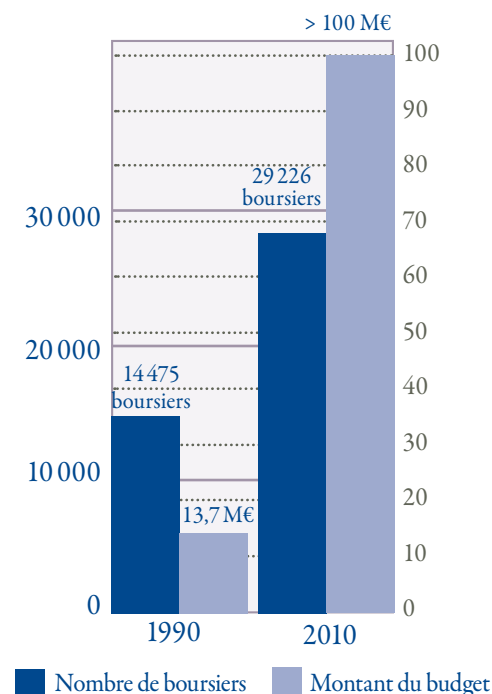
est géré par l'AEFE. Depuis la création de l'Agence, ce dispositif s'est considérablement développé, en nombre d'élèves concernés et de moyens alloués. En 1990, le réseau comptait 14 475 boursiers pour un montant de 13,7 millions d'euros. En 2010, 29 226 élèves, soit plus du double, ont pu bénéficier d'une aide à la scolarité. L'enveloppe consacrée à l'aide à la scolarité dépasse aujourd'hui les 100 millions d'euros.

Le développement de l'orientation des élèves et l'attractivité de l'enseignement supérieur français

En 2007, l'AEFE franchit un pas en créant un service exclusivement dédié à l'orientation et à l'enseignement supérieur pour conseiller les familles et les élèves. Des professionnels en matière de conseil et d'orientation parcourent le réseau pour répondre aux demandes des familles et des établissements. Ce service gère également le programme de bourses Excellence-Major qui attribue des bourses aux meilleurs élèves étrangers du réseau afin qu'ils puissent poursuivre en France des études supérieures de haut niveau : plus de 800 étudiants bénéficient actuellement de ce programme.

La nécessité de communiquer globalement avec le réseau

En 20 ans, les systèmes d'information ont considérablement évolué. L'AEFE a mis en place des outils modernes pour informer et communiquer avec les établissements présents dans 130 pays, mais aussi pour valoriser leur appartenance au réseau et fédérer les établissements : sites Internet, bulletins électroniques, gestion des flux d'information... Le traitement de ces informations lui permet



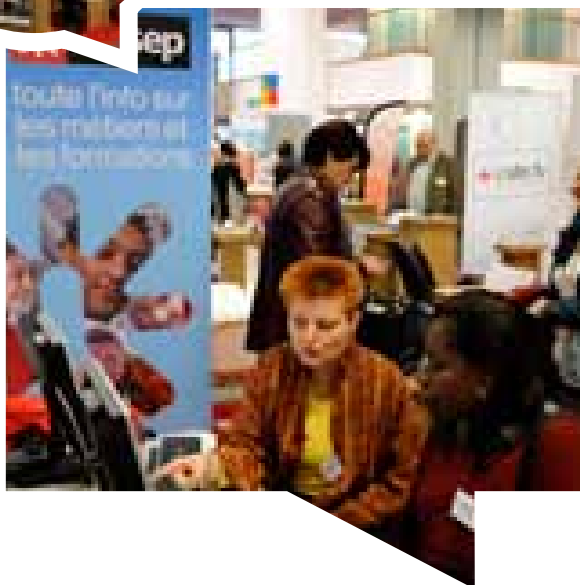
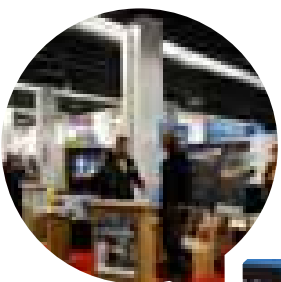
aujourd'hui de disposer de données précises sur les établissements et de tableaux de bord autorisant un pilotage efficace du réseau.

Un bilan et des perspectives

L'AEFE s'est adaptée aux évolutions du monde et s'est modernisée pour relever les défis à venir. En 2010, pour ses 20 ans d'existence, l'AEFE a adopté un nouveau Plan d'orientation stratégique pour la période 2010-2013. Il prévoit la poursuite des réformes et des actions de modernisation engagées par l'Agence pour continuer de faire du réseau d'enseignement français à l'étranger un dispositif attractif et innovant dans un contexte devenu plus fortement concurrentiel.



Point d'orgue des projets mis en œuvre pour son vingtième anniversaire, l'Agence a organisé, les 9 et 10 avril au palais des Congrès de Paris, ses premières Rencontres mondiales.



Photos:
Le village des partenaires aux Rencontres mondiales

Les premières Rencontres mondiales de l'AEFE : un rendez-vous majeur pour le réseau

Un rassemblement inédit

Cette manifestation a permis, pour la première fois, de rassembler tous les responsables des établissements d'enseignement français à l'étranger : chefs d'établissement et personnels de direction, présidents de comité de gestion, représentants des parents d'élèves, inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence, coordonnateurs, représentants des personnels, enseignants, élus, anciens élèves, partenaires.

Cet événement majeur que monsieur Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, a honoré de sa présence, a été un rendez-vous marquant pour les 700 participants, venus de plus de 100 pays. Placé sous le signe de l'échange, du partage et de la convivialité, il a fédéré tous les principaux acteurs du réseau autour des valeurs et des grandes orientations qui font le succès de « l'éducation à la française » hors de nos frontières.

Une programmation riche et diversifiée

Au programme de ces Rencontres : témoignages, conférences, ateliers, échanges, signatures de conventions, moments de convivialité, fête solidaire, et quelques surprises...

Un aperçu des principaux temps forts de ces deux jours

Vendredi 9 avril

- La **session plénière inaugurale** a permis à Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE, d'accueillir les participants et d'ouvrir ces Rencontres. Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'Enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, Yves Aubin de la Messuzière, président de la Mission laïque française, et Christian Masset, directeur général de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes, ont également pris la parole à cette occasion.

- Enregistrement en direct du palais des Congrès de l'émission *L'école des savoirs* de RFI, animée par Emmanuelle Bastide, sur le thème : « Les lycées français au rythme du monde ». Le plateau de cette belle émission était composé d'Anne-Marie Descôtes, des proviseurs des lycées de Madrid, Johannesburg, Séoul et du président du comité de gestion du lycée français de Port-au-Prince (Haïti). Leurs témoignages ont montré le dynamisme des établissements, leur rayonnement et leur ouverture sur le pays où ils sont implantés.

- Signatures de convention cadre entre l'AEFE et l'ONISEP et entre l'AEFE et le CNED. L'Agence formalise ses liens avec des partenaires importants pour le réseau des établissements.

“ Je pense qu'aujourd'hui à nouveau on devra affronter dans l'enseignement « à la française » les questions de la personne, qui sont des questions du citoyen, pas seulement du citoyen de sa propre nation mais du citoyen de la planète, de la Terre. ”

Edgar Morin



Photos :
Edgar MORIN, philosophe et
directeur de recherche au CNRS,
Bernard KOUCHNER, ministre
des Affaires étrangères et
européennes,
Enregistrement de l'émission
« L'école des savoirs » de RFI

- Table ronde sur le thème de « L'éducation "à la française" dans la mondialisation », animée par Sonia Mabrouk, journaliste de la chaîne Public Sénat et ancienne élève du réseau. Cette table-ronde a permis d'entendre de prestigieux intervenants : Edgar Morin, philosophe et directeur de recherche émérite au CNRS, Catherine Brechignac, ambassadrice déléguée à la Science, la technologie et l'innovation. Membre de l'Institut et ancienne présidente du CNRS, Jacques Legrand, président de l'Institut des Langues et Civilisations orientales (INALCO), Maria Harti, directrice générale d'ID-TGV, Jean-François Sabouret, sociologue, directeur de recherche au CNRS.
- Intervention de M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes. Signe de l'intérêt porté par les plus hautes autorités de l'État à l'Agence et au réseau, le ministre est venu adresser un message de remerciement et de soutien à tous les participants des Rencontres mondiales.
- Dîner officiel au Pavillon Dauphine : un moment de convivialité dans un lieu prestigieux. En ouverture de ce dîner, ont eu lieu la proclamation des résultats et la remise des prix des concours « Cédric », en partenariat avec TV5MONDE, et « Paroles de presse », en partenariat avec le CLEMI.

“ Vous êtes les premiers acteurs de notre diplomatie d'influence. Vous êtes en première ligne, sur le terrain, pour attirer et former les élites de demain, pour diffuser les idées, transmettre les valeurs et conquérir les opinions. Je dis ces mots avec gratitude. Je les dis avec respect.
Mais votre tâche est encore plus grande. Et notre responsabilité à votre égard va encore plus loin. Il n'est pas seulement question d'influence. Il n'est pas seulement question du rayonnement de notre pays. Il est question de participer au grand combat pour l'éducation. Une éducation qui émancipe, qui élève, et qui libère des préjugés. Il est question d'allumer des flambeaux pour les esprits. Il est question de former des hommes (...) pour empêcher le monde de se défaire. **”**

Bernard Kouchner

Samedi 10 avril

- Séance plénière sur les enjeux et les orientations stratégiques du réseau scolaire français à l'étranger: Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE, et Albert Prevos, inspecteur général de l'Éducation nationale, livrent aux acteurs du réseau leur analyse sur les enjeux et les perspectives de l'enseignement français à l'étranger.

“ La demande de titulaires français ne va pas baisser. Les parents étrangers attendent un enseignement en français mais surtout, et de plus en plus, un enseignement à la française. Ils en apprécient la spécificité humaniste et cartésienne, la rigueur intellectuelle, l'apprentissage de l'autonomie, le développement de l'esprit critique et de l'esprit de synthèse. On peut certes trouver un enseignant étranger parlant français, mais il est beaucoup plus difficile de trouver un professeur enseignant à la française. C'est une question de formation initiale, de savoir-faire méthodologique, de culture pédagogique. ”



Albert Prevos
Inspecteur général de
l'Éducation nationale

- Ateliers thématiques sur les principales problématiques qui animent le réseau :
 - Mise en œuvre pédagogique du Plan d'orientation stratégique (POS)
 - Système d'information et communication dans le réseau
 - Rénover et construire les établissements
 - Les parents dans la gestion des établissements scolaires
- Interventions de partenaires de l'AEFE dans le cadre des 20 ans: Olivier Lenglet, directeur général du comité d'organisation des championnats du monde d'escrime 2010, et Romain Troublé, secrétaire général et directeur des opérations pour Tara Océans. Présentation de deux projets labellisés 20 ans: « Escrime-toi pour 2010 » et « Les lycées du grand large ».
- Assemblée générale constitutive de l'association mondiale des anciens élèves du réseau (ALFM). Suite au premier Forum mondial des anciens élèves du réseau, en 2009, l'association des anciens élèves des lycées français du monde est officiellement lancée. La première présidente, Sophia Alami, enjoint le public des Rencontres d'aider cette nouvelle structure à se développer au sein des établissements. Elle annonce la tenue du prochain Forum

“ Nous souhaitons fédérer potentiellement deux millions d'anciens élèves autour des objectifs suivants: développer et établir des relations amicales entre les anciens élèves, leur apporter un soutien dans le parcours universitaire et professionnel, soutenir les associations locales d'anciens élèves, inciter et aider à leur création dans les établissements où elles font défaut, mettre en valeur le dénominateur commun dans nos cultures, et soutenir les établissements du réseau. ”

Sophia Alami

mondial des anciens élèves à Casablanca, au mois d'avril 2011.

- Remise des dons récoltés par les établissements du réseau au président du comité de gestion du lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince (Haïti).
- Soirée musicale placée sous le signe de la solidarité avec Haïti. L'Agence a fait appel à des anciens élèves artistes pour un concert au New Morning, à Paris. Les recettes de cette soirée musicale et festive ont été reversées pour le lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince. Parmi les artistes: Bélo (artiste originaire d'Haïti), Maria de Medeiros (ancienne élève du lycée français Charles-Lepierre de Lisbonne, Maya Barouh (ancienne élève

du lycée franco-japonais de Tokyo), San'ja (groupe constitué autour d'une ancienne élève du lycée français de Tananarive).

- Les premières Rencontres mondiales de l'AEFE ont permis de fédérer tous les acteurs du réseau scolaire français à l'étranger, d'échanger, de partager et de jeter ensemble les bases de l'action de l'Agence pour les années à venir. Ce rassemblement inédit s'est tenu non seulement à l'occasion du vingtième anniversaire de l'AEFE, mais également à un moment charnière pour l'établissement public avec l'adoption de son nouveau Plan d'orientation stratégique 2010-2013.



2

LE PLAN D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 2010-2013 DE L'AEFE



L'Agence et le réseau ont su renforcer l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger, notamment en développant une politique ambitieuse d'enseignement des langues vivantes, ainsi que les échanges interculturels avec les pays d'accueil des établissements. Avec l'adoption d'un nouveau Plan d'orientation stratégique pour la période 2010-2013, l'AEFE aborde, l'année de son vingtième anniversaire, une ère nouvelle. Elle doit continuer de renforcer ces atouts et mettre en œuvre les inflexions nécessaires dans un contexte devenu plus fortement concurrentiel.

Ce POS 2010-2013 a pour objectif de permettre à l'outil exceptionnel de rayonnement culturel et linguistique qu'est le réseau de s'adapter aux contraintes, de répondre aux défis, et de saisir les opportunités de la mondialisation tout en améliorant son niveau d'excellence et de compétitivité.

Le fruit d'une large concertation

Ce Plan d'orientation stratégique est le fruit d'une très large consultation entreprise tant sur le terrain qu'à Paris, dès 2008. En effet, suite à la demande formulée en août 2007, dans la lettre de mission adressée par le président de la République et le Premier

ministre au ministre des Affaires étrangères et européennes, « de leur présenter un plan de développement » de l'enseignement français à l'étranger, une commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger a été mise en place. Suite aux conclusions de cette commission, remises en juillet 2008, des états généraux de l'enseignement français à l'étranger se sont tenus en octobre 2008, puis une consultation décentralisée sous l'égide des postes diplomatiques a été menée jusqu'à l'été 2009. L'organisation par l'Agence, à Marcoussis, en septembre 2009, d'un séminaire avec l'ensemble des membres de son conseil d'administration a permis d'étudier, avec toutes les parties prenantes, les orientations stratégiques susceptibles de guider son action dans les années à venir. Enfin, la finalisation de ce POS s'est également nourrie des conclusions de l'audit de l'AEFE demandé par le Premier ministre dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

À la lumière de ce travail préparatoire approfondi, 4 principaux axes d'actions ont été formalisés :

1- Développer un enseignement d'excellence répondant aux exigences et aux attentes des élèves français et étrangers.

Afin de conforter l'excellence scolaire du réseau et de l'adapter à un contexte de concurrence accrue, l'Agence développe une politique pédagogique dont les axes principaux consistent à :

- Amplifier le travail engagé depuis plusieurs années sur l'ouverture au pays d'accueil et l'adaptation des programmes en histoire, histoire des arts, géographie, économie et sciences de la vie et de la terre.
- Continuer à développer un enseignement précoce, si possible dès la maternelle, des langues vivantes permettant aux élèves du réseau de maîtriser, outre le français, la langue du pays hôte et l'anglais au moins au niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Pour que les élèves en tirent le meilleur parti, cette politique doit être assortie d'un système de certifications et de reconnaissance de leurs compétences linguistiques, en particulier au niveau du baccalauréat.
- Promouvoir un enseignement des sciences plus attractif en recourant aux méthodes pédagogiques recommandées

par l'Académie des sciences, notamment par le programme La main à la pâte, et dispensé en partie en langue étrangère. Cette mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la convention que l'Agence a signé, le 9 juin 2009, avec l'Académie des sciences.

- Mettre en place un enseignement plus individualisé garantissant la réussite pour tous et prévoyant l'accueil des élèves handicapés en fonction des capacités des établissements.
- Renforcer les politiques de vie scolaire dans le souci d'apporter aux élèves une plus grande autonomie et responsabilisation.
- Développer des équipements sportifs et culturels de qualité favorisant la pratique du sport, l'enseignement des arts et les activités culturelles.
- Mettre en œuvre une politique d'orientation active afin que les élèves tirent le meilleur parti de leurs compétences et de leur parcours.
- Mieux faire connaître et reconnaître les avantages du baccalauréat français, et en particulier l'option internationale du baccalauréat (OIB), tout en élaborant un système de certifications complémentaires au baccalauréat.
- Élaborer un portefeuille de compétences à acquérir par chaque élève.



Photos:
Lycée français de Pékin (Chine)
Lycée René-Descartes de Rabat
(Maroc)

La réussite de cette politique pédagogique repose sur le **maintien de la proportion actuelle de personnels titulaires**, soit environ 50 %, et un dispositif efficace d'évaluation et de formation.

Sa mise en œuvre doit s'appuyer sur une **couverture géographique du réseau** adéquate aux attentes des communautés françaises expatriées et aux orientations diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Elle doit également s'inscrire dans une **offre éducative d'ensemble cohérente et complémentaire avec les autres acteurs** et dispositifs qui participent à l'enseignement français à l'étranger : la Mission laïque française (MLF), le Centre national d'études à distance (CNED), l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), la Conférence des présidents d'université (CPU), l'Agence française de développement (AFD), CampusFrance, l'Institut français, TV5MONDE et RFI. Enfin, elle doit tirer le meilleur parti de l'implantation des établissements dans leur pays d'accueil en développant la **coopération éducative** avec l'ensemble des pays pour intégrer les pratiques pédagogiques innovantes et contribuer au renforcement des relations de coopération entre le système éducatif français et celui des pays hôtes.

2- Accélérer la modernisation du réseau pour mieux répondre aux exigences des familles et mieux servir l'objectif de rayonnement culturel qui lui est assigné.

Pour entreprendre cette modernisation, l'Agence a identifié 5 priorités d'action :

- **Renforcer l'évaluation** des élèves et des enseignements. Ce renforcement pourra notamment s'opérer par l'intégration des lycées français à l'étranger dans les champs d'intervention de la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale (pour mieux suivre les caractéristiques économiques et sociales des publics, les acquisitions des élèves et les performances des établissements), par une mutualisation des outils pédagogiques les mieux adaptés à l'enseignement français à l'étranger et par des pratiques innovantes.
- **Renforcer la formation** des personnels et de l'encadrement du réseau. Le développement de l'offre de formation à destination de l'ensemble des établissements du réseau sur la base d'un coût de service, une articulation plus étroite entre les interventions des inspecteurs de l'Agence et celles des académies partenaires, ainsi que la mise en place de nouveaux outils de formation (visioconférences, sites web) doivent permettre la réalisation de cette exigence.

- **Professionaliser la gestion des ressources humaines.** Pour accroître l'efficacité de sa politique de ressources humaines, l'Agence travaille à améliorer la qualité de son recrutement, à généraliser les entretiens sur les postes à profil, à individualiser les lettres de mission, à confier aux enseignants-formateurs expatriés des missions d'animation et de pilotage de leur discipline dans un établissement ou une zone et à implanter davantage de conseillers pédagogiques dans le 2nd degré. Cette politique est essentielle pour garantir l'excellence de l'enseignement dispensé dans le réseau. Elle donnera lieu à la production par l'AEFE d'un bilan social.
- **Accroître l'autonomie des établissements en gestion directe (EGD).** La déconcentration de la gestion de ces établissements consiste, après un accord de l'AEFE sur les plafonds d'emplois et de masse salariale, à élargir les délégations de compétences des chefs d'établissements. Cette déconcentration est déjà en cours et la mise en place de conférences budgétaires par visioconférence permet un pilotage plus souple, à moindre coût, des EGD par l'Agence.
- **Assurer une gestion immobilière rationnelle de l'ensemble du parc.** La gestion immobilière de l'AEFE s'inscrit dans le contexte de la réforme domaniale des biens de l'État. L'Agence a remis, en juillet 2010, au ministère des Finances

(France Domaine) et au ministère des Affaires étrangères et européennes, son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Cette démarche a pour but de rationaliser et d'optimiser l'utilisation des implantations immobilières de l'Agence.

3- Améliorer le pilotage du réseau pour le rendre plus réactif et plus efficient.

Depuis sa création, l'action de l'AEFE tend de plus en plus vers un rôle de pilotage du réseau. Pour remplir pleinement sa mission de pilotage, la politique de l'Agence se fonde sur :

- Le souci d'une **parfaite articulation entre ses objectifs et les orientations diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et européennes.** Dans ce cadre, le Plan d'orientation stratégique de l'Agence sera assorti d'un contrat d'objectifs, déterminé en accord avec son ministère de tutelle, pour mettre au service des orientations diplomatiques les moyens publics qui lui sont alloués. Pour atteindre ces objectifs, l'Agence s'engage dans l'élaboration d'une cartographie d'implantation du réseau en étroite coordination avec sa tutelle et les autres acteurs de l'enseignement français à l'étranger. Cette exigence repose également sur une étude approfondie de la concurrence dans le domaine de l'édu-

cation internationale et la réalisation d'études de marché avant la création d'un nouvel établissement ou l'ouverture d'une nouvelle filière. Pour développer le réseau, l'Agence favorise la création d'écoles à l'initiative de parents d'élèves dans la mesure où celles-ci sont viables financièrement ainsi que la mise en place de filières bilingues dispensant une éducation « à la française » dans les établissements locaux. La création d'un label « France Éducation » par la direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes doit permettre de favoriser le développement de ces filières françaises dans les établissements des pays d'accueil. L'Agence assurera la gestion de ce nouveau label.

- **Renforcer le pilotage pédagogique.** L'efficacité du pilotage pédagogique de l'AEFE repose en premier lieu sur le suivi opérationnel de l'homologation par l'Agence, l'évolution de ses liens contractuels avec les établissements et l'intégration de l'ensemble des établissements homologués au sein du réseau. De plus, la diminution du nombre d'expatriés exige un redéploiement de ces personnels et une redéfinition de leurs missions : l'Agence élargit systématiquement leur rôle en leur confiant des fonctions d'animation, de pilotage de leur discipline et de formateur de formateurs pour en faire des relais des IA-IPR.

L'AEFE apporte une attention accrue à l'élaboration des projets d'établissement qui doivent constituer le support de son dialogue et de son action avec les écoles, collèges et lycées du réseau. Enfin, elle s'attache à mettre en œuvre, dans tous les établissements, la politique pédagogique du réseau et à finaliser la production de textes d'orientation pédagogique spécifiques à l'enseignement français à l'étranger dans l'ensemble des domaines pédagogiques.

- **Promouvoir des méthodes de bonne gouvernance et de gestion rationnelle des moyens.** Pour cela, l'Agence met en place un système d'information moderne, en partie partagé avec les établissements, pour simplifier et rationaliser la gestion et le pilotage du réseau. Ce système doit permettre de développer les espaces numériques de travail, les méthodes d'e-learning et l'utilisation systématique d'outils interactifs en matière pédagogique (visioconférences, espaces de travail partagé). La création à l'Agence d'une cellule spécifiquement en charge des données et des statistiques a amélioré son pilotage, l'affectation des moyens publics et le suivi des performances grâce à la production de tableaux de bord précis.

4- Trouver un équilibre financier qui garantisse le fonctionnement et l'extension du réseau.

L'équilibre financier du réseau repose sur le cofinancement de l'État, des entreprises et des

familles. Dans un contexte de contrainte budgétaire, l'aide globale de l'État reste importante bien qu'elle se porte davantage vers les familles et moins vers les établissements, notamment depuis l'instauration de la prise en charge de la scolarité (PEC) des lycéens français en 2007. De plus, la volonté de transparence des pouvoirs publics en matière de coûts et de performance s'est traduite par l'exigence d'un recours accru à l'autofinancement, c'est-à-dire par l'accroissement des frais de scolarité et de l'effort demandé aux familles. Dès lors, la poursuite du développement du réseau et le maintien de sa qualité exigent d'en repenser les modalités en explorant de nouvelles pistes pour en garantir la soutenabilité économique et financière, tout en servant le double objectif d'accompagner les familles et de répondre aux priorités de notre politique diplomatique. Pour atteindre ce double objectif, 3 axes d'actions sont nécessaires :

- **Mieux analyser l'état du marché de l'enseignement à l'international** pour répondre aux demandes des familles, créer de nouveaux outils autres que l'homologation pour diversifier l'offre d'éducation « à la française » et mieux articuler le réseau des établissements avec l'enseignement supérieur français. La mise en place du nouveau label « France Éducation » délivré aux filières bilingues des établissements locaux permettra de diversifier notre offre d'éducation à l'étranger sans

que l'État ne doive consentir un effort budgétaire trop important.

- **Équilibrer moyens publics et moyens privés.** Pour garantir un équilibre viable entre l'aide aux familles et la promotion d'un enseignement d'excellence, l'Agence explore les possibilités de participations financières des pays d'accueil, des entreprises (en les associant localement aux projets des établissements) et des anciens élèves grâce notamment à la création de l'association mondiale des anciens élèves du réseau (ALFM) lors des premières Rencontres mondiales de l'AEFE. La possibilité ouverte par l'Agence de pratiquer une tarification au coût réel relève de cette double volonté de vérité des coûts et d'équilibre entre moyens publics et moyens privés.
- **Institutionnaliser l'appartenance au réseau.** L'Agence a mis en place, en 2009, une contribution au fonctionnement du réseau, assise sur les frais de scolarité que perçoivent les établissements EGD et conventionnés. La généralisation de la participation aux charges du réseau pour tous les établissements homologués sur la base d'un coût de service et dans le cadre d'un accord de partenariat formalisant les engagements réciproques des établissements et de l'Agence doit permettre de garantir le fonctionnement du réseau et le maintien de sa qualité.



Photo :
Lycée Pasteur de Sao Paulo (Brésil)



3

LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU RÉSEAU : ALFM

La nécessité de mieux associer les anciens élèves au développement du réseau et aux projets menés par les établissements constitue un des objectifs que l'Agence s'est assignés. La création, le 10 avril 2010, lors des premières Rencontres mondiales de l'AEFE, de l'association ALFM (anciens des lycées français du monde) constitue une étape importante pour relever ce défi.

Un bref historique

Depuis plusieurs années, divers rapports ou recommandations sur le fonctionnement ou l'avenir des établissements d'enseignement français à l'étranger ont mis l'accent sur le besoin d'associer les anciens élèves à la vie et à l'avenir des établissements du réseau.

En 2004, André Ferrand, sénateur représentant les Français établis hors de France, remet au Premier ministre un rapport préconisant la constitution d'un réseau des anciens élèves dans lequel il juge primordial « d'instiller une culture des anciens au sein du réseau ».

En juillet 2008, la recommandation 25-i

du rapport de la Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, prône la « création d'une association des anciens élèves susceptible de participer au financement du réseau ».

Le 28 mars 2009, sous le patronage du ministère des Affaires étrangères et européennes, l'AEFE organise le **premier Forum mondial des anciens élèves « FOMA 2009 »** qui réunit plus de 300 anciens de toutes nationalités et de toutes générations, qui plébiscitent la création du réseau mondial des anciens élèves.

De novembre 2009 à avril 2010, un groupe

de 40 anciens élèves, issus de tous horizons, travaillent à la création de l'ALFM lors de réunions et d'ateliers réguliers.

Le 10 avril 2010, à l'occasion des premières Rencontres mondiales de l'AEFE, se tient l'assemblée générale constitutive de l'ALFM.



Présentation de l'ALFM

L'ALFM est une association loi de 1901 à but non lucratif. Elle est dirigée par un conseil d'administration où travaillent 31 anciens élèves représentatifs de la diversité mondiale et de l'ampleur du réseau ; la directrice de l'AEFE et le directeur général de la MLF sont membres de son conseil

d'administration. Ses ressources sont constituées par les cotisations et les contributions de ses membres, mais également par les subventions en provenance de collectivités, d'établissements publics ou privés, ainsi que toute autre ressource autorisée par les textes législatifs ou réglementaires. Elle a mis en

place un site Internet interactif et sécurisé (www.alfm.fr) où figureront notamment un annuaire, un agenda des événements et les actualités des associations locales et de l'association mondiale.



La présidente de l'association

La première présidente de l'ALFM est une jeune et brillante boursière Excellence-Major : Sophia Alami Merrouni. Née le 11 février 1987, elle a effectué sa scolarité au lycée français Victor-Hugo de Marrakech (Maroc). Elle y a obtenu en 2005 son baccalauréat, série S, avec mention très bien.

Dans le cadre du programme de bourses Excellence-Major, elle a étudié deux années en classe préparatoire aux grandes écoles économiques et commerciales au lycée Pierre-de-Fermat à Toulouse. Depuis 2007, elle a intégré l'ESCP-Europe où elle continue son remarquable parcours. Dynamique

et très attachée à son expérience dans un lycée français à l'étranger, elle a participé activement aux réunions du groupe d'anciens élèves qui ont travaillé de novembre 2009 à avril 2010 à la création de l'association.

Un trait d'union entre les anciens des lycées du monde

L'ALFM a la volonté de rassembler, fédérer et soutenir un réseau de plus de 500 000 anciens élèves liés par une expérience commune : leur passage dans les établissements scolaires français à l'étranger. Ses objectifs pour y parvenir :

- Établir et développer des relations amicales et des liens de solidarité entre les anciens élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
- Soutenir, dans le monde entier, les associations locales d'anciens élèves de l'enseignement français ;
- Apporter à ses membres un soutien dans leurs parcours universitaires et professionnels ;
- Faciliter le développement des relations professionnelles et d'affaires entre ses membres ;
- Mettre en valeur le dénominateur culturel commun et l'esprit de respect ;
- Soutenir les établissements d'enseignement français dans le monde.

La signature d'une convention de partenariat avec l'AEFE

Depuis le FOMA 2009, l'Agence soutient activement la création, l'action et le développement de l'association des anciens élèves du réseau. Ce soutien s'est concrétisé par la tenue du premier conseil d'administration de l'ALFM dans les locaux parisiens de l'Agence, ainsi que par la signature d'une convention de partenariat entre l'AEFE et l'association, le 9 juillet 2010.



En route vers le FOMA 2011 !

Très active et pleine de projets, l'association a prévu d'organiser le second Forum mondial des anciens élèves du réseau (FOMA 2011) qui se déroulera à Casablanca, le 23 avril 2011. Le choix du Maroc pour accueillir cette manifestation a déjà suscité un élan d'enthousiasme dans ce pays qui regroupe une forte communauté d'anciens élèves.

Photos :

Sophia Alami Merrouni, présidente de l'ALFM

Signature de la convention entre Sophia Alami Merrouni et Anne-Marie Descôtes, en présence d'André Ferrand, sénateur des Français de l'étranger

LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS



L'année de son vingtième anniversaire, l'Agence a entrepris de renforcer les liens existant avec les acteurs qui contribuent à l'enseignement français à l'étranger et de s'associer à des partenaires de talent pour faire participer le réseau à des événements d'envergure à destination des élèves de tous les niveaux.



Le ministre de l'Éducation nationale est animé par le souci d'accompagner les personnes en charge de l'enseignement du français à l'étranger. Nous sommes conscients que les établissements français à l'étranger sont de véritables laboratoires, se plaçant en avant-garde de ce qui se déroulera en France en matière d'orientation, de responsabilisation des élèves, ou d'apprentissage des langues.



Jean-Michel Blanquer,
séance plénière inaugurale
des Rencontres mondiales de l'AEFE

Le ministère de l'Éducation nationale

Le ministère de l'Éducation nationale est un partenaire essentiel au développement du réseau. Il délivre l'homologation aux établissements qui répondent aux critères de l'enseignement français à l'étranger. Il finance la formation initiale des personnels titulaires qu'il détache à l'Agence, ainsi qu'une partie de la formation continue et des inspections dont ils bénéficient. Dans ce cadre, les académies partenaires jouent un rôle majeur. Elles participent, en étroite collaboration avec le service pédagogique de l'Agence, aux missions et stages de formation et envoient des personnels pour les animer.

Enfin, le ministère de l'Éducation nationale met à la disposition des établissements sa logistique pour l'organisation des examens, notamment le baccalauréat. L'Agence s'attache à renforcer sa collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et les académies partenaires. En ont témoigné la présence du directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), Jean-Michel Blanquer, et de la direction de l'encadrement (DE) aux Premières Rencontres Mondiales. En outre, la participation du ministère de l'Éducation nationale au séminaire annuel des nouveaux collaborateurs de l'AEFE a

été exceptionnelle, avec les interventions du directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Michel Blanquer, du doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale, François Perret, du directeur de l'Encadrement, Roger Chudeau, et de la directrice des relations européennes, internationales et de la coopération, Sonia Dubourg-Lavroff.

Ces contributions marquent les relations étroites qu'entretient l'Agence avec le ministère de l'Éducation nationale.

Les signatures de conventions de partenariat

L'Agence développe des partenariats avec des structures qui contribuent également à l'enseignement français à l'étranger et qui apportent une qualité de service supplémentaire pour les familles et les élèves du réseau. Ainsi, le 9 avril, lors des premières Rencontres mondiales, l'AEFE a signé deux conventions cadre avec des établissements publics liés au ministère de l'Éducation nationale.

La convention avec l'ONISEP

La convention de partenariat signée par la directrice de l'AEFE, Anne-Marie Descôtes, et le directeur de l'ONISEP, Pascal Charvet,

visait à proposer des services numériques d'orientation aux établissements d'enseignement français à l'étranger.

En raison de l'éloignement géographique, les services numériques et à distance de l'ONISEP sont particulièrement adaptés à la problématique spécifique des établissements français à l'étranger. Pour aider les enseignants, les élèves et les familles, l'AEFE et l'ONISEP associent leur savoir-faire et mettent à disposition des établissements quatre services :

- **le passeport orientation formation** (webclasseur), un espace numérique col-

laboratif dans les collèges et les lycées. L'objectif de ce service en ligne est de permettre aux équipes éducatives et aux élèves de partager des espaces dédiés aux activités d'information et d'orientation.

- **monorientationenligne.fr**, déjà souscrit en 2009 par l'AEFE, est un service gratuit, personnalisé et adapté aux élèves du réseau de réponses à leurs questions sur les métiers et les poursuites d'études en France. Un dialogue avec un expert peut se tenir par courriel, tchat ou par téléphone.



Photos :
intervention de la directrice générale
de TV5MONDE, Marie-Christine
Saragosse, aux Rencontres mondiales
Signature de convention avec le CNED

TARA
OCEANS



- **www.biblionise.fr** est un abonnement annuel au service en ligne de consultation des publications de l'ONISEP sur les métiers, les formations et les secteurs professionnels. Ouvert aux élèves et aux parents, ainsi qu'aux équipes éducatives, ce service donne accès à toutes les ressources pédagogiques dédiées à l'orientation.
- **la géolocalisation** des établissements français à l'étranger. L'ONISEP intégrera à son service existant de géolocalisation des lieux de formation les données sur les établissements à l'étranger transmises par l'AEFE afin de leur offrir de la visibilité.

Tous ces services s'inscrivent dans la droite ligne des textes ministériels de l'Éducation nationale qui encadrent la mise en place des parcours de découverte des métiers et des formations, et dans le contexte plus global des textes concernant l'orientation tout au long de la vie. Cette convention illustre la volonté de l'AEFE de proposer un service d'orientation de qualité aux élèves, aux familles et aux équipes éducatives des établissements français de l'étranger, ainsi que d'en faciliter et d'en moderniser l'accès.

Les partenaires des 20 ans

D'autres partenaires-projets se sont également associés à l'AEFE pour célébrer son anniversaire tout au long de l'année 2010.

- **L'émission *Thalassa*** a participé avec l'Agence et le fonds Tara Océans aux actions liées au développement durable. George Pernoud s'est personnellement investi dans le concours « Les lycées du grand large » et s'est rendu au lycée français Sadi-Carnot de Diego-Suarez

La convention avec le CNED

La convention de partenariat signée le 9 mai par la directrice de l'AEFE, Anne-Marie Descôtes, et le directeur général du CNED, Michel Leroy, permet de concrétiser leur collaboration étroite dans les domaines de la scolarisation des enfants et de la formation continue des enseignants à l'étranger. Les deux établissements publics ont décidé de s'associer pour mutualiser leurs ressources et leur expertise dans un objectif commun de continuité pédagogique et de réussite des élèves. Leur collaboration portera principalement sur :

- la constitution d'une offre de scolarisation conforme aux programmes officiels élaborés par le ministère français de l'Éducation nationale,
- la diffusion de solutions d'accompagnement éducatif et de soutien scolaire du CNED dans le réseau des établissements de l'AEFE,
- le développement de la formation continue des enseignants du réseau de l'AEFE en tenant compte de leurs parcours, de leurs objectifs professionnels et des besoins identifiés.

(Madagascar) pour proclamer les résultats.

- **L'association Action contre la faim** s'est encore rapprochée de l'Agence cette année pour faire participer les élèves du réseau à la « Course contre la faim ».
- **Le CLEMI** a reconduit et développé le concours « Paroles de presse » organisé avec l'Agence dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias* dans l'école.

Cette collaboration doit permettre une meilleure complémentarité dans la formation des élèves, un choix élargi d'enseignements disciplinaires et/ou de mise à disposition de formation à distance individualisée. Enfin, une meilleure communication auprès des postes diplomatiques et des établissements doit rendre plus visible l'offre de formation à l'attention des familles expatriées.

La convention avec l'ALFM

La convention avec l'association des anciens élèves du réseau d'enseignement français à l'étranger s'inscrit également dans cette politique de développement des partenariats visant à apporter un service aux élèves et aux anciens élèves, ainsi qu'aux établissements.

Les signatures de conventions avec des partenaires-projets des 20 ans de l'AEFE

À l'occasion de projets mis en place en 2010 dans le cadre de son vingtième anniversaire, l'Agence s'est associée à des parten-

naires prestigieux. Anne-Marie Descôtes a signé, lors du salon de l'Éducation, le 20 novembre 2009, deux conventions de partenariat : l'une avec Romain Troublé, secrétaire général et directeur des opérations pour **Tara Océans**, et l'autre avec la **Fédération française d'escrime (FFE)**. Ces partenariats s'inscrivent dans la volonté de proposer aux établissements du réseau deux opérations exceptionnelles :

- « Les lycées du grand large », un concours qui a sensibilisé les élèves du réseau aux problématiques liées au développement durable et à la préservation des littoraux. Ce projet a permis également aux établissements se situant sur le parcours de l'expédition Tara de visiter le bateau et de rencontrer les scientifiques à bord.
- « Escrime-toi pour 2010 », un projet permettant notamment de faire venir, du 6 au 13 novembre 2010, une équipe mondiale de 88 jeunes escrimeurs du réseau dans le cadre des championnats du monde d'escrime organisés sous la verrière du Grand Palais, à Paris.

internationales chargée de la francophonie à RFI, de la session plénière inaugurale. De plus, TV5MONDE a lancé avec l'AEFE le concours de scénario de bande dessinée *Cédric* dont la proclamation des résultats a été faite lors du dîner officiel des Rencontres mondiales. Enfin, RFI a co-organisé la soirée musicale et solidaire en faveur d'Haïti Dub 10 avril 2010.

Enfin, **TVMONDE** et **RFI** ont été les partenaires-médias des Rencontres mondiales de l'AEFE. Leur collaboration à cette manifestation a été marquée par l'intervention en session plénière de Marie-Christine Saragosse, directrice générale de TVMONDE, sur le thème de « la présence de la France à l'étranger : synergie et complémentarité des médias et des réseaux culturels et scolaires » et l'animation par Vicky Sommet, directrice déléguée à la direction des affaires

LA GESTION DES CRISES ET LE SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS

En raison de l'ampleur géographique du réseau, présent dans plus de 130 pays, les crises politiques, épidémiologiques et climatologiques qui touchent certains pays ou certaines zones géographiques affectent directement les établissements d'enseignement

français à l'étranger. Pour accompagner les membres des communautés scolaires (élèves, personnels, familles) touchés par ces crises, l'Agence développe un savoir-faire et des outils spécifiques pour soutenir les établissements et coordonner ses actions : communication de

crise, plateforme scolaire numérique, accueil de personnes rapatriées, échanges d'expérience, soutien psychologique.

L'année 2009-2010 a été marquée par des crises majeures qui ont fortement mobilisé l'Agence.

La grippe H1N1

Les établissements du réseau ont été affectés par la menace de pandémie de la grippe H1N1 dès le mois d'avril 2009. Des établissements ou des classes du réseau ayant eu des élèves atteints par le virus ont dû fermer temporairement. Les établissements du continent américain ont été les premiers et les plus affectés : le lycée français de Mexico a fermé ses portes du 24 avril au 8 mai sur ordre des autorités locales et des cours d'enseignement à distance ont dû être organisés.

- En Équateur, l'établissement a fermé du 2 au 10 juin et a été mis en quarantaine.
- En République Dominicaine, un cas ayant été répertorié au lycée, l'établissement a fermé du 8 au 12 juin.
- Au Guatemala, le lycée a fermé à partir du 19 juin, mais les examens ont pu s'y dérouler normalement.
- Pour ce qui concerne l'Amérique du Nord, le lycée La-Pérouse de San Francisco a eu un cas recensé en grande section et a fermé

un jour avant la date officielle (le 19 juin). Au Canada, le Collège Marie-de-France à Québec a fait état d'un cas, mais l'établissement n'a pas fermé.

- Au Pérou, le lycée franco-péruvien de Lima a recensé 27 cas. La fin de l'année a été avancée au 13 juillet au lieu du 14 et la rentrée repoussée au 9 août.
- En Bolivie, un cas répertorié en août, la classe de CP a été fermée du 19 au 24 août.
- En Argentine, les activités hors de l'établissement ont été suspendues et une assistance ainsi que des cours ont été proposés par Internet.
- Au Brésil, les lycées de Rio et de Sao Paulo ont reporté de 15 jours la date de leur rentrée scolaire. Des cours ont été mis en ligne dès la deuxième semaine, et un système de rattrapage organisé les samedis et la première semaine des vacances d'octobre.
- Au Chili, Osorno, Valparaíso et surtout Santiago ont été touchés. Toutefois, les

établissements sont restés ouverts, avec une large information aux familles, des cours par Internet et une assistance scolaire renforcée.

De nombreux autres établissements du réseau ont recensé des cas de grippe H1N1 et ont dû fermer une ou plusieurs classes : à Singapour, en Malaisie, en Tanzanie, en Tunisie, au Maroc, en Bulgarie, en Arménie, en Lituanie, en Grèce, en Slovaquie...

Pour faire face à cette crise, l'Agence a créé une page spécifique sur son site Internet sur laquelle elle a diffusé toutes les informations nécessaires et relayé les recommandations du ministère de la Santé, du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des Affaires étrangères et européennes. Des documents ont également été mis à disposition des établissements, notamment des échanges d'expérience. Un dossier, conçu dans le cadre de l'épidémie de SRAS qui avait touché

les établissements de la zone Asie en 2002, a pu servir de base pour guider les démarches des établissements en cas de fermeture ou de mise en quarantaine (continuité de la scolarité grâce aux nouvelles technologies, jurys d'examen par visioconférence...). En liaison avec son ministère de tutelle, l'Agence a également suivi la campagne

de vaccination pour les établissements du réseau. Dès le mois de novembre, elle s'est mise en place dans près de 130 pays. Enfin, les personnels des secteurs géographiques ont accompagné et conseillé quotidiennement les établissements durant toute la durée de cette crise. Une large diffusion de l'information, la mutualisation des expériences et le

professionnalisme des personnels a permis une bonne gestion de cette crise. Les établissements ont réussi à mettre en place, dans plusieurs cas, un dispositif d'assistance et de cours par Internet pour garantir la continuité scolaire des élèves.



Le séisme en Haïti

Le 12 janvier 2010, un séisme de magnitude 7 a frappé Haïti, provoquant des dégâts considérables dans tous le pays. Le lycée français Alexandre-Dumas de Port-au-Prince a été durement touché bien que les bâtiments ne se soient pas effondrés. La communauté scolaire de cet établissement a été endeuillée : 6 élèves et un enseignant de mathématiques expatrié ont trouvé la mort dans cette catastrophe, de même que de nombreux membres des familles des élèves et des personnels du lycée Alexandre-Dumas.

L'action de l'Agence

Face à l'ampleur de la catastrophe, l'Agence s'est immédiatement mobilisée. Une cellule a été constituée pour suivre l'évolution de la situation et apporter un soutien aux personnes sur place et rentrées en France. Cette cellule a travaillé en étroite liaison avec le centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes. Elle est restée en contact avec les personnels de direction (proviseur, proviseure adjointe et directeur du primaire) demeurés dans un premier temps sur place pour gérer la situation et servir de relais.

Les familles et les personnels rapatriés ont été accueillis à l'aéroport pendant plus 15 jours par des représentants de l'Agence. Outre un soutien psychologique, des informations précises leur ont été communiquées, notamment sur leur situation personnelle et administrative.

L'Agence a créé une page spécifique sur son site Internet par laquelle elle a diffusé toutes les informations nécessaires ainsi que des points de situation réguliers. De plus, l'AEFE a mis en place une plateforme numérique de téléenseignement dont les objectifs étaient d'assurer la continuité pédagogique et de conserver un lien entre tous les élèves et enseignants, restés en Haïti ou répartis dans le monde. Moins de trois semaines après le séisme, cette plate-forme, coordonnée par un enseignant de mathématiques du lycée Alexandre-Dumas, était à disposition des utilisateurs.

La directrice de l'Agence a décidé d'envoyer à Port-au-Prince, du 2 au 18 février, une équipe (Richard Bringuier, proviseur adjoint du lycée français de Bogota et Patrick Ténèze, chef du



service communication et événements de l'AEFE) pour évaluer la situation et coordonner les actions nécessaires à la réouverture de l'établissement. En étroite collaboration avec le poste diplomatique et l'association gestionnaire, cette équipe de direction intérimaire est rapidement allée à la rencontre des parents d'élèves présents sur place. Elle a soutenu les personnels de service très durement touchés par le tremblement de terre et mobilisé les enseignants en contrat local pour animer des ateliers pédagogiques pour les élèves présents sur place.

Photos :
Visite du Président de la République,
Nicolas Sarkozy, au lycée Alexandre-
Dumas de Port-au-Prince (Haïti)

Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE, a tenu à se rendre rapidement sur place afin de marquer la solidarité de l'Agence et du réseau. Pendant deux jours, du 16 au 17 février, elle a rencontré les élèves, les personnels et les représentants des parents. Elle a annoncé à l'association gestionnaire diverses mesures d'aide immédiate dont le gel des remontées à l'AEFE pour 250 000 euros. Elle a pu également réunir une partie des dix établissements partenaires du lycée et s'entretenir avec les responsables de l'hôpital de campagne français (ESCRIM) implanté sur le site quelques jours après le drame. Elle a enfin remercié les personnels de l'école maternelle qui se sont occupés des jeunes orphelins adoptés en attente de départ pour la France.

Mercredi 17 février, en compagnie du président de l'association des parents d'élèves et du conseiller culturel, elle a accueilli sur le site du lycée, monsieur Nicolas Sarkozy, président de la République française, accompagné de plusieurs ministres français et de monsieur René Prével, président de la République d'Haïti. Deux élèves ont remis au président de la République une série de dessins réalisés par les enfants du lycée dans les ateliers artistiques ouverts récemment dans l'établissement.

Le séisme au Chili

Un tremblement de terre de très forte magnitude a frappé le Chili le 27 février 2010. Les 5 établissements scolaires français du pays à Santiago, Osorno, Vina del Mar, Curico et Concepción ont été affectés par ce séisme. L'établissement de Concepción a été plus

particulièrement touché et ses locaux ont été partiellement endommagés. L'Agence, en liaison avec le centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes, a été en contact constant avec le poste diplomatique et les personnels de direction pour évaluer la situation et prendre les mesures nécessaires. En raison du choc que les membres des communautés éducatives ont subi, un suivi psychologique des élèves et des professeurs a été organisé dans les lycées de Vina del Mar, de Santiago et de Curico. Des missions d'inspection des locaux ont également été diligentées afin de s'assurer qu'ils ne présentaient aucun risque pour la reprise des cours.

Les enseignants ont été mobilisés pour aider à remettre les classes en état, nettoyer les bris de verre, et pour travailler sur les actions de solidarité à organiser au sein des établissements (collectes de couvertures, de couches, de lait et d'aliments non périssables).

La crise en Guinée

La crise politique en Guinée a culminé avec les troubles et les violences qui ont secoué ce pays le 28 septembre 2009. Cette crise a entraîné la fermeture, le même jour, du lycée français Albert-Camus de Conakry. Dès le début des troubles, une cellule a été constituée à l'Agence. Cette cellule, en liaison avec le poste diplomatique et le comité de gestion de l'établissement conventionné, a géré les modalités de fermeture du lycée Albert-Camus, ainsi que la situation des élèves et des personnels.

Une solution a été apportée pour les

800 élèves du lycée : 640 ont été scolarisés dans d'autres établissements du réseau et 160 ont été accueillis dans des établissements scolaires du pays. Ces derniers ont bénéficié d'un accompagnement CNED totalement financé par l'AEFE pour l'année scolaire 2009-2010.

S'agissant des personnels, un traitement individualisé des personnels titulaires a été assuré par la direction des ressources humaines de l'AEFE. De plus, la directrice de l'Agence leur a écrit dès la fermeture de l'établissement pour leur préciser leur situation.

Les personnels expatriés enseignants ont été placés quant à eux en appel spécial tandis que les personnels d'encadrement ont été, pour certains d'entre eux, affectés à des missions dans le réseau (gestionnaire comptable à Sofia, directrice du primaire à La Haye, conseillère principale d'éducation à Belgrade).

Tous les personnels résidents ont été accueillis dans leur académie d'origine à partir du 1^{er} janvier, à l'exception de l'un d'entre eux, qui dépendait de l'administration territoriale. Avant de retrouver leur administration d'origine en France, ils ont perçu leur traitement jusqu'au 31 décembre 2009.

Concernant les recrutés locaux, des procédures de versement d'indemnités pour licenciement ont été lancées dans le cadre d'un protocole signé entre l'AEFE et l'établissement conventionné. Ce protocole vise plus largement à assurer une continuité de l'établissement, des mesures d'accompagnement financier étant prises pour

permettre le maintien d'un secrétariat, d'un service de sécurité et le paiement des indemnités de licenciement.

L'Agence a géré la situation des personnels au cas par cas, a garanti la continuité de la scolarité des élèves (notamment grâce aux autres établissements du réseau qui ont pu accueillir la majorité de ces élèves) et de l'établissement. Le lycée Albert-Camus de Conakry a rouvert ses portes à la rentrée 2010 et compte aujourd'hui 600 élèves.

L'AEFE travaille à la formation des personnels à la gestion de crise. Dans ce cadre, des groupes de travail ont été constitués à l'Agence pour travailler sur la dimension sanitaire et la gestion des crises qui peuvent frapper les établissements du réseau. L'AEFE, en liaison avec sa tutelle, développe son savoir-faire et prépare ses agents, dans les services centraux comme sur le terrain, à gérer ces situations délicates. Ainsi, lors du séminaire des nouveaux collaborateurs, un atelier sur le thème de « la gestion de crise » a été organisé avec les interventions de Guillaume Darmé, chargé de mission pour la coordination interministérielle et les partenariats au centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes, et Régine Pam, déléguée académique aux risques majeurs de l'académie de la Martinique.



1

L'HOMOLOGATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les étapes

Depuis l'année 2009-2010, la procédure d'homologation a été renouvelée.

La durée de la procédure a ainsi été dématérialisée et raccourcie (de 18 à 12 mois). L'AEFE a créé et gère la nouvelle application pour l'homologation.

- Les établissements se connectent à la nouvelle application Internet et remplissent une fiche de renseignements ;
- Le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France valide cette fiche et transmet par courriel un identifiant et un mot de passe à l'établissement ;
- À l'aide de l'identifiant et du mot de passe, l'établissement complète en ligne une enquête. Cette enquête est ensuite validée par le SCAC puis transmise à l'AEFE ;
- Une fois cette enquête validée par l'AEFE, l'établissement peut télécharger et remplir un dossier de demande d'homologation qui transite par le SCAC pour « avis diplomatique » ;
- L'AEFE, en lien avec la direction de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) du ministère des Affaires étrangères et européennes, valide cette demande ;
- Cette demande est transmise à la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale pour une expertise pédagogique ;
- Après examen préalable par les groupes d'évaluation, les dossiers sont soumis à l'avis de la commission d'homologation composée notamment par le directeur général de l'Enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), le doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN), le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR), le directeur général de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) et la directrice de l'AEFE.

Les établissements d'enseignement français à l'étranger

Les établissements font l'objet d'une procédure d'homologation attestant leur conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques et aux règles applicables en France aux établissements de l'enseignement public français.

Cette procédure est mise en œuvre par la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation

nationale et par l'AEFE avec le concours de groupes d'experts, membres des inspections générales du ministère. L'AEFE travaille en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et européennes et la DGESCO pour l'examen des dossiers de demande ou d'extension d'homologation des établissements, la décision finale appartenant au ministère de l'Éducation nationale.

La liste des établissements homologués fait l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française et au Bulletin officiel de l'Éducation nationale à l'issue d'une campagne annuelle qui concerne les établissements sollicitant soit une première homologation, soit une extension de l'homologation à d'autres niveaux d'enseignement.

Bilan de la campagne 2010

Pour la campagne 2010, 51 dossiers (contre 73 en 2009 et 50 en 2008), ont été examinés et soumis, à la commission interministérielle d'homologation qui s'est tenue le 5 mai 2010.

20 établissements ont présenté une première demande d'homologation (contre 28 en 2009). La commission a émis un avis favorable pour 14 d'entre eux :

- le lycée Jean-Mermoz, Curico (Chili)
- l'école la farandole d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- le collège de la mère de Dieu, Le Caire (Égypte)
- le lycée Concordia, Le Caire (Égypte)
- le lycée Voltaire, Le Caire (Égypte)
- l'école française du Maine (MLF) de South Freeport (États-Unis)
- l'école internationale de Brooklyn, New York (États-Unis)
- le collège des saints cœurs de Beitchabab (Liban)

- le Montana international collège de Deck el Mehdi (Liban)
- l'école la Clairefontaine, Fort Dauphin (Madagascar)
- les Angelots de Bamako (Mali)
- l'école française Al-Akawayn (OSUI) d'Ifrane (Maroc)
- le lycée français Blaise-Pascal, Lubumbashi (République démocratique du Congo)
- l'école française les almadies de Dakar (Sénégal)

La répartition géographique des établissements nouvellement homologués marque la forte demande d'enseignement français sur le continent africain, au Liban et aux États-Unis. De plus, 31 établissements déjà homologués ont présenté une requête d'extension d'homologation à d'autres niveaux d'enseignement. Parmi eux, 24 ont reçu un avis favorable de la commission dont 16 pour le second degré et 8 pour le

premier degré. Ces demandes, dont le nombre reste stable (31 en 2009), émanent principalement d'établissements ouvrant des classes dans le second degré dans la zone Moyen-Orient/Maghreb (Égypte, Liban, Tunisie), en Afrique (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Nigeria, Sénégal), en Amérique du sud, en Amérique du nord et à l'île Maurice. Pour l'enseignement primaire, les 8 demandes concernent le Sénégal, les États-Unis (deux établissements), le Qatar, l'Allemagne, l'Arménie, la Géorgie et le Royaume-Uni.

L'arrêté fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale a été publié au Journal officiel de la République française du 10 juillet 2010.

LES ÉTABLISSEMENTS : ÉVOLUTION ET RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR STATUT

Continent	Statut	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Afrique	EGD	42	43	42
	Conventionnés	53	53	53
	Accords de partenariat	-	-	
	Uniquement homologués	63	69	69
TOTAL AFRIQUE		158	165	164
Amérique	EGD	1	1	1
	Conventionnés	35	35	35
	Accords de partenariat	-	-	
	Uniquement homologués	48	47	46
TOTAL AMÉRIQUE		84	83	82
Asie	EGD	5	6	5
	Conventionnés	42	39	36
	Accords de partenariat	-	-	5
	Uniquement homologués	46	50	50
TOTAL ASIE		93	95	96
Europe	EGD	26	27	27
	Conventionnés	42	39	39
	Accords de partenariat	-	-	3
	Uniquement homologués	44	48	47
TOTAL EUROPE		112	114	116
Total EGD		74	77	75
Total conventionnés		172	166	163
Total accords de partenariats		-	-	8
Total uniquement homologués		201	214	212
TOTAL RÉSEAU		447	457	458

Une attention particulière a été portée cette année à l'actualisation et la vérification des informations et des statistiques. Ce travail a permis de sortir de la base de données les établissements récemment fermés et de disposer d'une image plus fidèle des établissements du réseau.

Pour l'année 2009-2010, le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger comptait ainsi **458 établissements homologués**. Parmi ces établissements, 75 sont gérés directement (EGD) par l'Agence, 163 ont passé une convention avec elle et 8 ont signé un accord de partenariat.

L'Afrique demeure la zone géographique regroupant le nombre le plus important d'établissements, aussi bien en gestion directe que conventionnés ou uniquement homologués. Cette répartition résulte de la densité du réseau au Maroc (23 EGD), en Tunisie (9 EGD) et à Madagascar (4 EGD et 11 conventionnés). L'Europe compte 116 établissements dont 27 EGD, 39 conventionnés et 3 accords de partenariats. Ces deux zones accueillent ainsi 69 établissements EGD sur les 75 du réseau, 92 des 163 établissements conventionnés et 3 des 8 accords de partenariat conclus par l'Agence. Le réseau compte deux établissements en gestion directe et trois établissements

conventionnés en moins par rapport à l'année précédente.

Ces évolutions résultent des changements suivants :

- **En Afrique :** L'école Marie-Curie à Tunis (Tunisie), qui était EGD, a fermé dans le cadre de sa fusion avec l'école Robert-Desnos, également EGD, à la rentrée 2008. Cette fermeture est prise en compte dans les statistiques de l'Agence à la rentrée 2009.
- **En Asie :** Le CEFA de Kaboul (Afghanistan), auparavant EGD, a été remis en gestion au ministère des Affaires étrangères et européennes en 2008. Cet établissement fait partie depuis 2009 du réseau de la Mission laïque française (MLF). Sa suppression est effective dans les statistiques de l'Agence à la rentrée 2009.
- L'école française d'Islamabad (Pakistan), conventionnée avec l'AEFE, a été fermée en raison de la situation dans le pays et des risques liés à la sécurité des élèves et de l'établissement.
- Le lycée français de Djeddah (Arabie Saoudite), qui était auparavant conventionné, a changé de statut à la rentrée 2009 dans le cadre d'un passage de relais à la MLF ; il demeure homologué. L'école française de Tachkent (Ouzbékistan), qui était conventionnée, a également changé

de statut à la rentrée 2009 ; elle a passé un accord de partenariat avec l'Agence.

Enfin, l'AEFE a conclu 8 accords de partenariat :

- le lycée franco-israélien de Tel-Aviv (Israël)
- la section française de l'école européenne de Taipei (Taiwan)
- l'école internationale française de Bali (Indonésie)
- le lycée français de Koweït City (Koweït)
- l'école française de Tachkent (Ouzbékistan)
- l'école française Valmont de Lausanne (Suisse)
- l'institut Saint-Dominique de Rome (Italie)
- le collège Bon soleil de Gava de Barcelone (Espagne)

À la rentrée 2010, le réseau d'enseignement français compte 472 établissements homologués, dont 75 sont gérés directement (EGD) par l'Agence, 161 sont conventionnés et 8 ont signé un accord de partenariat.

3

LE PROGRAMME FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE (FLAM)

La demande de cette campagne 2010
s'établit de la façon suivante :

AMÉRIQUE DU NORD :

12 DOSSIERS POUR LES ÉTATS-UNIS,
AVEC UN MONTANT GLOBAL DE
320 340 EUROS

EUROPE : 39 DOSSIERS POUR 11 PAYS,
AVEC UN MONTANT DE **281 780 EUROS**

Initié en 2001, le programme « Français langue maternelle » (FLAM) a pour objectif de permettre à des enfants français expatriés de conserver la pratique de la langue française et le contact avec leur culture en suivant, dans un contexte extrascolaire ou parascolaire, des programmes spécifiques développés par des associations dûment déclarées et habilitées à recevoir des subventions. Bien que ces associations n'aient pas les mêmes objectifs que les établissements scolaires du réseau, elles viennent compléter le dispositif existant de diffusion de la langue et de la culture françaises à destination des enfants français établis hors de France.

Conformément aux recommandations des états généraux pour l'enseignement français à l'étranger, l'AEFE assure le pilotage et la gestion du programme FLAM, à compter de la campagne 2009.

Ce programme a bénéficié, en 2010, d'une enveloppe de 600 000 euros.

Les dossiers des associations postulant sont étudiés par une commission d'attribution composée de membres de l'AEFE et du ministère des Affaires étrangères et européennes.

En 2010, 72 dossiers de demande de subvention, émanant de 21 pays, ont été traités, dont 51 étaient récurrents. Au final, 65 ont été dotés.

Les associations subventionnées, pour 2010, sont au nombre de :

- 11 en Amérique du Nord, pour un montant de 146 500 euros,
- 37 en Europe, pour un montant de 210 050 euros,
- 6 en Asie-Pacifique, pour un montant de 93 000 euros,
- 5 en Afrique, pour un montant de 33 000 euros,
- 6 en Amérique du Sud, pour un montant de 45 100 euros.

ASIE-PACIFIQUE :

8 DOSSIERS POUR 4 PAYS,
AVEC UN MONTANT DE
162 420 EUROS

AMÉRIQUE DU SUD :

8 DOSSIERS POUR 3 PAYS,
AVEC UN MONTANT GLOBAL DE
45 702 EUROS

AFRIQUE : 5 DOSSIERS POUR 2 PAYS,

AVEC UN MONTANT DE **75 340 EUROS** DONT 69 340 POUR L'ALGÉRIE

LES ÉLÈVES

1

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR NATIONALITÉ



Le nombre d'élèves scolarisés au sein des établissements gérés directement par l'AEFE ou conventionnés continue d'augmenter, malgré un contexte marqué par la crise économique qui a touché de nombreux pays. Avec 1 130 élèves supplémentaires à la rentrée 2009, soit une hausse de 0,7 % (contre 5 535 élèves supplémentaires, soit +3,3 %, en 2008), les effectifs atteignent 174 637 élèves dont 48 % de Français, 39,7 % de nationaux et 12,3 % d'étrangers tiers.

Cette augmentation régulière, qui prolonge celles des années précédentes, témoigne de la bonne attractivité du réseau.

Cette hausse est plus sensible en Europe (+1,3 %) et sur le continent américain (+1,7 %). Les effectifs en Afrique, qui compte plus du tiers des effectifs totaux du réseau, restent stables. Enfin, l'Asie, qui enregistrait les plus fortes augmentations d'élèves depuis plusieurs années (+4,5 % l'année dernière), a vu sa croissance s'interrompre à la rentrée 2009 (+0,2 %) en raison de la crise économique qui a frappé très durement les pays de cette zone.

L'augmentation des effectifs concerne majoritairement des enfants de nationalité française

dont le nombre augmente de 1 437 élèves, soit une hausse de 1,7 %. Cette tendance s'observe sur presque tous les continents, mais est plus marquée sur le continent américain (+3,2 %) qu'en Europe (+1,7 %), en Asie (+1,7 %) et en Afrique (+0,7 %). Cette donnée s'explique par les effets conjugués de la progression du nombre de familles françaises expatriées, de la priorité d'inscription accordée aux enfants français dans un contexte de saturation des capacités d'accueil de certains établissements, et de la mesure de prise en charge au bénéfice des lycéens français.

Le nombre d'élèves nationaux croît également de 0,9 %, mais cette augmentation recouvre des disparités selon les zones géographiques. En effet, les effectifs de nationaux connaissent une croissance relativement forte en Asie (+3,2 %) et sur le continent américain (+2,9 %), alors qu'ils demeurent stables en Europe (+0,1 %) et qu'ils diminuent en Afrique (-1,2 %). Enfin, le nombre d'étrangers tiers enregistre une baisse de 4,1 %. Particulièrement significatif en Asie (-11,2 %), ce recul a pour cause principale la crise économique qui a généré le retour dans leur pays d'origine de nombreuses familles expatriées qui avaient fait le choix du réseau.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS EGD ET CONVENTIONNÉS

2009/2010	Maternelle	Élémentaire	Collège	Lycée	Post-bac	Total
Français	13 962	31 892	24 112	13 765	50	83 781
Nationaux	12 116	24 126	19 708	13 216	199	69 365
Étrangers tiers	3 715	8 241	6 010	3 505	20	21 491
Total	29 793	64 259	49 830	30 486	269	174 637



Photos:
Lycée français international
Georges-Pompidou de Dubaï
(Emirats Arabes Unis)
Lycée français Gustave-Eiffel
de Budapest (Hongrie)



La répartition des élèves par niveau d'enseignement permet de constater que la majorité des effectifs se trouvent dans les classes élémentaires (36,8 %) ; viennent ensuite les classes de collège (28,5 %), les classes de lycée (17,5 %), puis les classes de maternelle (17,2 %) et, enfin, les classes préparatoires aux grandes écoles (0,1 %). Ce sont donc les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 qui constituent la plus forte « audience » du réseau.

Dans une perspective comparatiste sur les deux dernières années, on constate des évolutions contrastées concernant la répartition des effectifs d'élèves par niveau d'enseignement et par nationalité. Le niveau d'enseignement qui connaît la plus importante croissance, hormis le post bac, est celui des classes de maternelle (+1,7 %), alors que l'élémentaire et le lycée progresse de 1 % et le collège de 0,2 %. Cette tendance montre que la maternelle, spécificité du modèle éducatif français, rencontre un grand succès auprès des familles à l'étranger, qu'elles soient françaises (+2,5 %) ou originaire du pays d'accueil (+ 3,7 %).

On remarque également que l'augmentation du nombre de lycéens (+1 %) s'opère majoritairement au bénéfice des lycéens français dont les effectifs ont progressé de 3,8 %.

La création d'une cellule dédiée aux données statistiques, l'amélioration des outils de pilotage et des systèmes d'information permet désormais à l'Agence de disposer de données plus fiables sur l'ensemble des établissements homologués du réseau. Ces données sont produites à partir des éléments que les établissements envoient à l'AEFE sous la forme d'une enquête à remplir sur le mode déclaratif.

À la rentrée 2009, l'ensemble des établissements homologués, tous statuts confondus, scolarisent 281 494 élèves, dont 105 285 Français (37,4 %), 143 107 nationaux (50,8 %) et 33 102 étrangers tiers (11,8 %). Les effectifs du réseau d'enseignement français à l'étranger connaissent ainsi une croissance de 3,5 % avec 9 592 élèves supplémentaires à la rentrée 2009. Cette croissance concerne toutes les nationalités : les Français (+3,75 %) avec 3 813 élèves supplémentaires, les nationaux (+3,1 %) avec 4 283 élèves supplémentaires, et les étrangers tiers (+4,7 %) avec 1 496 élèves supplémentaires.

La répartition géographique des effectifs montre que l'Afrique accueille 96 998 élèves, soit 34,5 % des effectifs de réseau, l'Asie 76 603 élèves, soit 27,2 % des effectifs, l'Europe 61 868 élèves, soit 22 % des effectifs et le continent américain 46 025 élèves, soit 16,3 % des effectifs.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS EGD ET CONVENTIONNÉS

		2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Afrique	Étrangers tiers	7 573	7 678	7 756	8 004	7 988
	Français	27 421	28 698	29 369	30 854	31 079
	Nationaux	22 151	22 526	22 366	23 322	23 036
AFRIQUE		57 145	58 902	59 491	62 180	62 103
Amérique	Étrangers tiers	2 594	2 799	2 870	2 928	2 659
	Français	9 508	9 830	10 085	10 537	10 812
	Nationaux	17 342	17 517	17 945	18 079	18 600
AMÉRIQUE		29 444	30 146	30 900	31 544	32 071
Asie	Étrangers tiers	6 457	6 972	6 836	7 105	6 311
	Français	13 470	14 320	14 753	15 631	16 128
	Nationaux	11 201	11 322	10 907	11 218	11 582
ASIE		31 128	32 614	32 496	33 954	34 021
Europe	Étrangers tiers	4 436	4 416	4 571	4 377	4 533
	Français	21 399	22 851	24 433	25 322	25 762
	Nationaux	15 634	15 371	16 081	16 130	16 147
EUROPE		41 469	42 638	45 085	45 829	46 442
TOTAL RÉSULTAT		159 186	164 300	167 972	173 507	174 637

Photos :
Lycée René-Descartes de
Rabat (Maroc)
Lycée français de Pékin (Chine)

LES MOYENS DÉPLOYÉS

« L'accomplissement des missions de l'Agence repose sur le recrutement, la formation et l'évaluation de personnels qualifiés pour exercer au sein du réseau. Ces missions sont également assurées grâce à un soutien apporté directement aux établissements et à des services à destination des familles et des élèves qui leur garantissent une scolarité d'excellence. »



Photos :
Lycée français de Séoul (République de Corée)
Lycée français de Bangkok (Thaïlande)
Lycée français Pierre-Loti d'Istanbul (Turquie)

LES PERSONNELS

1

LE BUDGET DE L'AEFE

Le budget de l'AEFE agrège les crédits des services centraux et des 75 établissements en gestion directe.

Recettes de fonctionnement des services centraux

Les services centraux sont majoritairement financés par deux subventions de l'État. Cette dotation de l'État à l'Agence est issue de deux programmes de la mission « action extérieure de la France » :

- L'action « enseignement français à l'étranger » du programme 185 « rayonnement culturel et scientifique » pour un montant

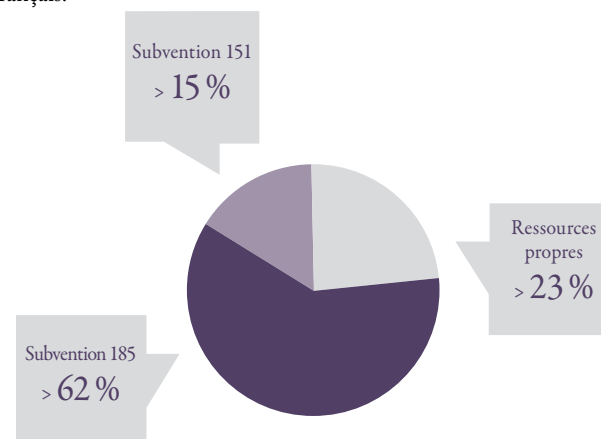
de 415,1 M€ (DBM N°1 2010) pour financer l'activité des établissements.

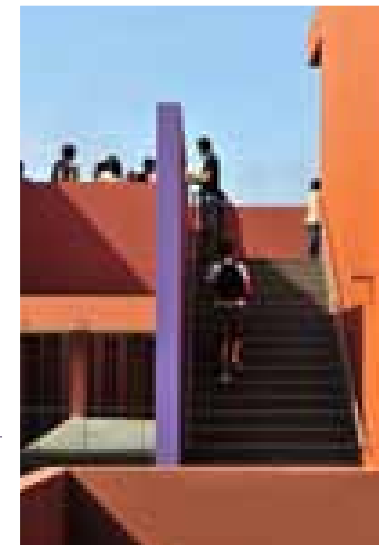
- L'action « accès des élèves français au réseau » du programme 151 « Français à l'étranger et étrangers en France » pour un montant de 100 M€ (BP 2010) pour financer l'aide à la scolarité à destination des élèves français.

De plus, l'Agence dispose de ressources propres provenant des établissements qui participent à la rémunération des personnels résidents et aux charges du réseau par une contribution assise sur les frais de scolarité qu'ils perçoivent.



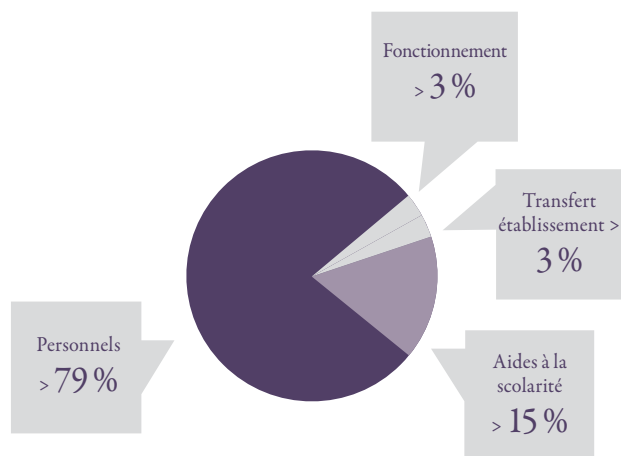
Photos :
Lycée Jean-Mermoz de Dakar (Senegal)





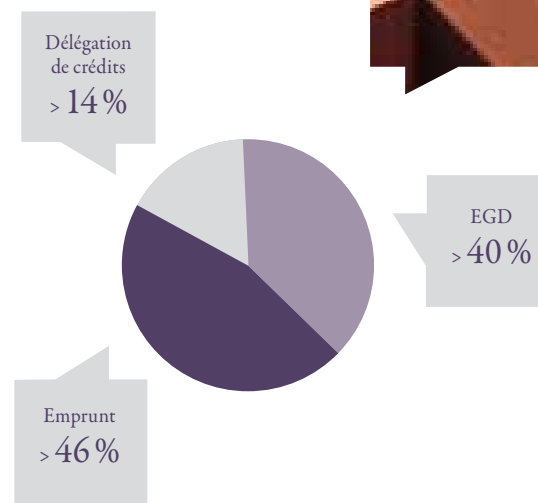
Dépenses de fonctionnement des services centraux

Les dépenses de l'Agence sont principalement constituées de la masse salariale des personnels (expatriés et résidents) mis à disposition des établissements du réseau (524 M€). La contribution patronale pour pensions civiles, à laquelle l'agence est soumise depuis 2009, représente 132,5 M€ en 2010.



L'investissement

La programmation immobilière pluriannuelle présentée au budget 2010 s'élève à 206,6 M€. Elle est financée par les EGD pour 82,8 M€, sur délégation de crédits des services centraux à hauteur de 29,5 M€ et par l'emprunt pour 94,3 M€.



Source : Budget primitif 2010



Le Plan d'orientation stratégique 2010-2013 de l'AEFE accorde une place centrale aux personnels et souligne la nécessité de maintenir l'équilibre entre titulaires et non titulaires au sein des établissements. Cet équilibre doit garantir le haut niveau de l'encadrement et l'excellence pédagogique.

LES PERSONNELS

1

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES PERSONNELS DU RÉSEAU



L'objectif reste de maintenir un niveau d'encadrement par des agents titulaires d'environ 50 %

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, 6 444 personnels ont été détachés pour exercer dans les établissements en gestion directe ou conventionnés du réseau. La très faible augmentation du nombre de postes (+0,29%) doit s'analyser au regard de la contrainte pesant sur les personnels de l'Édu-

cation nationale et de leur réduction (-0,5%), ce qui traduit une priorité pour maintenir les effectifs du réseau. L'année 2009-2010 a été marquée par une nette diminution des effectifs expatriés (-5,5%). Cette diminution a été compensée par une progression du nombre de personnels résidents continue depuis 2005.

Dans ce contexte, l'Agence a choisi de réserver les fonctions d'encadrement et de pilotage aux personnels bénéficiant du statut d'expatrié. L'objectif reste de maintenir un niveau d'encadrement par des agents titulaires d'environ 50 %.

EFFECTIFS DES PERSONNELS EXPATRIÉS ET RÉSIDENTS DANS LES EGD ET LES ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS

Années	2008-2009	2009-2010
Expatriés	1 274	1 203
Ratio nombre d'élèves / expatriés	136,2	145,2
Résidents	5 151	5 241
Total	6 425	6 444



Répartition des personnels en 2009/2010 selon leur mission

La qualité de l'enseignement dans les établissements du réseau repose d'une part sur l'équilibre entre titulaires et non titulaires et, d'autre part, sur la bonne complémentarité des person-

nels dont la composition est adaptée au contexte et aux exigences locales. Cet équilibre permet d'assurer un encadrement de la mission conforme aux attentes des familles. Le nombre de

personnels titulaires (6 444) se répartit entre les 1 203 expatriés et les 5 241 résidents. Le bon niveau de l'enseignement repose également sur une politique exigeante en matière de recrutement, de

définition des profils de postes, de formation continue efficace et d'évaluation régulière des personnels.

Au cœur du dispositif : les personnels expatriés

Les 1 203 personnels expatriés se répartissent en deux groupes : 667 fonctionnaires à l'encadrement (proviseurs, directeurs d'écoles, inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré, conseillers principaux d'éducation, chefs des services administratifs et financiers) et 536 enseignants-formateurs, dont 95 dans les pays de zone A.

Ces personnels expatriés permettent, d'une part, aux établissements de bénéficier d'un encadrement de qualité qui leur assure un

fonctionnement dans les meilleures conditions, conformément aux méthodes de gouvernance des établissements à la française. D'autre part, il s'agit pour l'Agence de s'appuyer sur une expertise pédagogique de haut niveau afin de diffuser au mieux l'innovation pédagogique et de garantir un enseignement d'excellence dans l'ensemble des établissements du réseau. Véritables relais de l'Agence dans les établissements, les personnels expatriés appliquent les orientations

définies par celle-ci et permettent, par leur rotation entre la France et l'étranger, une bonne liaison des dispositifs scolaires français en France et à l'étranger.

Les personnels enseignants expatriés se chargent, dans les établissements ou dans le champ plus vaste d'une zone géographique, de l'animation de leur discipline et de la formation des professeurs recrutés locaux. Avant leur prise de poste, des lettres de mission adaptées aux problématiques de leur

établissement et de leur zone d'affectation leur sont remises. Ils contribuent ainsi au premier chef à la diffusion des innovations pédagogiques qui renforcent l'attractivité des établissements pour les familles. L'Agence poursuit la mise en place coordonnée des conseillers pédagogiques qui, au-delà d'une quotité d'enseignement, interviennent dans une zone géographique donnée pour animer, accompagner et renforcer les synergies en matière pédagogique.



Lycée français international
Georges Pompidou de Dubaï
(Emirats Arabes Unis)

Le dialogue social

Au-delà de la mise en place des instances de concertation prévues par les textes au niveau central comme au niveau local, l'Agence entretient un dialogue social fécond avec les syndicats et les représentants du personnel.

C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 2009-2010, 25 réunions des instances consultatives centrales ont eu lieu pour traiter de questions relatives aux situations individuelles. En marge de ces échanges formels, des rencontres spécifiques « dialogue social » ont été initiées pour évoquer les sujets d'actualité ainsi que pour débattre des avancées susceptibles d'être proposées dans les différents domaines de la gestion des ressources humaines (recrutement des résidents, critères de recrutement, contrats...).

Par ailleurs, des travaux de fond ont été menés aboutissant à une augmentation

substantielle de l'ISVL dans certaines zones géographiques fortement impactées par les fluctuations de change ou les brusques montées du coût de la vie.

L'année 2009-2010 a été marquée par l'organisation des élections professionnelles. Celles-ci se sont déroulées par correspondance et ont eu lieu les 6 et 7 mai 2010. Les élections visaient à désigner l'ensemble des représentants des personnels pour les CCPL, les CCPC et le CTP. La DRH de l'Agence, les SCAC et les chefs d'établissement ont été mobilisés de novembre 2009 à mai 2010 pour assurer dans de bonnes conditions le déroulement de ces élections. Le collège électoral était composé de 9 930 agents pour les CCPL et de 10 491 pour les CCPC et le CTP. Les taux de participation enregistrés ont été particulièrement élevés (57,31 % pour les CCPC, 53,68 % pour

le CTP et 53,44 % pour les CCPL). Les résultats pour les CCPC et le CTP sont les suivants :

Pour le CTP :	La FSU obtient 3 sièges	L'UNSA-Éducation obtient 2 sièges
CCPC A (compétente pour les agrégés) :	Le SNES-FSU/SNEP-FSU obtient 5 sièges	
CCPC B (compétente pour les certifiés) :	Le SNES-FSU/SNEP-FSU obtient 5 sièges	
CCPC C (compétente pour le 1 ^{er} degré) :	Le SNUipp-FSU obtient 3 sièges	L'UNSA-Éducation obtient 2 sièges
CCPC D (compétente pour les personnels de direction et d'inspection) :	L'UNSA-Éducation obtient 4 sièges	ID FAEN/Sgen-CFDT obtient 1 siège
CCPC E (compétente pour les personnels administratifs) :	L'UNSA-Éducation obtient 5 sièges	

Le comité d'hygiène et de sécurité (CHS) de l'AEFE, émanation de son comité technique paritaire, a été créé par un arrêté du 8 juillet 2008. Il s'est réuni pour la première fois le

4 mai 2010. Cette instance, qui reprend les compétences du comité technique paritaire en matière d'hygiène et de sécurité pour les personnels du siège de l'Agence, a pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail. Une des premières mesures prises par le CHS est la conclusion d'une convention avec le ministère des Affaires étrangères et européennes concernant la surveillance médicale de prévention des personnels.



2

LES RECRUTEMENTS : UNE PROCÉDURE SÉLECTIVE

La qualité des recrutements, tant pour les expatriés que pour les résidents, demeure une priorité pour l'Agence afin de piloter efficacement le réseau et de garantir une offre d'enseignement conforme aux attentes des familles.

Les personnels expatriés

Les personnels expatriés jouent un rôle essentiel pour assurer la conformité de l'enseignement dispensé aux normes françaises. Dans tous les domaines (administration, direction, enseignement), un professionnalisme et un engagement exemplaires leur sont demandés. Ils doivent être à ce titre les référents de leur discipline dans les établissements et les zones où ils sont affectés. C'est pourquoi, à l'issue d'une procédure de recrutement exigeante, ils se voient confier des missions spécifiques (encadrement de la discipline, animation pédagogique, formation des recrutés locaux...). Ils disposent à cet effet d'une lettre de mission et doivent rendre compte à la directrice de l'Agence de leurs activités par un rapport annuel.

La publication des postes d'expatriés en septembre est un moment attendu par de

nombreux candidats. Pour la rentrée 2010, 2 238 dossiers complets ont été reçus et analysés par la DRH de l'Agence pour 190 recrutements (en diminution de 15 postes par rapport à 2009). Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

- 50 personnels de direction
- 6 IEN
- 27 personnels administratifs
- 53 enseignants du 1^{er} degré (directeurs, EMFE et CPAIEN confondus)
- 47 enseignants du 2nd degré
- 7 postes de coopération éducative (1 pour Canton, 6 pour les Émirats Arabes Unis)

L'attribution de l'ensemble des postes est désormais soumise à un entretien préalable des candidats.

Il faut souligner que des événements extérieurs et des crises (Conakry, Haïti) ont rendu nécessaire la mise en œuvre de recrutements dans l'urgence.

Par ailleurs, des travaux ont été conduits, au sein de l'Agence et en concertation avec le ministère de l'Éducation nationale, pour améliorer les procédures de recrutement (dossier commun...), ainsi que la définition des compétences requises. Ce travail a permis d'affiner encore les profils de postes pour améliorer le travail de sélection des dossiers.

Un bilan positif des différentes opérations mises en place pour le recrutement a pu être effectué lors des travaux des commissions paritaires bilans de juin 2010 où le calendrier prévisionnel des opérations pour la rentrée 2011 a été adopté.

Les personnels résidents

L'Agence a instauré pour 2010, une nouvelle procédure en matière de recrutement des résidents laissant une place plus large à la simplification et à la dématérialisation. Cette procédure a permis de gagner du temps et de produire des demandes de détachement au ministère de l'Éducation nationale dans des délais très courts. Ce sont ainsi 920 postes de résidents qui ont été pourvus pour la rentrée 2010.

Sont considérés comme personnels résidents les titulaires de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière présents depuis trois mois au moins dans le pays concerné ou suivant leur conjoint ou partenaire d'un PACS. Leur recrutement est proposé à la directrice de l'Agence par le chef d'établissement à l'issue d'une procédure de sélection et de consultation locale. Au 12 mars 2010, la liste des postes vacants faisait apparaître 207 postes vacants en 1^{er} degré et 422 postes vacants en 2nd degré, 265 postes susceptibles d'être vacants en 1^{er} degré et 420 postes suscep-

tibles d'être vacants en 2nd degré.

Au 25 juin 2010, l'Agence a sollicité 900 demandes de détachement pour les résidents :

- 339 enseignants du 1^{er} degré (328 professeurs d'école et 11 instituteurs) répartis entre 23 % d'hommes et 77 % de femmes. Sur ces 339 candidats, 152 étaient en poste en France et 187 à l'étranger.
- 561 dans le 2nd degré (59 agrégés, 459 certifiés, 2 PEGC, 18 PLP, 18 CPE et 5 administratifs) répartis entre 52 % d'hommes et 48 % de femmes. Sur ces 561 candidats, 233 étaient en poste en France et 328 à l'étranger.

Parmi eux :

- 53,1 % (478) sont recrutés dès la rentrée (15 juillet à Pondichéry, 1^{er} août dans les pays de rythme sud et l'Australie, 21 août au Québec, en Irlande, au Paraguay et en Europe scandinave et 1^{er} septembre pour le reste du monde).
- 46,9 % (422) sont des résidents à recrutement différé.

À ces recrutements de résidents s'ajoute également le recrutement pour une année de résidents en complément de temps partiel, 28 en 1^{er} degré (11 renouvellements pour 17 nouvelles demandes) et 13 en 2nd degré (4 renouvellements pour 9 nouvelles demandes).

Sur 994 postes, 74 postes (dont 26 créations) n'ont pas été pourvus, notamment en raison de désistements tardifs ou de cas de force majeure.

La collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et les autres ministères approchés a permis d'obtenir, à la date du 5 juillet 2010, 77,9 % des détachements en 1^{er} degré et 80,9 % des détachements en 2nd degré. Des échanges réguliers avec les DGRH B2-1 et B2-4 du ministère aident à assurer un suivi régulier des demandes restantes.



Photos :
Lycée français de Pékin (Chine)
Lycée français international
Georges Pompidou de Dubaï
(Emirats Arabes Unis)



Le séminaire a pour objectif de former les personnels d'encadrement avant leur prise de poste. ”



3

LA FORMATION DES PERSONNELS

Le séminaire des nouveaux collaborateurs

Le séminaire des personnels d'encadrement affectés à la rentrée 2010 dans les établissements du réseau de l'AEFE s'est déroulé du 25 au 28 mai 2010 au centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres (Hauts-de-Seine).

Ce séminaire a pour objectif de former les personnels d'encadrement avant leur prise de poste. Il est conçu pour permettre aux personnels prenant pour la première fois un poste à l'étranger de connaître les spécificités de leur future affectation, de prendre connaissance des exigences de l'Agence en matière pédagogique, budgétaire, de gouvernance et de gestion des ressources humaines. Pour les personnels en seconde mission, ce séminaire leur offre la possi-

bilité de rencontrer les chefs de service de l'Agence, de s'approprier les problématiques de leur nouvel établissement, de communiquer leur expérience aux entrants dans le réseau et de prendre toute la dimension de leur lettre de mission.

Le séminaire des nouveaux collaborateurs a été profondément rénové cette année avec une organisation axée sur des ateliers thématiques « professionnalisants » qui permettent de préparer concrètement les participants à leurs missions sur le terrain : les relations avec le poste diplomatique, la gestion financière des établissements conventionnés, la gestion des ressources humaines, les relations avec les parents d'élèves, l'offre pédagogique, la coopération éducative,

la vie de l'établissement, la gestion de crise, les enjeux géopolitiques...

Le séminaire a été suivi par 93 personnels nouvellement affectés à la rentrée 2010. Parmi eux :

- 65 étaient en fonction en France et partant à l'étranger, 28 en fonction à l'étranger et repartant en poste,
- 27 sont des personnels administratifs, 66 sont des personnels de direction.

Enfin, l'Agence a pu s'assurer pour ce séminaire de la participation de ses principaux partenaires représentés par des intervenants de haut niveau : Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'Enseignement sco-

laire (DGESCO) ; François Perret, doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale ; Roger Chudeau, directeur de l'encadrement (DE), ministère de l'Éducation nationale ; Sonia Dubourg-Lavroff, directrice des relations européennes, internationales et de la coopération (DREIC) ; Jean-Paul Rebaud, sous-directeur de la diversité linguistique et du français (DGM), ministère des Affaires étrangères et européennes ; Guillaume Darmé, chargé de mission pour la coordination interministérielle et les partenariats, centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes ; Olivier Chambard, conseiller des affaires étrangères, direction Afrique et Océan Indien, ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le séminaire des inspecteurs de l'Éducation nationale

Comme chaque année, les 20 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence dans le réseau ont été réunis, du 6 au 8 avril 2010, à l'AEFE, en présence des 5 nouveaux IEN entrants. Le service pédagogique a organisé ce séminaire dans le cadre des orientations du nouveau Plan

d'orientation stratégique de l'AEFE. L'inspection générale a été invitée à présenter les évolutions récentes du système éducatif, en particulier de l'école maternelle, le dispositif des évaluations nationales CE1, CM2 et l'aide personnalisée.

Une présentation des nouvelles technologies au service des enseignements (tableau interactif...) a permis d'envisager un large développement de leur utilisation dans les établissements français à l'étranger. L'ensemble des IEN a été également convié aux Rencontres mondiales de l'AEFE.

Enseignants du second degré

Comme chaque année depuis la nomination d'IA-IPR à l'Agence, les 50 enseignants expatriés (professeurs et conseillers pédagogiques) recrutés à la rentrée 2010 ont été invités le 8 juillet à une journée de forma-

tion à l'Agence, pour étudier les particularités de l'enseignement de leur discipline dans le réseau et leur mission d'animation et de formation auprès de leurs collègues dans leur établissement.



Photo :
Lycée français Charles-de-Gaulle de Londres,
annexe de Fulham (Royaume-Uni)



“ L’agence a le souci constant d’accroître la productivité et d’améliorer l’outil de gestion de la formation continue. ”

L’AEFE propose aux agents, qu’ils soient expatriés, résidents ou recrutés locaux, un ensemble d’actions de nature à faciliter la prise de poste et l’exercice de leur profession. L’Agence continue ainsi d’accorder une attention toute particulière à la formation continue des personnels du réseau, qui constitue la clé de la qualité de l’enseignement et du rayonnement des établissements dans les pays où ils sont implantés.

La politique de formation continue des personnels se traduit par un investissement budgétaire conséquent de l’Agence dans 18 plans régionaux de formation. Cet investissement, qui s’élève à 1,627 M€ pour l’année 2009, est en augmentation de 2,3 % par rapport à l’année 2008. Il a permis d’organiser 819 stages de formation en 2009 qui ont bénéficié à près de 9 100 personnels du réseau.

Enfin, un nombre croissant d’actions ont été réalisées concernant les disciplines les

moins représentées dans nos établissements.

Pour 2009-2010, les priorités communes au premier et au second degré pour les enseignants étaient :

- la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences,
- la maîtrise de la langue française orale et écrite, de la maternelle au collège,
- le développement du bi/plurilinguisme, des sections européennes, orientales et internationales,
- l’école maternelle,
- la continuité des enseignements (liaison GS-CP, CM2-sixième, troisième-seconde),
- l’éducation au développement durable,
- l’histoire des arts,
- l’aide personnalisée et l’accompagnement éducatif,
- l’éducation à la citoyenneté et à la santé,

- la scolarisation des élèves handicapés.

Les plans de formation se sont développés en 2009-2010 en s’enrichissant d’actions spécifiques relatives à la gouvernance des établissements, à destination des équipes de direction et des responsables des services administratifs et financiers.

Une action de formation « Monde » a permis de faire venir à Paris, les 11 et 12 février 2010, les professeurs expatriés conseillers pédagogiques (Liban, Maroc, Sénégal, Madagascar, Tunisie, Arabie saoudite, Colombie et Espagne) aux journées inter académiques de l’inspection générale. Ces journées permettent aux inspecteurs et à un groupe de professeurs de travailler ensemble sur les évolutions en cours (socle commun de connaissances et de compétences, nouveaux programmes...). Elles ont été suivies d’une journée bilan dans les locaux de l’AEFE à Paris.

Par ailleurs, trois stages nationaux ont été organisés en France (deux pour les personnels du 1^{er} degré et un pour les personnels du 2nd degré) conjointement avec la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale. Ces actions, cofinancées par la DGESCO, sont destinées à des personnels non titulaires. Elles ont permis à près de 150 personnes de bénéficier d'une formation visant à accompagner la mise en œuvre des orientations prioritaires de la politique éducative dans les établissements français à l'étranger.

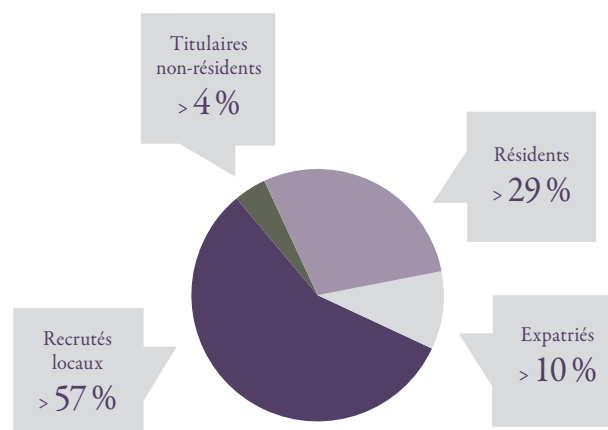
Enfin, l'agence a le souci constant d'accroître la productivité et d'améliorer l'outil de gestion de la formation continue : le recours au site de la formation continue est entré dans les habitudes de tous les personnels. La saisie et la consultation des plans de formation s'en sont trouvées facilitées, tandis que le module de préinscription et le module financier permettent désormais

à l'Agence de disposer d'informations plus fines sur les personnels participant aux stages et sur les dépenses engagées dans ce domaine par les établissements.

Des personnels inscrits à une formation en 2009-2010, 10% étaient des expatriés, 29% des résidents, 57% des recrutés locaux et 4% des titulaires non-résidents.

Le coût global de la formation continue pour l'année 2009, comprenant l'apport de l'Agence et des établissements dans les plans régionaux de formation, s'élève à près de 3,2 M€.

PERSONNEL INSCRIT À UNE FORMATION



Photos :
Fresque Lyautey (Maroc)
Lycée français Blaise Pascal d'Abidjan (côte d'Ivoire)





Les inspecteurs
ont animé près de
70 journées de stage. ”



5

L'ÉVALUATION DES PERSONNELS ET DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation des personnels du réseau et le souci de perfectionnement des équipes éducatives font également partie des priorités du pilotage pédagogique de l'Agence. Cette politique d'évaluation a pour objectif de conforter le suivi des enseignements, de vérifier leur respect des caractéristiques de notre modèle éducatif et de valider les adaptations de programmes. Elle permet également d'engager et d'accompagner des projets pédagogiques, de mettre en place des dispositifs innovants, notamment en langues, d'impulser des dynamiques d'équipes disciplinaires rassemblant des personnels de tous statuts.

En 2009-2010, pour mener cette politique, le service pédagogique de l'Agence s'est appuyé sur la compétence de :

- 20 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence (Pékin, Bangkok, Tananarive, Abou Dhabi, Londres, Berlin, Prague, Madrid, Athènes, Cotonou,

Dakar, Nairobi, Curepipe, Rabat, Tunis, Beyrouth, Ottawa, Mexico, Sao Paulo, Santiago du Chili). Ce collège d'inspecteurs en résidence est coordonné par une IEN en poste à l'Agence. Ce maillage du réseau AEFÉ en 20 zones permet un accompagnement de proximité des établissements,

- 6 IA-IPR en fonction au service pédagogique, dans les disciplines suivantes : anglais, espagnol, histoire-géographie, lettres, mathématiques, sciences de la vie et de la Terre. Ces IA-IPR ont en charge l'inspection des personnels de l'ensemble du réseau. Ils seront 8 à compter de la rentrée 2010 avec le renfort de 2 IA-IPR, l'un en lettres et l'autre en sciences physiques et chimiques,
- 1 professeure coordonnatrice de l'enseignement de l'arabe.

Au cours de leurs missions dans les établissements, ces experts ont assuré :

- des inspections des personnels titulaires,
- des visites conseils auprès des enseignants recrutés locaux,
- la diffusion des instructions officielles du ministère de l'Éducation nationale et des orientations pédagogiques de l'Agence,
- l'analyse du travail des équipes pédagogiques,
- l'animation de réunions pédagogiques,
- l'impulsion de projets pédagogiques,
- l'accompagnement des équipes, administratives et pédagogiques, dans la mise en œuvre de leur projet d'établissement,
- la formation des personnels enseignants à travers la conduite de stages,
- le recueil et la diffusion d'expériences innovantes,
- le repérage des besoins en formation dans les différentes zones.

Les IA-IPR et la coordonnatrice d'arabe ont ainsi effectué 532 inspections ou visites individuelles dans le 2nd degré. De plus, les IA-IPR s'attachent à réunir les enseignants

de plusieurs disciplines (pôle sciences, pôle langues et humanités) autour de la problématique du socle commun de connaissances et de compétences.

Dans la mesure où les établissements accueillent souvent les élèves de la maternelle au lycée, les IEN et les IA-IPR animent des réunions pédagogiques sur la continuité des enseignements et des apprentissages de l'école au collège et au lycée.

Enfin, ces inspecteurs ont animé au total près de 70 journées de stages. Ces actions de formation ont largement porté sur la mise en œuvre des nouveaux programmes. Compte tenu de leurs charges et de l'ampleur du réseau, des IA-IPR des académies partenaires viennent compléter le dispositif en procédant à des inspections et en assurant des stages de formation, après accord de l'AEFE, des recteurs de leur académie et de l'IGEN.

LES ÉTABLISSEMENTS



1

LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

L'attractivité des établissements du réseau se traduit depuis plusieurs années par une augmentation constante du nombre d'élèves. Cette croissance continue génère une forte pression dans certaines villes où les capacités d'accueil des établissements sont arrivées à saturation. Afin de faire face à cet afflux d'élèves, l'Agence s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique immobilière ambitieuse. Dans un contexte fortement concurrentiel, la qualité des infrastructures et des équipements (activités sportives, culturelles...) constitue un élément central de l'offre d'éducation et revêt une grande importance pour les familles. L'Agence intervient dès lors sur deux fronts : achat de terrains et construction de nouveaux locaux afin de développer le réseau, rénovation et amélioration des locaux déjà existants pour garantir aux élèves des conditions de travail optimales.



Rationaliser et optimiser l'utilisation des implantations immobilières.

Un contexte de réforme domaniale des biens de l'État

L'action de l'Agence dans le domaine immobilier s'inscrit dans le contexte de la réforme domaniale des biens de l'État qui va conduire ce dernier à remettre en gestion à l'AEFE l'ensemble des bâtiments lui appartenant et utilisés par des établissements en gestion directe. Cette procédure, mise en œuvre par France Domaine (service représentant désormais l'État « propriétaire »), devrait conduire, dans un délai maximal de

5 ans et à un rythme qui reste à préciser, à ce transfert de gestion à l'AEFE. Il est possible que cette mesure soit effective dans un délai plus rapproché.

L'État a également demandé à tous les opérateurs publics d'engager une réflexion sur la gestion de leur patrimoine immobilier et d'adopter des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI). Cette démarche a pour but de rationaliser et d'optimiser

l'utilisation de ses implantations immobilières. Le SPSI de l'Agence a été remis au ministère des Finances (France Domaine) et au ministère des Affaires étrangères et européennes en juillet 2010. Il doit faire l'objet de discussions avec ces deux ministères avant d'être soumis au conseil d'administration de l'Agence pour son adoption et sa mise en œuvre.



Les nouvelles opérations livrées en 2009-2010

Le lycée d'Ankara (Turquie) s'est installé dans de nouveaux locaux au 1^{er} janvier 2010. Le nouveau site, situé à Incek dans un quartier périphérique de la ville, accueille environ 700 élèves depuis les classes élémentaires jusqu'au lycée. Les classes maternelles restent installées en centre ville sur le site de l'ambassade de France. Elles vont faire l'objet d'un projet de reconstruction dont le concours d'architecture vient d'être lancé.

A Ho Chi Minh Ville (Vietnam), la rentrée de septembre 2010 s'est déroulée sur le site de Long Binh où les travaux de construction du nouveau lycée se sont achevés au printemps 2010.

Le chantier de construction du nouveau lycée Jean-Mermoz à Dakar (Sénégal) prévu pour 2 400 élèves est également terminé et a permis d'accueillir les élèves dans les nouveaux bâtiments à la rentrée 2010.

La réalisation de ce projet ambitieux constitue une grande réussite : le lycée Jean-Mermoz de Dakar s'affirme comme un des fleurons architecturaux du réseau.

Enfin, des locations de nouveaux espaces destinés à accueillir des effectifs supplémentaires ont été conclues, notamment à Pékin, à Londres et à Hanoi.

Les opérations d'acquisition de nouveaux biens

En 2010, l'Agence a acquis le lycée Van-Gogh de La Haye (Pays-Bas) qui appartenait à la fondation qui l'avait construit il y a une vingtaine d'années.

Des procédures sont par ailleurs engagées et devraient se conclure prochainement pour :

- l'acquisition de l'école Jacques-Prévert d'Abidjan (Côte d'Ivoire) qui a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2010,

- l'acquisition de l'école C de Tananarive (Madagascar) qui appartient à Air France,
- l'acquisition d'un terrain de 6000 mètres carrés à Uccle pour la construction d'une nouvelle maternelle pour le lycée Jean-Monnet de Bruxelles (Belgique).

Les recherches se poursuivent pour acheter un terrain à Hanoi (Vietnam) en vue de la relocalisation du lycée Alexandre-Yersin.



Les chantiers en cours ou les opérations en phase d'appel d'offres pour les travaux

Plusieurs projets sont en phase de construction. Il s'agit des d'Alger (Algérie) où est prévue l'ouverture d'une école primaire, de Francfort (Allemagne) où une opération d'extension des locaux est en cours, de Bruxelles (Belgique) où plusieurs projets d'extension du site du lycée Jean-Monnet sont engagés (construction d'un gymnase et d'une médiathèque). Dans les établissements du Maroc, des travaux ont été mis en

œuvre, notamment à Marrakech (construction du gymnase) et à Rabat (construction d'un CDI).

Des appels d'offres pour la dévolution des marchés de travaux sont en cours ou vont être lancés prochainement pour les projets de construction du lycée français du Caire (Égypte) et d'extension de l'école Saint-Exupéry à Madrid (Espagne). L'accord des autorités locales est par ailleurs attendu

pour lancer la construction du nouveau lycée français de Pékin (Chine).

Sur le nouveau site du lycée français de Tokyo (Japon), qui fait l'objet d'un montage complexe entre le gouvernement de Tokyo, le ministère des Affaires étrangères et européennes, l'AEFE et la fondation qui gère l'établissement, les appels d'offres sont en cours et les travaux de construction et de rénovation pourront démarrer dès fin 2010.

Les projets en phase d'étude

Des projets sont en phase d'étude à Amman (Jordanie), où l'Agence va assurer la maîtrise d'ouvrage la construction du collège-lycée pour le compte de l'association de parents d'élèves, et à Tunis (Tunisie) pour la restructuration du lycée Pierre-Mendès-France.

Des concours d'architecture ont été lancés à Vienne (Autriche) pour la restructuration et l'extension du studio Molière, à Nouakchott (Mauritanie) pour l'extension du lycée Théodore-Monod, et à Bruxelles (Belgique) et Ankara (Turquie) pour la construction d'une école maternelle.

Les réflexions se poursuivent à Moscou, à Saint-Petersbourg (Russie), à Sousse (Tunisie), à Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis) et à Berlin (Allemagne) pour trouver des solutions aux problèmes d'installation de ces établissements. Une réflexion globale est également en cours pour traiter la problématique immobilière des établissements du réseau marocain.



Photos :
Perspective projet d'école à Francfort (Allemagne)
Lycée international Alexandre-Dumas d'Alger (Algérie)
Lycée français Pierre-Mendès France à Tunis (Tunisie)

L'aide apportée par l'Agence aux projets immobiliers des établissements conventionnés

L'Agence a apporté son soutien technique et financier à différents projets immobiliers engagés par des établissements conventionnés. Parmi eux, les établissements de Accra (Ghana), Bamako (Mali), Beyrouth (Liban), Ottawa (Canada), Johannesburg (Afrique

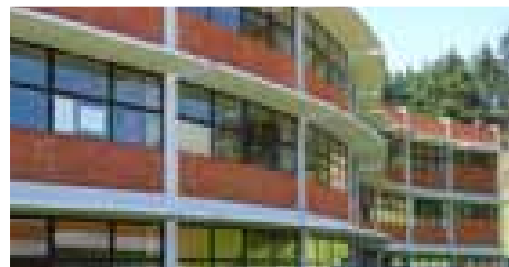
du Sud), Bogota (Colombie), Damas (Syrie), Jakarta (Indonésie), Katmandou (Népal), Düsseldorf (Allemagne), Vilnius (Lituanie), Guadalajara (Mexique), Porto (Portugal). Enfin, ainsi qu'elle a pu le faire pour le lycée François-Mitterrand de Brasilia (Brésil),

l'AEFE envisage d'acheter des terrains à Vientiane (Laos) et à Bogota (Colombie) pour que les établissements de ces capitales puissent entamer la construction de nouveaux locaux.

Les projets financés par le ministère des Affaires étrangères et européennes :

Le ministère des Affaires étrangères et européennes reste en charge du patrimoine de lycées appartenant à l'État et n'ayant pas été remis en gestion à l'Agence. Dans ce cadre, il a entrepris des opérations ponctuelles

d'entretien et de rénovation à Rome (Italie), à Pondichéry (Inde), à Niamey (Niger), à Phnom Penh (Cambodge) et à Casablanca (Maroc).



Photos :
Lycée français Blaise Pascal d'Abidjan (côte d'Ivoire)
Lycée français de Budapest (Hongrie)
École française Jacques Prévert d'Accra (Ghana)



2

LES PROJETS DE COOPÉRATION ÉDUCATIVE ET UNIVERSITAIRE

“ Ces projets illustrent l’ouverture des établissements sur leur environnement ainsi que la reconnaissance de leur expertise et de leur ingénierie pédagogiques. ”

Les établissements d’enseignement français à l’étranger ont pour mission de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers, et ce, au bénéfice des élèves français et étrangers. Dans ce cadre, ils

favorisent la création et la mise en œuvre de projets de coopération éducative et universitaire dans les pays où ils sont implantés. Ces projets illustrent l’ouverture des établissements du réseau sur leur environnement ainsi que la reconnaissance de

leur expertise et de leur ingénierie pédagogiques. Enfin, ces projets sont un outil de promotion de l’enseignement supérieur français à l’étranger.

Le projet de l’école Centrale de Pékin

En 2005, le groupe des écoles Centrales a décidé d’investir 12 millions d’euros sur sept ans pour former des cadres qui travailleront demain dans les entreprises françaises implantées en Chine.

L’école Centrale de Pékin est installée au sein de l’université Beihang et les promotions d’une centaine d’étudiants, recrutés parmi les brillants élèves préparant le gaokao (équivalent du baccalauréat), recevront un double diplôme (diplôme de l’université chinoise et

titre d’ingénieur français). Après leur recrutement, les élèves suivent une année de formation à la langue française puis deux années de « classes préparatoires intégrées ». Pour ce niveau d’enseignement, l’école Centrale a fait appel à des professeurs de classes préparatoires très expérimentés qui sont détachés auprès de l’AEFE et affectés au lycée français de Pékin pour enseigner à l’université Beihang. Deux conventions tripartites (groupe des écoles Centrales, ministère de l’Éducation

nationale, ministère des Affaires étrangères et européennes), signées en 2005 et en 2008, organisent la gestion de ces enseignants par l’AEFE. L’Agence est ainsi pleinement engagée comme opérateur d’un projet qui verra sortir en 2011 sa première promotion d’étudiants chinois diplômés.



Le projet de l'institut franco-chinois d'ingénierie de l'aviation de Tianjin

La direction générale de l'Aviation civile (DGAC) et le groupe des écoles aéronautiques (GEA), composé de l'école nationale de l'Aviation civile (ENAC), l'école nationale supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA) et l'institut supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) ont créé, au sein de

l'université chinoise de l'aviation civile à Tianjin, un institut franco-chinois d'ingénierie de l'aviation. Ce projet est lié à l'implantation de chaînes de montage Airbus à Tianjin.

La DGAC et le GEA, conseillés par l'école Centrale, ont demandé à l'AEFE de pouvoir bénéficier de son savoir-faire

pour le portage de ce projet. L'Agence a contribué, en lien avec l'inspection générale de l'Éducation nationale, au recrutement des professeurs français qui enseignent dans les classes préparatoires intégrées. À l'heure actuelle, 4 professeurs agrégés expatriés, 2 en mathématiques et 2 en sciences physiques, sont

détachés à l'AEFE et affectés au lycée français de Pékin pour exercer au sein de l'université de Tianjin.

C'est dans ce cadre que le GEA a signé deux conventions avec l'AEFE qui est ainsi engagée, par l'entremise du lycée français de Pékin, dans ce projet de coopération universitaire.

Le projet « Louis-le-Grand à Abou Dhabi »

Ce projet de coopération, développé à l'initiative de l'émir et entièrement financé par le gouvernement émirati, a pour objectif de développer dans des établissements émiratis pilotes d'Abou Dhabi des classes de mathématiques et de sciences physiques pour des élèves de niveau correspondant aux classes de seconde, de 1ère et de terminale en France. Ces classes doivent constituer un vivier pour des formations scientifiques d'excellence dans l'enseignement supérieur ou pour des formations d'ingénieur.

L'accord, signé en janvier 2008 par le ministre de l'Éducation nationale,

monsieur Xavier Darcos, lors de la visite présidentielle aux Émirats, précise que les obligations de la partie française sont mises en œuvre par l'ambassade de France en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le lycée Louis-le-Grand, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et le lycée français Louis-Massignon d'Abou Dhabi.

Le lycée Louis-le-Grand est chargé d'apporter un service d'ingénierie éducative à ces filières d'excellence mises en place par les autorités émiriennes.

L'Agence, par l'intermédiaire du lycée Louis-Massignon, est l'organisme fran-

çais chargé de recevoir les fonds de la partie émiratie. La comptabilité et le compte financier annuel du projet sont intégrés au budget du lycée Louis-Massignon au titre d'une « prestation de service ». Les professeurs expatriés sont détachés à l'Agence et affectés au lycée Louis-Massignon. Ils ont reçu une lettre de mission dans laquelle est indiqué qu'ils exercent leur fonction dans des établissements émiratis. Ils dispensent leur enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques en anglais à des promotions de 20 filles et de 20 garçons. En 2010, 4 enseignants expatriés supplémentaires ont rejoint

l'équipe des 4 enseignants déjà en poste depuis deux ans.

Le pilotage de la réalisation du projet général est confié à un comité de 6 personnes comprenant, pour la partie française, l'ambassadeur ou son représentant, le conseiller de coopération et d'action culturelle, un représentant du ministre de l'Éducation nationale, un représentant de l'AEFE, le proviseur du lycée Louis-Massignon et, pour la partie émiratie, trois représentants du conseil de l'Éducation d'Abou Dhabi.

La création d'une filière scientifique d'excellence au lycée français de Pondichéry

Cette filière scientifique, ouverte à la rentrée 2009, répond à la volonté de développer la coopération bilatérale entre la France et l'Inde à travers la formation des élites nationales. Il s'agit d'un projet innovant et pionnier qui vise à faciliter l'articulation entre le secondaire et le supérieur en assurant un passage naturel des bacheliers vers l'enseignement supérieur français et en ménageant des parcours transnationaux s'appuyant sur un partenariat avec des grandes écoles. Conçu en lien avec le réseau des écoles des Mines, le projet a aussi bénéficié du soutien de la direction des Relations européennes, internationales et de la Coopération (DREIC) du ministère de l'Éducation nationale et du concours du lycée Louis-le-Grand qui a travaillé, avec les équipes pédagogiques en place, à l'éla-

boration des tests de sélection. Ces tests permettent de choisir des élèves indiens et étrangers anglophones aptes à suivre, à partir de la troisième et jusqu'en terminale, un cursus scientifique d'excellence bilingue français/anglais, débouchant sur le baccalauréat scientifique assorti d'une mention européenne. L'Agence a réussi à associer à ce projet de coopération les entreprises Thalès et Michelin qui financent la scolarité d'élèves de ce cursus d'excellence.

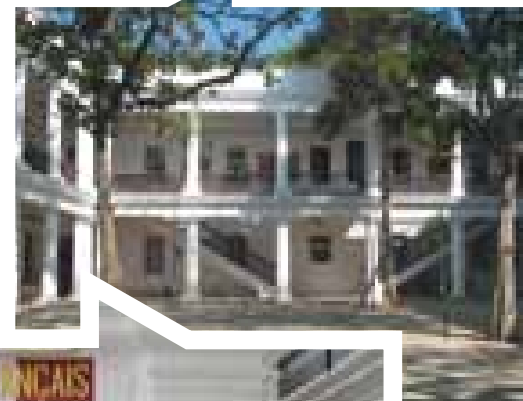
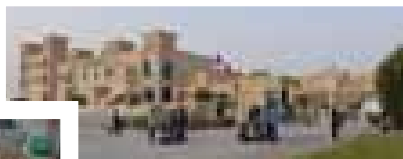


Photo :
Lycée français de Pondichéry (Inde)



3

LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES PILOTES (APP)

“

Les actions pédagogiques pilotes (APP) illustrent le dynamisme et la créativité du réseau.”

L'Agence alloue chaque année des subventions aux établissements afin qu'ils puissent développer des projets pédagogiques innovants. Cette politique permet d'encourager et d'aider les équipes éducatives

à proposer à leurs élèves des actions pilotes qui illustrent le dynamisme et la créativité du réseau. Au cours de l'année scolaire 2009-2010, le service pédagogique a privilégié les actions pédagogiques

pilotes qui soutiennent notamment un travail d'équipe innovant, ouvert sur le milieu linguistique, social et culturel des établissements.

Bilan de l'année 2009-2010

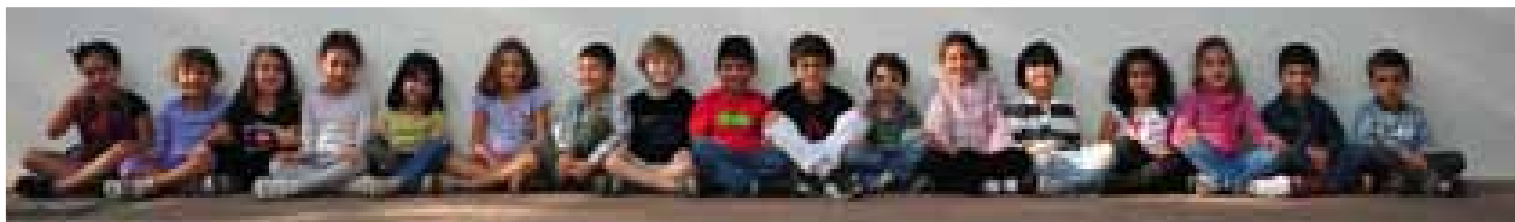
Cette année, parmi les 374 projets été examinés par le service pédagogique, 280 ont été retenus et dotés pour un montant global de 700 000 euros. Cette dotation a été majorée en raison non seulement de la qualité des projets éducatifs proposés, mais également d'un nombre important d'actions qui s'inscrivaient dans le cadre de la célébration des 20 ans de l'Agence. Cet anniversaire a beaucoup inspiré les équipes éducatives et les élèves de tout le réseau.

Les projets retenus ont bénéficié de dotations réparties équitablement par cycles d'enseignement et ventilées de façon équilibrée entre les différentes zones géographiques. La grande variété des champs concernés par ces actions éducatives, disciplinaires, pluridisciplinaires

ou périscolaires, illustre l'engagement des équipes enseignantes et constitue une réelle plus-value pour leurs pratiques pédagogiques. Mettant à profit la diversité culturelle de leurs élèves, et étant eux-mêmes ouverts sur les pays où ils sont implantés, les établissements mettent en œuvre de nombreux projets qui associent fréquemment des partenariats locaux. Adossés aux priorités de l'Agence, ces projets visent à consolider les dispositifs en faveur de la maîtrise de la langue française, à développer la pratique des langues vivantes, à poursuivre l'ouverture des établissements à la culture et à la langue du pays d'accueil, à promouvoir les sciences et les pratiques artistiques. Les actions pilotes ont également encouragé une politique des sports au service d'une commu-

nauté scolaire élargie et ont accompagné les équipes pédagogiques dans leur pratique d'enseignement avec un ou plusieurs élèves handicapés. Enfin, ces APP tendent à se labelliser et à devenir une marque de reconnaissance que l'Agence accorde à certaines initiatives fédératrices et symboliquement fortes.

En charge de ces actions pilotes, le service pédagogique s'attache à sélectionner, accompagner et valoriser au mieux ces APP en formalisant davantage les procédures d'éligibilité, de mise en œuvre et de compte-rendu de ces projets. Ceux-ci ont ainsi vocation à être mutualisés pour que les expériences réussies puissent être utiles aux autres établissements du réseau. Cette mutualisation renforce l'efficacité de ce dispositif.



4

LES ACTIONS PILOTES POUR L'ORIENTATION (APO)



Les actions pilotes pour l'orientation (APO) renforcent l'attractivité de l'enseignement supérieur français.”

L'Agence alloue également des subventions aux établissements pour qu'ils réalisent des actions en faveur de l'orientation. Ces actions s'inscrivent aussi dans les priorités fixées par l'AEFE : renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français, développer la formation des personnels des établissements français de l'étranger pour améliorer leurs compétences dans le domaine de l'orientation et favoriser l'aide et l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur parcours de formation et de leur parcours professionnel.

L'enveloppe consacrée aux actions pilotes pour l'orientation s'élève, pour 2009-2010, à 340 000 €. Des priorités d'attribution ont été fixées afin de valoriser les projets les plus pertinents et les plus innovants concernant notamment le devenir post-baccalauréat des élèves :

- Offrir, à chaque élève de première et terminale, un service d'orientation de qualité,

- Promouvoir l'enseignement supérieur français auprès des élèves et recommander des parcours transnationaux,
- Proposer des actions de formation pour les équipes éducatives (entretiens personnalisés d'orientation, passeport orientation formation, aide à l'élaboration du volet orientation du projet d'établissement...),
- Développer l'équipement des espaces orientation (didacticiels pour l'orientation, documentation Onisep, Biblionisep...).

L'AEFE valorise également les projets qui permettent mutualisation et synergies entre établissements.

Sur ces critères de base, 70 dossiers issus de 134 établissements ont été examinés par l'Agence et 64 subventions ont été accordées pour un montant total de 323 830 € dont 105 454 € pour les missions des conseillers en orientation de l'AEFE et des conseillers d'orientation-psychologues des académies partenaires.



Photos :
Lycée français international Georges-Pompidou
de Dubaï (Emirats Arabes Unis)

5

LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS : ÉVÉNEMENTS ET ANNIVERSAIRES



Les établissements organisent de nombreuses manifestations qui mettent en valeur leur rayonnement aussi bien local qu'international.

Ces manifestations, auxquelles sont souvent associés d'autres établissements du réseau, sont l'occasion de proposer aux élèves et aux équipes enseignantes des

projets enrichissants et des expériences fortes.

Voici quelques-uns de ces événements marquants...

4^{ème} Festival de cinéma scolaire francophone au lycée français Saint-Exupéry de Santiago du Chili

Pour sa quatrième édition, ce festival international de court métrage a connu à nouveau un grand succès. Le jury s'est réuni le 14 mars afin de nommer et primer quelques-uns des 60 films reçus de 16 pays. Douze réalisateurs, acteurs, scénaristes chiliens et français, ont visionné toutes ces productions francophones qui concouraient dans 4 catégories : le court métrage du primaire, le court métrage du secondaire, le film d'animation et le documentaire.

Le jury a souligné la créativité, l'imagination, la sensibilité et l'humour de ces élèves passionnés par le cinéma et la langue française. Le palmarès a également révélé de nouveaux talents et « l'étoile du sud », trophée du festival, va voyager sur tous les continents. *La Révolution*, remarquable production du lycée Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal) et gagnant dans la catégorie « court métrage du primaire », sera projetée sur grand écran lors de la prochaine édition du festival. Pour les plus impatients, tous les films nominés

et primés sont sur le site Internet du lycée : www.lafase.cl

Cette année, « une étoile du sud » exceptionnelle a été attribuée au pays d'accueil, le Chili, touché par un tremblement de terre le 27 février 2010. Dans ce contexte, la soirée de gala et de remise des prix a été remplacée par une série d'actions de solidarité. De nombreux messages de cinéphiles du monde entier ont proposé une aide, une action, quelques mots de réconfort pour le peuple chilien et la communauté française de ce pays.

Rencontre européenne des délégués lycéens organisée par le lycée français Jean-Monnet de Bruxelles

Du 5 au 8 mai, le lycée français de Bruxelles et le Parlement européen ont accueilli une soixantaine de lycéens de 17 pays d'Europe venus pour échanger, partager et débattre des pratiques citoyennes des lycéens. Chaque délégué issu d'un lycée français d'Europe était accompagné par un délégué d'un établissement local de chacun de ces pays.

Cette manifestation a permis à ces lycéens, tous investis d'une fonction de délégation dans leurs établissements, de comparer

le statut des élèves au sein de la communauté scolaire et de partager la connaissance des modalités de la représentativité des élèves dans différents pays de l'Union européenne. Grâce au partenariat du lycée Jean-Monnet de Bruxelles avec le Parlement européen, les jeunes délégués ont pu débattre dans cette enceinte prestigieuse.

Ensemble, les participants ont fait plusieurs propositions pour harmoniser la participation des élèves à la vie de leur lycée, notamment :

- développer une représentation des lycéens à tous les niveaux (établissement, académique ou régional et national),
- donner une définition commune à la notion de « délégué des élèves »,
- mettre en place, à terme, un Conseil européen de la vie lycéenne qui pourrait se réunir tous les ans.

Enthousiastes et investis, les délégués lycéens se sont donné rendez-vous dans deux ans pour faire un bilan de leurs propositions.



Le bal du lycée français de Vienne

Placé sous le haut patronage du maire de Vienne et de l'ambassadeur de France en Autriche, le bal du lycée français est un événement marquant de l'année scolaire et de la saison viennoise. Il s'est tenu le 20 mars au prestigieux palais Auersperg. Ce bal demeure un moment privilégié pour

les élèves et l'établissement qui fédère, grâce à cette manifestation, les membres de sa communauté scolaire, ses anciens élèves et tous ses partenaires.

Depuis 2008, le comité d'organisation a choisi d'affecter les bénéfices de cette soirée aux projets humanitaires éducatifs que les

élèves du lycée français souhaitent soutenir. En 2010, les élèves ont voulu apporter leur soutien au lycée français Alexandre-Dumas en Haïti touché par le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Photos :
Les délégués lycéens au Parlement européen de Bruxelles (Belgique)
Bal du Lycée français de Vienne (Autriche)



Femmes de la Méditerranée
entre tradition et modernité

Photo :
Coupe du monde de football des écoles françaises
de l'étranger à Johannesburg (Afrique du Sud)

La Coupe du monde de football des écoles françaises de l'étranger à Johannesburg

Le lycée français Jules-Verne de Johannesburg a organisé la première édition de la Coupe du monde des écoles françaises à l'étranger (CMEFE), du 21 au 27 juin 2010.

Cet événement sportif, pédagogique et culturel majeur a accueilli près de 260 élèves, 26 équipes venues de 24 pays et de 4 continents. En marge de la compétition sportive, de nombreuses activités culturelles et pédagogiques (Rallye citoyen, Village des écoles, Parlement international des enfants) ont été mises en place.

Une cérémonie d'ouverture exceptionnelle s'est déroulée le 21 juin, en présence d'Anne-Marie Descôtes et de madame la ministre de l'Éducation nationale d'Afrique du Sud, en plein cœur de Soweto, avec une parade de marionnettes géantes et un défilé des délégations, chacune vêtue aux couleurs du pays qu'elles représentaient. La symbolique associée à ce township était d'une importance toute particulière pour le lycée Jules-Verne attaché à établir des passerelles entre des enfants de cultures, d'horizons et de milieux différents. Par sa dimension interculturelle,

sportive et pédagogique, la CMEFE a permis de faire rayonner l'enseignement français au-delà des sphères traditionnelles. Cette manifestation a bénéficié d'une large couverture médiatique, en France et à l'étranger. Elle a été classée par les médias locaux parmi les 20 événements les plus marquants de la Coupe du monde de football. La CMEFE a renforcé le rôle de premier plan qu'occupe le lycée français de Johannesburg en termes de rayonnement culturel et de coopération en Afrique du Sud.

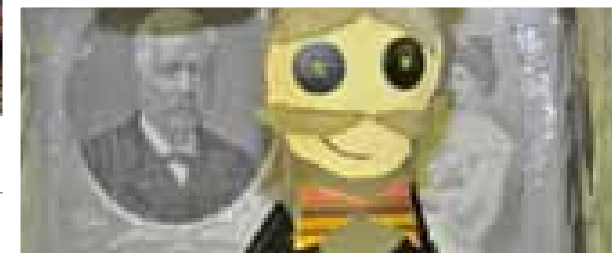
Le projet « Femmes de la Méditerranée » au lycée français de Madrid

Initié par le lycée français de Madrid dans le cadre des 20 ans de l'AEFE, ce projet a pour but d'offrir aux élèves des établissements français du pourtour de la Méditerranée un espace de recherche et de création commun sur le thème : « Femmes de la Méditerranée, entre tradition et modernité ». Il sensibilise les élèves et les équipes enseignantes sur un sujet fédérateur mêlant actualité et

histoire, littérature, géographie, arts, philosophie.

Plus de 30 établissements de 12 pays participent à ce projet en élaborant des productions écrites, visuelles et sonores. Afin de donner tout son sens et de pérenniser le travail réalisé par les élèves, la mise en commun des travaux prendra la forme d'une exposition générale. Cette exposition sera

montée simultanément autour de la Méditerranée, dans les différents établissements participants et dans les centres culturels. Une publication réunira également les réalisations les plus significatives. Cette publication, sorte de « catalogue de l'exposition », constituera l'échelon ultime de ce vaste projet pédagogique méditerranéen.



Les scientifiques du bateau Tara et l'équipe de *Thalassa* au lycée Sadi-Carnot de Diego-Suarez (Madagascar)

Dans le cadre de la convention que l'AEFE a signée avec le fonds Tara Océans et de son partenariat avec l'émission *Thalassa* visant à sensibiliser les établissements du réseau au développement durable et à la préservation des littoraux, le projet « Les lycées du grand large » a été célébré au lycée français de Diego Suarez.

Durant l'année scolaire, les élèves des établissements des pays situés sur le passage du bateau Tara étaient invités à mener une enquête et produire des diagnostics : 62 classes ont produit un dossier. Point d'orgue de ce beau projet, une manifestation organisée par le lycée Sadi-Carnot pour l'arrivée du bateau Tara dans la baie de

Diego Suarez, le 20 mai 2010, au cours de laquelle les élèves ont pu visiter le bateau et ses équipements, rencontrer les scientifiques et les marins, et manifester leur engagement en faveur développement durable. Georges Pernoud, directeur du magazine *Thalassa*, a proclamé, dans l'enceinte du lycée français Sadi-Carnot et devant l'en-

semble de la communauté éducative, les résultats du concours. Moment d'émotion supplémentaire, deux élèves du lycée français de Diego-Suarez ont remporté le 1^{er} prix de la catégorie lycée et reçu leur récompense des mains de Georges Pernoud.

Photos :
Les 70 ans du collège international Marie de France de Montréal (Canada)
Les 100 ans du lycée Abdel-Kader de Beyrouth (Liban)
Arrivée du bateau Tara à Diego-Suarez (Madagascar)
Les 150 ans de l'école Ferdinand-de-Lesseps de Barcelone (Espagne)

Les anniversaires

Chaque année, l'Agence est fière de fêter l'anniversaire des établissements du réseau dont certains ont déjà une longue histoire. En 2009-2010, elle a notamment eu le plaisir de fêter :

Les 70 ans du Collège international Marie de France au Canada

Une soirée anniversaire exceptionnelle a été organisée, le 30 avril 2010, par le Collège international Marie-de-France. Cet établissement, qui scolarise plus de 1 700 élèves, est caractérisé par son multiculturalisme, son excellence, son offre d'activités culturelles

de qualité et son ambiance chaleureuse. Les équipes et les élèves du Collège international Marie-de-France ont réalisé un spectacle et se sont produit dans le grand auditorium. Cette manifestation a été l'occasion de réaffirmer l'importance qu'occupe cet établissement dans le dispositif scolaire à Montréal et de montrer les liens forts qui unissent la France et le Canada.

Les 100 ans du lycée Abdel-Kader de Beyrouth au Liban

Les cérémonies marquant le centenaire de ce prestigieux établissement, qui accueille

plus de 1 700 élèves, ont eu lieu le 8 mai 2010. Ces festivités se sont déroulées en présence de tous les partenaires de l'établissement, des plus hauts représentants du gouvernement libanais et de monsieur l'ambassadeur de France au Liban. Le lycée Abdel-Kader tient une place toute particulière dans le réseau scolaire français au Liban. Établissement historique, il est caractérisé par sa convention tripartite avec la fondation Rafic Hariri, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et la Mission laïque française.

Les 150 ans de l'école Ferdinand-de-Lesseps de Barcelone en Espagne

Fondée en 1859 par Ferdinand-de-Lesseps, ancien consul général de France à Barcelone, cette école est le plus ancien établissement scolaire français de la péninsule ibérique. Riche d'une longue histoire, elle continue d'assurer sa mission d'éducation française et d'ouverture à la culture locale et européenne. Les festivités marquant les 150 ans de l'école se sont déroulées le 19 novembre 2009.

LA SCOLARITÉ

1

LE RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT 2010

“ Le taux de réussite, toutes nationalités confondues, confirme l'excellence des élèves du réseau. ”

À la session juin 2010, 12 150 candidats se sont présentés aux épreuves du baccalauréat dans les établissements français de l'étranger. Le nombre de candidats augmente ainsi de 3,2 % par rapport à l'année précédente.

Le taux de réussite à cet examen, toutes nationalités confondues, est de 93,9 %. Il confirme l'excellence des élèves du réseau. Les pourcentages de réussite par nationalité (94,5 % pour les élèves français, 93,6 % pour les ressortissants du pays d'accueil, et

93,5 % pour les étrangers tiers) témoignent d'une grande homogénéité des résultats.

Pour comparaison, le taux de réussite à l'examen sur le territoire français, en filière générale, est de 87,2 %, soit près de 7 points inférieur à celui du réseau.

Un des indicateurs significatif de cette excellence est le nombre et la répartition des mentions, en nette augmentation, toutes filières confondues. Au total, 66 % des candidats obtiennent une mention. Pour la session 2010, parmi les bacheliers :

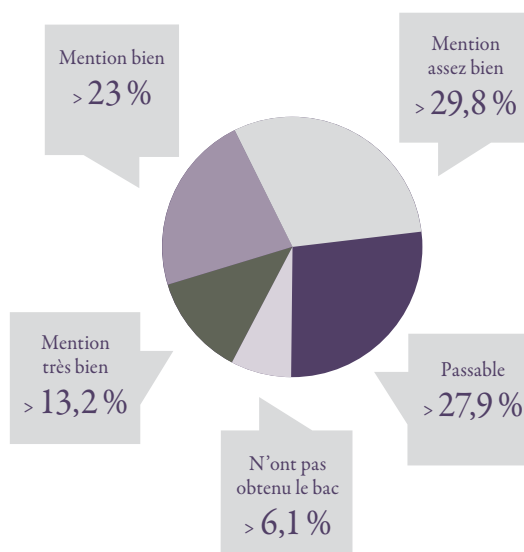
- 29,8 % ont obtenu une mention « assez bien »,
- 23 % ont obtenu une mention « bien »,
- 13,2 % ont obtenu une mention « très bien ».

En 2010, 36,8 % des candidats sont de nationalité française, plus de la moitié, soit 52,8 %, est de la nationalité du pays d'accueil et 10,4 % sont d'une nationalité tierce. Ces deux derniers taux, en nette progression, attestent de la forte attractivité de nos établissements des établissements..

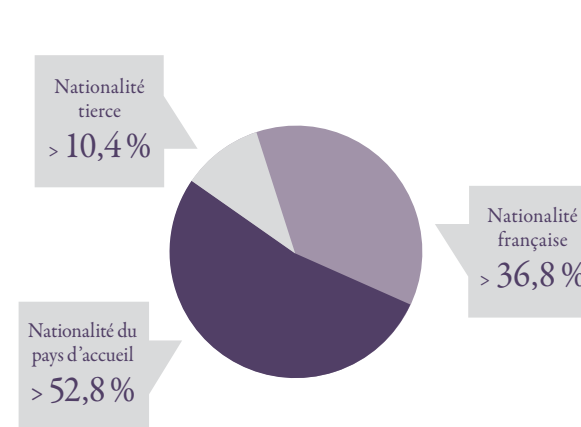


Photos :
Lycée René- Descartes de Rabat (Maroc)

PROPORTION DES MENTIONS



CANDIDATS SELON LA NATIONALITÉ



Résultats du baccalauréat général selon les filières

6 058 élèves ont présenté le bac dans la série S, 1 131 dans la série L et 3 959 dans la série ES. Enfin, les séries technologiques (STG, STI) regroupent 1 002 élèves. Parmi

tous ces candidats, 521 ont passé l'option internationale du baccalauréat (OIB), 209 le baccalauréat franco-allemand et 70 l'Abibac.

Résultats du baccalauréat général selon les continents

Les taux de réussite sur les continents européen et américain sont particulièrement élevés : ils dépassent 97 %.

L'Europe confirme l'excellence de ses résultats avec un taux de réussite de 97,9 % pour 2 667 candidats. Ce taux de réussite concerne un nombre de candidats en hausse de 12,4 % par rapport à l'année précédente.

L'Amérique, pour 1 290 candidats, soit une baisse de 15,4 %, obtient un taux de réussite de 97,3 %.

En Afrique, le taux de réussite pour 5 395 candidats est de 91,2 %, soit des résultats proches de ceux enregistrés à la session de 2009 (+0,3 %). On note également une hausse de 3,3 % du nombre de candidats.

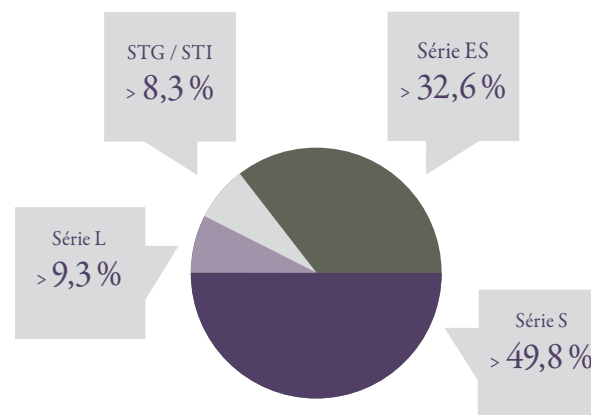
En Asie, le taux de réussite sur 2 798 candidats est de 93,7 %. Ce continent connaît, pour cette session, une augmentation du nombre de candidats de 5,6 %.

Résultats du baccalauréat général selon le statut des établissements

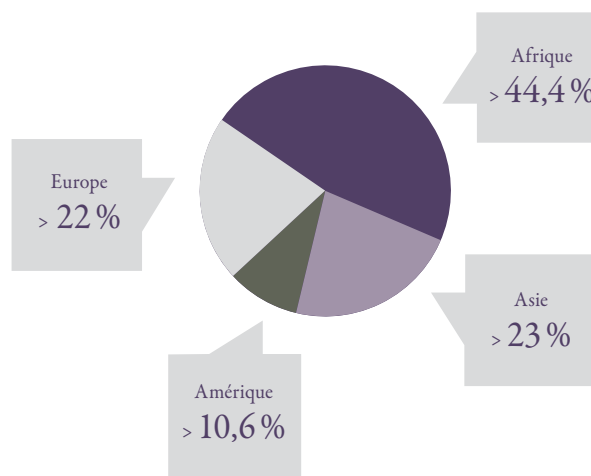
Le taux de réussite général de 93,9 % varie également selon le statut des établissements dans lesquels sont scolarisés les candidats. En effet, les établissements gérés directement par l'AEFE (EGD) obtiennent un pourcentage de reçus de 95,8 % pour 4 549 candidats, les établissements conventionnés

atteignent un taux de 94,9 % pour 4 315 candidats et les établissements uniquement homologués un taux de 90 % pour 3 286 candidats.

CANDIDATS SELON LA FILIÈRE



CANDIDATS SELON LE CONTINENT



2

LES RÉSULTATS DU CONCOURS GÉNÉRAL 2010



Photos :
Les trois lauréates du réseau au concours général en arabe

Chaque année, les élèves du réseau obtiennent de très bons résultats au concours général. Ces résultats témoignent de l'excellent niveau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Il faut souligner que, dans ces épreuves du concours général, les élèves du réseau ne brillent pas uniquement en langues vivantes.

Dans le palmarès 2010, figurent 15 élèves du réseau :

- 5 premiers prix : espagnol, italien, portugais, arabe, chinois,
- 8 deuxièmes prix : sciences économiques et sociales, histoire, anglais, allemand, espagnol, portugais, hébreu, arabe,
- 2 troisièmes prix : allemand, arabe.

À ces prix doivent être ajoutés un 1^{er} accessit en composition française et un 3^{ème} accessit en génie électrotechnique. Ce 3^{ème} accessit

est décerné à un élève du lycée français de Mexico, qui est le seul établissement du réseau à proposer des sections technologiques industrielles, des sections de techniciens supérieurs ainsi qu'une licence professionnelle. Enfin, parmi tous ces brillants élèves, il fait relever la performance de Benoît Chatard du lycée français de Prague qui obtient le 2^{ème} prix en histoire et le 1^{er} accessit en composition française.

ALLEMAGNE	Marc BRAUN	Lycée franco-allemand de Sarrebruck	3 ^{ème} prix / Allemand
ALLEMAGNE	Moritz KLEINE	Lycée français de Berlin	2 ^{ème} prix / Allemand
CHINE	William ZHANG	École de Shanghai	1 ^{er} prix / Chinois
ESPAGNE	Mélanie LÓPEZ MALET	Lycée français Saint-Exupéry de Madrid	1 ^{er} prix / Espagnol
ESPAGNE	Ana MARTINEZ VALLS	Lycée français de Valence	2 ^{ème} prix / Espagnol
ÉTATS-UNIS	Grégory ASCHENBROICH	Lycée français de New York	2 ^{ème} prix / Anglais
ISRAËL	Karène SELA	Lycée français de Tel Aviv	2 ^{ème} prix / Hébreu
ITALIE	Jacopo DOMENICUCCI	Lycée français Chateaubriand	1 ^{er} prix / Italien
MAROC	Zineb BOUJRADA	Lycée français école Al-Jabr	2 ^{ème} prix / Arabe
MAROC	Meryem GUELZIM	Lycée français Descartes	3 ^{ème} prix / Arabe
MEXIQUE	Ariel. Alejandro LOPEZ ZARCO	Lycée français de Mexico	3 ^{ème} accessit / Génie électrotechnique
MAROC	Khaoula TIDRIRI	Lycée français Victor-Hugo	1 ^{er} prix / Arabe
MONACO	Louise-Alice GAMBARINI	Lycée français Fr. D'assise-Nicolas Barre	2 ^{ème} prix / Sciences économiques et sociales
PORTUGAL	Miguel PINA	Lycée français Charles-Lepierre	2 ^{ème} prix / Portugais
PORTUGAL	Pedro SANTOS	Lycée français Charles-Lepierre	1 ^{er} prix / Portugais
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Benoît CHATARD	Lycée français de Prague	2 ^{ème} prix / Histoire
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Benoît CHATARD	Lycée français de Prague	1 ^{er} accessit en composition française

3

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



La diversité des événements culturels, artistiques, littéraires, civiques et sportifs organisés chaque année par les établissements témoigne du dynamisme et la créativité des équipes enseignantes et des élèves du réseau. Quelques exemples de belles réussites...

Des initiatives littéraires

Concours « Paroles de presse »

À l'occasion de la Semaine de la presse et des médias* dans l'école et en partenariat avec le CLEMI, l'Agence a initié la seconde édition de « Paroles de presse ». Suite au succès de la première édition, ce concours a été modélisé et étendu aux établissements de France. Il a figuré dans le programme des actions éducatives 2009-2010 recensées dans le BO du ministère de l'Éducation nationale.

Le concours consiste pour les élèves du réseau à faire le portrait de journalistes ou de correspondants de presse dans les pays où les établissements sont implantés. Les productions écrites sont ensuite mises en ligne sur un site dédié (www.scolafrance.info/paroles-depresse). Plus de 80 classes du réseau ont participé et envoyé des portraits.

Le jury, composé de journalistes et d'enseignants, a souligné la grande qualité et l'originalité des productions.

Les résultats ont été proclamés lors du dîner officiel des premières Rencontres mondiales de l'AEFE, le 9 avril au Pavillon Dauphine à Paris.

Catégorie école

- 1^{er} prix à la classe de CM1 de l'école André-Malraux de Bobo-Dioulasso (Bénin),
- 2^{ème} prix à la classe de CM2 C du lycée français international de Bangkok (Thaïlande),
- 3^{ème} prix à la classe de CM1 du lycée Saint-Louis de Stockholm (Suède).

Catégorie collège

- 1^{er} prix à la classe de 4^{ème} du lycée Claudel d'Ottawa (Canada),
- 2^{ème} prix à la classe de 3^{ème} C du lycée français La-Fontaine de Niamey (Niger),
- 3^{ème} prix à la classe de 3^{ème} A du lycée français Denis-Diderot de Nairobi (Kenya),
- Prix spécial du jury à la classe de 6^{ème} A du lycée Anna-de-Noailles de Bucarest (Roumanie).

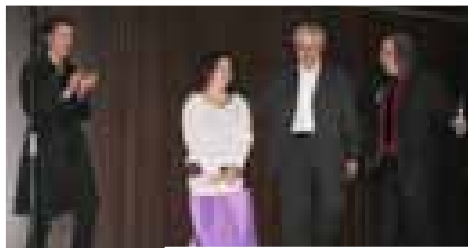
Catégorie lycée

- 1^{er} prix aux classes de 1^{ère} et de terminale du lycée Charles-de-Gaulle d'Ankara (Turquie),
- 2^{ème} prix à la classe de seconde du lycée français international Victor-Segalen de Hong Kong (Chine).

Concours « Dis-moi dix mots »

Ce concours est une opération nationale pilotée par le ministère de la Culture et de la Communication (délégation générale à la langue française et aux langues de France). Son objectif est de sensibiliser le grand public de façon ludique aux enjeux de la langue dans les différents secteurs de la société civile. Il s'agit d'une invitation très libre à célébrer notre langue, outil par excellence du lien social, de l'expression personnelle, de l'accès à la citoyenneté et à la culture. Ce concours, relayé par l'Agence, génère une participation importante des élèves du réseau. Ils obtiennent chaque année de très bons résultats. En 2010, ont été distingués :

Photo : Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'Enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, avec les Lauréats du lycée français de Ryad (Arabie Saoudite) au concours « Dis-moi dix mots »



Catégorie lycée

- 1^{er} prix à la classe de 2^{ème} D du lycée français international de Riyad (Arabie Saoudite) avec *Mosaïque* (livret),
- Accessit à la classe de 1^{ère} du lycée Victor-Segalen à Hong Kong avec *Remue-ménages des mots* (DVD-Rom et affiches).

Catégorie collège

- 4^e prix à la classe de 4^e B du lycée français international de Singapour avec *Dix mots pour parcourir Singapour dans tous les sens* (réalisation de carte et livret),

- Accessit à la classe de 4^e de l'école Montaigne à Coronou (Bénin) avec *L'homme qui zappait dans sa tête, écrit par monsieur Z* (réalisation de panneaux),
- Accessit à la classe de 6^e 10 du lycée Charles-de-Gaulle de Londres (Royaume-Uni) avec *Jeux d'écriture* (réalisation de livret).

Les lauréats se sont rendus à Paris pour recevoir leurs prix le 7 juin. L'Agence les a accueillis et leur a notamment organisé une ballade en bateau sur la Seine.

Concours « Le plumier d'or »

Les élèves du réseau participent avec d'excellents résultats aux concours littéraires nationaux et aux événements liés à la promotion de la langue française. Cette année, 18 des 60 prix du concours d'expression écrite « Le Plumier d'or », organisé par l'association Défense de la langue française, ont été remportés par les élèves du réseau.

Concours « Poésie en liberté »

Les établissements participent à de nombreuses initiatives sur le thème de la poésie. Depuis plusieurs années, l'Agence est partenaire de l'association Poésie en liberté qui organise chaque année un concours de

poésie pour les élèves des lycées en France et à l'étranger. Un prix spécial « lycées français de l'étranger » a été créé, récompensant les plus beaux poèmes écrits par les élèves du réseau par niveau (2nd, 1^{ère} et terminale). Les trois lauréats ont été invités à Paris pour recevoir leur prix dans le cadre du salon de l'Éducation.

- Pour les classes de 2nd : Mathilde Gruchet du lycée français de Séoul (Corée du Sud),
- Pour les classes de 0 : Manuela Sofia Rey du lycée français Jules-Supervielle de Montevideo (Uruguay),
- Pour les classes de terminale : Geoffrey Lugli de l'école française Adrien-Bechet de Tanger (Maroc).

Les disciplines scientifiques

De nombreuses actions de promotion des sciences ont été lancées dans le réseau des établissements français à l'étranger en 2009-2010. Les élèves du réseau participent ainsi à des concours nationaux (Olympiades de chimie, Olympiades de géosciences) et à des prix nationaux (prix de la vocation scientifique et technique des filles).

Cette année, après accord avec le comité national, les candidats aux Olympiades de géosciences ont pu bénéficier d'un palmarès « réseau d'enseignement français à l'étranger » et être considérés comme un ensemble indépendant des académies

partenaires qui ont corrigé leurs copies. Pour cette troisième édition de géosciences, 136 élèves de première S, répartis dans 25 lycées, ont participé. Parmi eux, 20 élèves ont été cités et récompensés au palmarès de l'AEFE. Son premier prix, Oh Jun Seok du lycée Blaise-Pascal d'Abidjan (Côte d'Ivoire), a obtenu une médaille de bronze au niveau national. Ce brillant élève est venu recevoir son prix à Paris avec son enseignant et a été accueilli à l'Agence.

Dans le cadre du programme transfrontalier « O3E » (observation de l'environnement à but éducatif dans les écoles) entre la

France (Sismos à l'école), la Suisse et l'Italie, une nouvelle station sismographique a été installée au lycée français Marie-Curie de Zurich, rejoignant ainsi les douze autres stations implantées dans le réseau. Les données relevées par les stations sont mutualisées et constituent le point de départ de multiples activités autour de la culture scientifique et de l'éducation au risque sismique (www.edusismo.org).

Le 21 juin 2010, l'EAAE (European Association for Astronomy in Education) et l'INRP (La main à la pâte) ont organisé une visioconférence « Eratosthène » de 2AM à

9PMUTC (Universal Time Coordinated). Les classes impliquées dans le projet devaient mesurer la distance zénithale méridienne du soleil le 21 juin et entrer cette valeur sur une des bases de données de La main à la pâte ou de l'EAAE.

Parmi tous les établissements ayant participé à cette manifestation, plusieurs lycées français à l'étranger ont présenté leur expérience durant la visioconférence, quelques minutes après « midi heure solaire » dans leur ville, notamment le lycée Pierre-Loti d'Istanbul, le lycée René-Goscinny de Varsovie et le lycée Charles-Lepierre de Lisbonne.

Photos :
Une lauréate du concours
« Poésie en liberté »
Remise des prix du concours
« Plumier d'Or » au Musée de
la Marine.
Le lauréat du concours des
Olympiades de Géosciences,
Oh Jun Seok du lycée Blaise-
Pascal d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Des projets artistiques

L'audiovisuel à l'honneur dans le réseau

La quatrième édition du Festival du court métrage scolaire francophone, organisé le 20 mars 2010 par le lycée français Saint-Exupéry de Santiago du Chili, a connu cette année encore un grand succès et mobilisé de nombreux établissements. Il s'affirme comme une vitrine de la créativité des élèves du réseau. Un site Internet créé par le lycée Saint-Exupéry permet d'assurer une diffusion et une visibilité internationales aux jeunes réalisateurs primés (www.correosaintex.cl/concurso2009.html).

Le lycée français Rochambeau de Washington a proposé aux élèves de la 3^e à la terminale du réseau un concours international d'écriture de scénario de court métrage. 19 établissements de 15 pays ont participé à ce concours, mobilisant 250 élèves.

Cette année, les deux concours se sont couplés grâce à un partenariat conclu entre ces deux établissements. Une mise en réseau supplémentaire au service de la créativité des élèves et de leurs enseignants passionnés de cinéma.

Concours « Cédric »

Après le lancement de la WebTV jeunesse TIVISMONDE au lycée français de Madrid, le 24 juin 2009, l'Agence a organisé, en partenariat avec TV5MONDE, le concours de scénario de bande dessinée *Cédric*, en référence au héros créé par le dessinateur Tony Laudec. Les élèves du réseau devaient produire un synopsis du dessin animé *Cédric*. Plus de 100 classes réparties dans 46 établissements, ont participé. Les productions ont été soumises à un jury de professionnels composé notamment de Tony Laudec et de représentants de sa maison d'édition. La proclamation des résultats a eu lieu lors du dîner officiel des premières Rencontres mondiales de l'AEFE, le 9 avril au Pavillon Dauphine.

Outre la remise d'un prix, la classe de CM1-CM2 du lycée français de Valence, qui a remporté le concours, a eu l'honneur de voir son scénario dessiné par ce dessinateur de renom.

1^{er} prix : classe de CM1-CM2 du lycée français de Valence (Espagne),

2^{ème} prix : classe CM1C du lycée français international de Bangkok (Thaïlande),

3^{ème} prix : classe de CM2B de l'école Charlemagne de Pointe-Noire (République Démocratique du Congo).



Civisme et actions humanitaires

D'autres établissements du réseau ont mis l'accent en 2009-2010 sur le civisme et la sensibilisation aux enjeux du monde de demain.

La Course contre la faim

Dans le cadre d'un partenariat entre l'association Action contre la faim et

l'AEFE qui a été reconduit pour la deuxième année consécutive, les lycées du réseau ont participé à la « Course contre la faim ». Cette mobilisation des établissements a permis de rassembler des fonds, notamment en Afrique. Les élèves des lycées participant ont été directement sensibilisés à cette cause humanitaire.

Les lycées du grand large : cap sur le développement durable !

L'AEFE a signé une convention avec le fonds Tara Océans et s'est associée à l'émission *Thalassa* pour sensibiliser les établissements du réseau au développement durable et à la préservation des littoraux. L'Agence a initié à cette occasion

une opération intitulée « Les lycées du grand large », accompagnée d'un site dédié permettant aux élèves de s'investir avec les enseignants dans des projets et concours sur le thème de l'environnement. Un projet comprenant deux volets a été lancé :

- Le concours « Témoignages à quai » en partenariat avec *Thalassa* qui consistait

Photos :
L'étoile du Sud, trophée du festival de court métrage du lycée Saint-Exupéry de Santiago du Chili (Chili)
Remise des prix du concours Cédric, en présence du dessinateur Tony Laudec et de Marie-Christine Saragosse, directrice générale de TV5MONDE



pour les élèves à rendre compte, par une production écrite, documentée et illustrée, des projets d'hommes et de femmes engagés dans la préservation des littoraux ou de leur environnement,

- Des études et diagnostics sur le projet « Notre environnement dans tous ces États » avec Tara Océans. Ce volet s'inscrit dans une démarche de prise de conscience environnementale et vise à montrer la place incontournable de la science dans la compréhension des

interactions entre les composantes des écosystèmes, en participant à trois types d'actions :

- établissement en démarche de développement durable (E3D),
- gestion raisonnée des ressources en eau,
- problématiques scientifiques autour de l'eau, des écosystèmes marins, de la biodiversité...

Tous ces projets pédagogiques ont permis aux élèves de s'investir en faveur du déve-

loppement durable.

La rencontre européenne des délégués lycéens

La préparation des élèves à leur citoyenneté future, la responsabilisation, l'échange entre les cultures sont autant de principes que le modèle éducatif français encourage. La Rencontre européenne des délégués lycéens, qui s'est déroulée du 5 au 8 mai au lycée français Jean-Monnet de Bruxelles, a marqué cet

engagement. Cette rencontre a permis à des binômes de lycéens (l'un du lycée français et l'autre d'un lycée local), tous investis d'une fonction de délégation dans leurs établissements respectifs, de comparer le statut des élèves au sein de la communauté scolaire et de partager la connaissance des modalités de la représentativité des élèves dans différents pays de l'Union européenne.

Les activités sportives

En 2009-2010, les établissements du réseau se sont illustrés dans les disciplines sportives. Si l'année a été particulièrement marquée par l'organisation de la 1ère Coupe du monde de football des écoles françaises de l'étranger qui s'est tenue à Johannesburg du 21 au 27 juin, le rugby a aussi été à l'honneur dans le réseau, avec la seconde édition du tournoi de rugby de la Méditerranée. La première édition, organisée à l'initiative du lycée Pierre-Mendes-France

de Tunis, avait connu un grand succès en 2009. Cette année, le lycée Lyautey de Casablanca a été choisi pour accueillir, du 24 au 28 mars, cette compétition à destination de jeunes rugbymen des classes de 4^{ème} et 3^{ème}. Autour des valeurs sportives et éducatives du rugby et de la langue française, cet événement international a permis la rencontre d'équipes scolaires de pays méditerranéens et d'équipes sportives locales. Chaque établissement du réseau a ainsi eu la possibilité,

dans un souci d'ouverture et d'échanges avec son environnement local, de parrainer et de venir avec le champion de rugby national scolaire du pays d'accueil. Ce sont ainsi douze équipes qui sont venues sur le sol marocain pour participer à cette belle fête du sport et se disputer « le bouclier de la Méditerranée ».

Ce tournoi a une nouvelle fois valorisé le réseau des établissements scolaires français à l'étranger et renforcé les liens entre les éta-

blissements participants et les structures fédérales. La présence à la cérémonie d'ouverture du ministre des Sports marocain, de Jean-Louis Boujon, vice-président de la FFR, et de personnalités locales a donné à cet événement une large visibilité et contribué à faire de ce sport un vecteur de coopération et d'échanges culturels.

4

L'AIDE À LA SCOLARITÉ

Les bourses scolaires et la prise en charge au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger.

Une mission fondamentale

La scolarité des enfants français à l'étranger est une préoccupation majeure des pouvoirs publics. À ce titre, l'aide à leur scolarisation demeure une priorité pour l'Agence. Son intervention dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de sa mission générale de service public qui lui impose « d'aider les familles

des élèves français à supporter les frais de scolarité » et « d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale ».

Un nouveau périmètre

L'aide à la scolarité s'inscrit désormais dans le cadre de deux dispositifs : celui des bourses scolaires et, depuis septembre 2007, celui de la prise en charge, sans conditions de ressources, de la scolarité des lycéens par la collectivité nationale. Ces dispositifs s'adressent uniquement

aux élèves français scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale, voire, à titre dérogatoire, à certains établissements non homologués.





Un budget en très forte progression

Depuis l'exercice 2007, le montant de la dotation budgétaire annuelle de l'Agence consacrée à l'aide à la scolarité connaît une progression particulièrement importante.

En effet, à cette date a été mis en place le nouveau dispositif de prise en charge (PEC). De 41 millions d'euros en 2006, cette dotation est passée à 53,76 millions d'euros en

2007, à 66,96 millions d'euros en 2008, à 86,10 millions d'euros en 2009 et à 105,3 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de 129 % sur la période 2006-2010.

Le nombre de bénéficiaires d'une aide à la scolarité est ainsi passé en 2009-2010 à 29 113 élèves contre 25 391 l'année précédente (+14,7 %).

ÉVOLUTION DE LA DOTATION – AIDE À LA SCOLARITÉ											
Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dotation annuelle en millions d'euros	35,37	37,11	38,11	39,57	40,71	41,00	45,94	53,76	66,96	86,10	105,3
Évolution en %	6,9%	4,9%	2,7%	3,8%	2,9%	0,7%	12,0%	17,0%	24,6%	28,6%	22,30%

Un accroissement sans précédent des besoins

Cette augmentation des moyens dévolus aux dispositifs d'aide aux familles, dans un contexte caractérisé par les contraintes qui pèsent par ailleurs sur le budget de l'État, rencontre un accroissement sans précédent des besoins à couvrir.

En effet, confrontées aux conséquences économiques et sociales de la crise économique qui a touché la plupart des pays d'implantation des établissements du réseau et à l'augmentation induite par la politique de développement de l'autofinancement

des établissements, les familles françaises expatriées sont de plus en plus nombreuses à solliciter les deux dispositifs d'aide qui leur sont ouverts. Si, au cours des deux dernières années, une moindre consommation des crédits budgétaires affectés au nouveau dispositif de prise en charge a pu compenser le surcoût enregistré sur les bourses scolaires, il n'en est plus de même aujourd'hui et les deux dispositifs subissent une forte pression.

Une nécessaire maîtrise de la dépense

L'Agence et son ministère de tutelle ont ainsi été conduits à rechercher les voies qui permettraient, à court et moyen terme, de maîtriser la dépense en évitant toute remise en cause fondamentale de la philosophie des deux dispositifs de l'aide à la scolarité.

À cette fin, plusieurs mesures ont été retenues, notamment : la mise en place d'un barème d'attribution des bourses scolaires un peu resserré, le calcul des droits à bourses

scolaires sur la base des seuls droits non couverts par la prise en charge, le plafonnement des frais de scolarité couverts en matière de prise en charge pour les établissements uniquement homologués et la définition d'un calendrier strict pour le dépôt des dossiers. Ces dispositions, appliquées de manière progressive (à compter de la campagne 2010 pour les pays du rythme Sud et de la campagne 2010/2011 pour les pays du

rythme Nord), feront l'objet, à la fin de l'année 2010, d'une évaluation précise, destinée à mesurer leurs effets éventuels sur les familles à revenus intermédiaires, qui sont les plus susceptibles d'être touchées par ces mesures de régulation.

Enfin, sur un plan organisationnel et technique, la gestion de la prise en charge est désormais assurée par les postes diplomatiques.

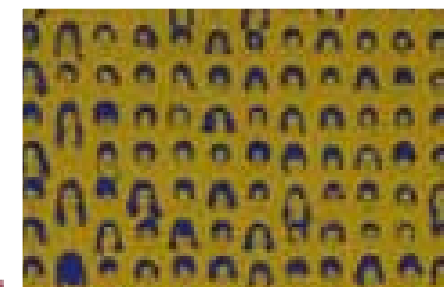
Perspectives

L'article 133 de la Loi de Finances pour 2009 a prévu que toute extension éventuelle de la prise en charge au-delà de la classe de seconde devra être précédée d'une étude d'impact transmise au Parlement

précisant notamment les modalités de son financement.

La mission chargée de cette étude par le président de la République a rendu ses conclusions en novembre 2010.

L'évolution à court et moyen terme des deux dispositifs d'aide à la scolarité est aujourd'hui soumise aux conclusions de cette étude.





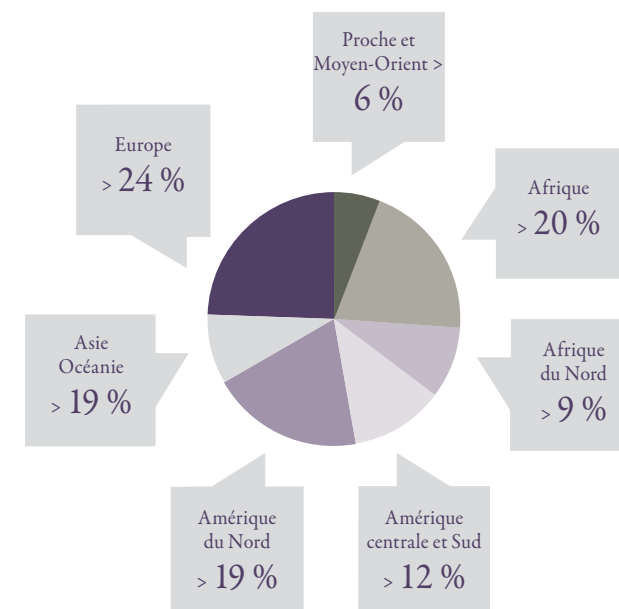
HISTORIQUE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE SCOLAIRE ET PAR TYPE D'AIDE

Période	Type d'aide	Nb bénéficiaires	Mnt accordé EUR	Moyenne par élève
1993/1994-3	BOURSES SCOLAIRES	12 756	16 946 252	1 328
1994-3	BOURSES SCOLAIRES	1 452	2 877 671	1 982
1994/1995-3	BOURSES SCOLAIRES	14 053	18 723 241	1 332
1995-3	BOURSES SCOLAIRES	1 580	3 580 013	2 266
1995/1996-3	BOURSES SCOLAIRES	15 468	22 239 671	1 438
1996-3	BOURSES SCOLAIRES	1 581	3 963 432	2 507
1996/1997-3	BOURSES SCOLAIRES	16 464	25 220 545	1 532
1997-3	BOURSES SCOLAIRES	1 508	3 899 237	2 586
1997/1998-3	BOURSES SCOLAIRES	17 295	25 222 035	1 458
1998-3	BOURSES SCOLAIRES	1 511	3 575 297	2 366
1998/1999-3	BOURSES SCOLAIRES	16 277	25 056 952	1 539
1999-3	BOURSES SCOLAIRES	1 337	2 821 593	2 110
1999/2000-3	BOURSES SCOLAIRES	15 140	25 134 775	1 660
2000-3	BOURSES SCOLAIRES	1 370	3 392 715	2 476
2000/2001-3	BOURSES SCOLAIRES	16 340	31 704 964	1 940
2001-3	BOURSES SCOLAIRES	1 382	4 666 458	3 377
2001/2002-3	BOURSES SCOLAIRES	17 106	35 476 769	2 074
2002-3	BOURSES SCOLAIRES	1 456	4 445 411	3 053
2002/2003-3	BOURSES SCOLAIRES	17 814	37 420 155	2 101
2003-3	BOURSES SCOLAIRES	1 499	3 299 603	2 201
2003/2004-3	BOURSES SCOLAIRES	18 049	37 495 790	2 077
2004-3	BOURSES SCOLAIRES	1 457	3 327 639	2 284
2004/2005-3	BOURSES SCOLAIRES	18 374	37 951 909	2 066

Période	Type d'aide	Nb bénéficiaires	Mnt accordé EUR	Moyenne par élève
2005-3	BOURSES SCOLAIRES	1 474	3 291 436	2 233
2005/2006-3	BOURSES SCOLAIRES	18 094	39 294 327	2 172
2006-3	BOURSES SCOLAIRES	1 493	4 241 869	2 841
2006/2007-3	BOURSES SCOLAIRES	18 217	43 931 762	2 412
2007-3	BOURSES SCOLAIRES	1 534	4 688 851	3 057
2007/2008-3	BOURSES SCOLAIRES	18 141	46 257 427	2 550
	PRISES EN CHARGE	2 097	7 284 555	3 474
2007/2008-3 Total		20 238	53 541 982	2 646
2008-3	PRISES EN CHARGE	254	1 024 428	4 033
	BOURSES SCOLAIRES	1 484	4 908 068	3 307
2008-3 Total		1 738	5 932 496	3 413
2008/2009-3	BOURSES SCOLAIRES	18 357	49 498 328	2 696
	PRISES EN CHARGE	5 039	18 845 660	3 740
2008/2009-3 Total		23 396	68 343 989	2 921
2009-3	BOURSES SCOLAIRES	1 494	5 906 574	3 954
	PRISES EN CHARGE	488	2 231 185	4 572
2009-3 Total		1 982	8 137 759	4 106
2009/2010-3	BOURSES SCOLAIRES	18 595	56 151 488	3 020
	PRISES EN CHARGE	8 472	35 989 468	4 248
2009/2010-3 Total		27 067	92 140 956	3 404
2010-3	BOURSES SCOLAIRES	1 547	5 871 461	3 795
	PRISES EN CHARGE	499	2 168 930	4 347
2010-3 Total		2 046	8 040 391	3 930

RÉPARTITION DES AIDES (NOMBRE ET MONTANTS) PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Période	Zone	Type d'aide	Nb boursiers	Mnt accordé EUR	Coût moyen EUR
2009/2010-3	Afrique	BOURSES SCOLAIRES	6 755	13 685 058	2 026
		PRISES EN CHARGE	2 258	6 540 456	2 897
	Afrique Total		9 013	20 225 513	2 244
	Afrique du Nord	BOURSES SCOLAIRES	2 528	4 855 499	1 921
		PRISES EN CHARGE	1 549	3 791 349	2 448
	Afrique du Nord Total		4 077	8 646 848	2 121
	Amérique Centrale et Sud	BOURSES SCOLAIRES	979	2 661 799	2 719
		PRISES EN CHARGE	421	1 697 016	4 031
	Amérique Centrale et Sud Total		1 400	4 358 814	3 113
	Amérique du Nord	BOURSES SCOLAIRES	1 492	11 053 849	7 409
		PRISES EN CHARGE	826	8 328 539	10 083
	Amérique du Nord Total		2 318	19 382 388	8 362
	Asie Océanie	PRISES EN CHARGE	592	3 584 537	6 055
		BOURSES SCOLAIRES	1 562	5 228 692	3 347
	Asie Océanie Total		2 154	8 813 229	4 092
	Europe	BOURSES SCOLAIRES	4 042	15 390 102	3 808
		PRISES EN CHARGE	1 916	8 854 195	4 621
	Europe Total		5 958	24 244 297	4 069
	Proche et moyen orient	BOURSES SCOLAIRES	1 237	3 276 490	2 649
		PRISES EN CHARGE	910	3 193 377	3 509
	Proche et moyen orient Total		2 147	6 469 867	3 013
2010-3	Afrique	BOURSES SCOLAIRES	1	2 120	2 120
	Afrique Total		1	2 120	2 120
	Amérique Centrale et Sud	BOURSES SCOLAIRES	1 386	5 620 184	4 055
		PRISES EN CHARGE	452	2 021 676	4 473
	Amérique Centrale et Sud Total		1 838	7 641 860	4 158
	Asie Océanie	BOURSES SCOLAIRES	160	249 158	1 557
		PRISES EN CHARGE	47	147 253	3 133
	Asie Océanie Total		207	396 411	1 915
	Total		29 113	100 181 347	3 441



NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR CYCLE ET PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Période	Type établissement	Code cycle	Cycle	Type d'aide	Nb bénéficiaires	Mnt accordé EUR
2009/2010-3	Conventionné	1	Pré élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	1'717	4'910'550
		2	Primaire	BOURSES SCOLAIRES	3'672	10'089'275
		3	Secondaire 1 ^{er} cycle	BOURSES SCOLAIRES	2'714	8'412'037
		4	Second. 2 ^{ème} cycle	PRISES EN CHARGE	3'342	14'464'979
		5	Post Baccalauréat	BOURSES SCOLAIRES	14	29'456
	Gestion directe	1	Pré élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	1'058	2'912'636
		2	Primaire	BOURSES SCOLAIRES	2'783	6'702'511
		3	Secondaire 1 ^{er} cycle	BOURSES SCOLAIRES	2'389	6'782'601
		4	Second. 2 ^{ème} cycle	PRISES EN CHARGE	3'438	11'162'586
		5	Post Baccalauréat	BOURSES SCOLAIRES	6	37'919
	Hors-réseau	1	Pré élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	1'130	4'237'072
		2	Primaire	BOURSES SCOLAIRES	1'884	6'683'459
		3	Secondaire 1 ^{er} cycle	BOURSES SCOLAIRES	1'200	5'168'118
		4	Second. 2 ^{ème} cycle	PRISES EN CHARGE	1'689	10'332'270
	Partenariat	1	Pré élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	6	28'913
		2	Primaire	BOURSES SCOLAIRES	16	105'602
		3	Secondaire 1 ^{er} cycle	BOURSES SCOLAIRES	6	51'338
		4	Second. 2 ^{ème} cycle	PRISES EN CHARGE	3	29'634
2009/2010-3 Total					27'067	92'140'956
2010-3	Conventionné	1	Pré élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	346	1'244'562
		2	Primaire	BOURSES SCOLAIRES	550	2'124'961
		3	Secondaire 1 ^{er} cycle	BOURSES SCOLAIRES	404	1'670'330
		4	Second. 2 ^{ème} cycle	PRISES EN CHARGE	417	1'810'207
	Gestion directe	1	Pré élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	55	177'457
		2	Primaire	BOURSES SCOLAIRES	82	293'145
		3	Secondaire 1 ^{er} cycle	BOURSES SCOLAIRES	62	243'449
		4	Second. 2 ^{ème} cycle	PRISES EN CHARGE	82	358'723
	Hors-réseau	1	Pré élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	21	53'917
		2	Primaire	BOURSES SCOLAIRES	24	58'219
		3	Secondaire 1 ^{er} cycle	BOURSES SCOLAIRES	3	5'420
2010-3 Total					2'046	8'040'391



4

L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

“ L'Agence offre aux élèves, aux équipes éducatives et aux familles un service de qualité en matière d'orientation. ”

Photos :
École française Jacques-Prévert
d'Accra (Ghana)

La question de l'orientation est au cœur des enjeux des pays européens et des priorités du ministère de l'Éducation nationale. Le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français fait partie des missions confiées à l'Agence par le ministère des Affaires étrangères et européennes. L'Agence s'attache ainsi à offrir aux élèves, aux équipes éducatives et aux familles un service de qualité en matière d'orientation de nature à favoriser la construction

progressive d'un parcours de formation, d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle réussi, mais également ouvert sur la mobilité internationale.

Elle met en œuvre cette politique à travers plusieurs types d'interventions : conseil, information, formation et accompagnement des équipes éducatives.

L'Agence accompagne les établissements dans l'élaboration du volet orientation de leur projet d'établissement, la préparation et la réalisation de missions, la diffusion d'informations sur l'orientation, la procédure Admission Post-Bac et le suivi des affectations dans l'enseignement supérieur français.

“ L'ensemble des actions de mise en œuvre de la politique d'orientation de l'Agence a touché 124 établissements répartis dans 76 pays en 390 jours de mission. ”

L'année 2009-2010 en quelques chiffres

En réponse à une demande croissante des établissements, le service orientation et enseignement supérieur de l'AEFE a dû augmenter son activité. L'orientation étant au cœur de la réforme du lycée, une forte demande d'accompagnement a conduit le service à accroître son investissement dans la formation des équipes éducatives pour faciliter la mise en place des nouveaux dispositifs d'aide à l'orientation. Il a ainsi effectué 264 jours de missions liées à l'orientation, dans 90 établissements répartis dans 56 pays, prenant en charge plus de 11 000 élèves au cours d'interventions collectives.

Au total, le service orientation a dispensé plus de 420 heures de formation auprès de 1 109 membres d'équipes éducatives. Lors de ces actions, les chargés de mission de l'AEFE ont pu transmettre aux personnels des établissements en charge de l'information et de l'orientation (CPE, documentalistes, professeurs principaux, personnels de direc-

tion, personnes-ressources) leur expertise du conseil en orientation.

Le service a exécuté 323 actions d'information collective en direction des élèves au cours desquelles les chargés de mission ont sensibilisé les élèves aux questions de leur orientation post-bac à travers des séances d'information sur les poursuites d'études en France, et 82 séances thématiques sur la découverte de secteurs professionnels et les parcours de formations, ainsi que des séances de travail sur les logiciels et les sites dédiés à l'orientation.

Il a réalisé 2 224 entretiens individuels avec les élèves : les chargés de mission ont ainsi pu aider les élèves dans l'élaboration de leurs vœux et dans la construction de leur projet grâce à des entretiens de conseil individualisés, toujours très appréciés des familles et des équipes éducatives.

Le service a aussi animé 80 conférences d'information en direction des parents :

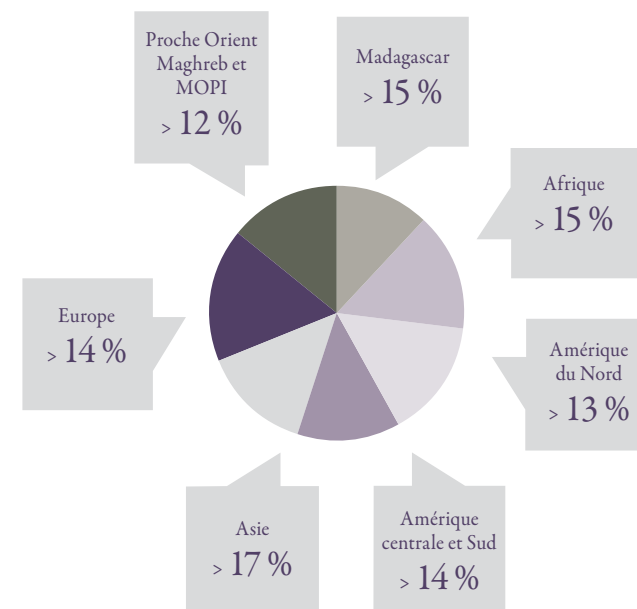
ces conférences visent à tenir informés les parents des évolutions de l'enseignement supérieur français et de son internationalisation croissante, des procédures d'inscription et des passerelles possibles entre les formations, ainsi qu'entre les systèmes éducatifs français et étrangers.

Il a assuré 39 contacts institutionnels et participé à 10 forums ou événements liés à l'orientation.

Il a noué des contacts étroits avec tous les partenaires liés à l'orientation des élèves du réseau : les conseillers de coopération et d'action culturelle, les attachés de coopération éducative ou universitaire, les personnels en charge des espaces Campus France, des universités ou établissements français délocalisés et des universités locales.

De leur côté, les académies partenaires de l'Agence ont effectué 126 jours de missions d'orientation dans 34 établissements répartis dans 20 pays.

RÉPARTITION DES MISSIONS EN ÉTABLISSEMENT PAR ZONE





Photos :
Lycée français international Georges-Pompidou
de Dubaï (Émirats Arabes Unis)

Les résultats de cette politique d'orientation

Depuis deux années, les élèves des lycées français de l'étranger suivent les mêmes procédures d'inscription dans l'enseignement supérieur que les lycéens du territoire français sur le portail national www.admission-postbac.fr (APB) qui propose plus de 9 000 formations. Quelques ajustements y ont été apportés afin de simplifier la saisie du dossier en ligne des élèves, de valoriser la spécificité de leur parcours et de faciliter les démarches d'inscription.

Le nombre d'élèves en terminale dans un établissement français de l'étranger qui ont candidaté sur le portail Admission Post-Bac est passé entre 2009 et 2010 de 8 053 à 8 471. Les phases d'admission se sont déroulées sans difficulté majeure grâce aux conseils et au suivi apportés par les agents du service orientation et enseignement supérieur. La procédure APB permet aux lycéens du réseau d'intégrer une formation d'enseignement supérieur en France en proportion sensiblement proche à

l'ensemble des candidats.

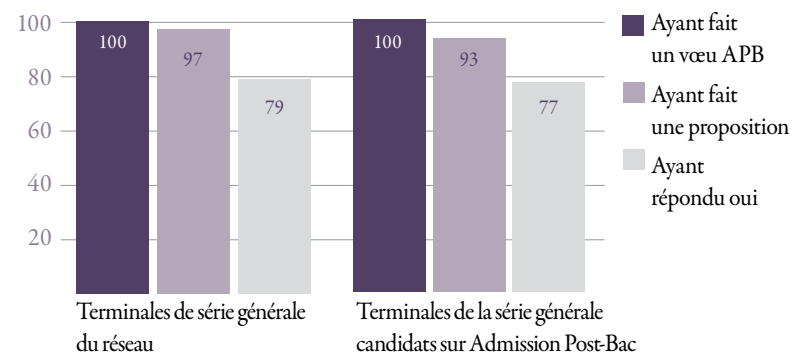
Les statistiques d'inscription issues des données enregistrées dans www.admission-postbac.fr confirment les observations faites l'an dernier. Les projets d'orientation des élèves des lycées français de l'étranger sont qualitativement spécifiques avec des vœux qui se portent majoritairement sur des filières d'excellence longues : l'université pour 67 % d'entre eux, les CPGE pour 18 % et les écoles d'ingénieurs après bac pour 7 %. Moins de 10 %

sont candidats à des filières sélectives courtes (Bac+2) contre plus de 20 % pour le total des candidats APB.

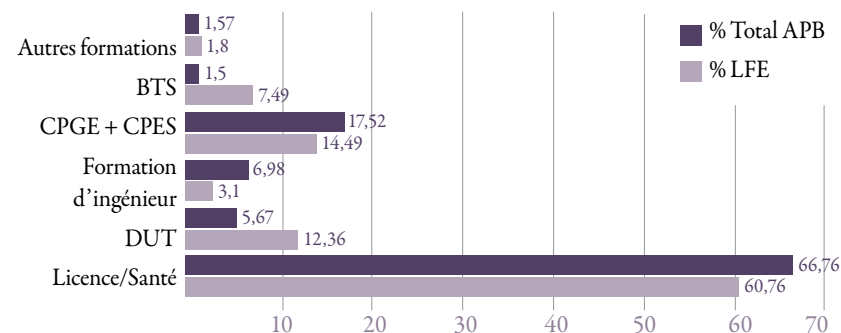
La qualité des dossiers des lycéens du réseau est un véritable atout pour leur réussite dans les épreuves de sélection des grandes écoles françaises.

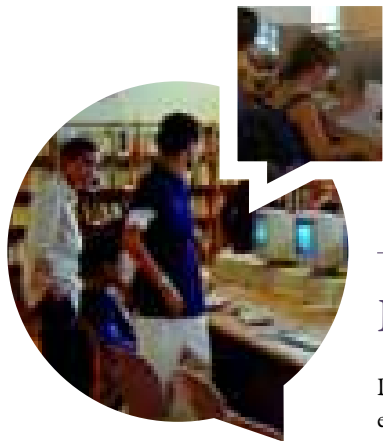
Ces indicateurs confortent la place centrale de l'Agence et du réseau d'établissements français à l'étranger dans le dispositif d'attractivité de l'enseignement supérieur français.

LES TERMINALES DE SÉRIE GÉNÉRALE DU RÉSEAU ET L'ENSEMBLE DES TERMINALES DE LA SÉRIE GÉNÉRALE CANDIDATS SUR ADMISSION POST-BAC :



PART DES CANDIDATS AYANT RÉPONDU POSITIVEMENT À UNE PROPOSITION D'ADMISSION Les lycéens choisissent l'enseignement supérieur long





Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

De nombreux bacheliers du réseau ont un excellent niveau scolaire et désirent intégrer une classe préparatoire aux grandes écoles. L'ouverture de CPGE au sein du réseau permet à ces élèves de poursuivre des études supérieures de haut niveau dans de leur établissement d'origine ou du pays dans lequel ils sont installés.

Ces classes préparatoires aux grandes écoles du réseau possèdent des spécificités et de nombreux atouts, en particulier un contexte international permettant aux étudiants d'approfondir leurs compétences en langues étrangères et un suivi personnalisé.

Cependant, malgré ces atouts, les effectifs de ces classes préparatoires restent encore

modestes. Ceci s'explique vraisemblablement par la concurrence se situant sur le territoire français. Ainsi, nombre de bacheliers du réseau rejoignent les établissements les plus prestigieux de France. De plus, dans la mesure où ces formations sont très coûteuses à mettre en place et à faire fonctionner, l'AEFE a été invitée à en examiner l'évolution avec circonspection.

Le lycée Descartes à Rabat offre, depuis deux ans, les deux options de la classe préparatoire économique et commerciale. L'option scientifique est réservée aux élèves des classes de terminale S et l'option économique à ceux issus des classes de terminale ES.

La double culture des élèves de ces classes préparatoires, leur excellent niveau en lan-

gues, notamment en arabe, leur permet d'aborder les épreuves écrites et orales des écoles de commerce dans de bonnes conditions. Ainsi, en 2010, 87 % des élèves de la CPGE ECS et 20 % de la nouvelle voie ECE ont intégré le top 6 des écoles de commerce (HEC, ESSEC, ESCP, EM Lyon, EDHEC, Audencia), ce qui confirme les excellents résultats des classes préparatoires du lycée Descartes.

Depuis 2008, le lycée français de Vienne a également ouvert une classe préparatoire ECE aux grandes écoles de commerce. La richesse biculturelle des élèves ainsi que leur excellent niveau en allemand et en anglais constituent également de grands avantages pour intégrer une grande école.

Autriche – Lycée français de Vienne

La classe préparatoire économique et commerciale se distingue aux concours 2010 :

100 % d'admis, 82 % dans le « top 15 » (CPGE)

Une CPGE « européenne »

La CPGE de Vienne a été développée avec un double objectif. D'une part, il s'agit de promouvoir les filières d'excellence en France auprès des élèves d'origines et de nationalités diffé-

rentes, tout en les sensibilisant plus particulièrement à la filière économique et commerciale et ses très nombreux débouchés. D'autre part, celui de créer un établissement de référence pour la

qualité de l'enseignement des langues (allemand, anglais) comme vecteur de réussite pour les concours aux grandes écoles de commerce et de management.

Un environnement très profitable

La « classe prépa » a pris son rythme de croisière, les étudiants ont leurs repères, la vie étudiante à Vienne montre son intérêt et sa richesse : une ambiance sereine et

profitable, des cours en petites groupes, un suivi individualisé, une ouverture culturelle motivante, un travail linguistique stimulant, des liens privilégiés avec

le réseau des entreprises françaises en Autriche.

2010 : la CPGE de Vienne se distingue aux concours

Les résultats aux concours d'entrée sont éloquentes : 100 % d'admis, dont 82 % dans les 15 meilleurs écoles.



DÉTAILS

École	Admis
EDHEC	1
Audencia	1
Rouen	1
Euromed	3
Skema	2
ICN (Nancy)	1
Strasbourg	1
Inseec (Bordeaux-Paris)	1

Photos :
Lycée français de Vienne (Autriche)



5

LES BOURSES EXCELLENCE-MAJOR

“ Pour la rentrée 2010, l'AEFE a décerné 196 bourses Excellence-Major aux meilleurs élèves étrangers du réseau. ”

Le programme de bourses Excellence-Major s'inscrit dans la politique de promotion de l'enseignement supérieur français. Ce programme permet d'octroyer des bourses aux meilleurs élèves étrangers du réseau afin qu'ils puissent poursuivre des études supérieures de haut niveau en France. Ces bourses sont, sous réserve de réussite, accordées pour cinq ans. Au cours de l'année scolaire 2009-2010, 825 étudiants ont bénéficié de ce programme. Depuis septembre 2007, une gestion unique des moyens affectés à ce programme de bourses est confiée à l'AEFE.

Signe de l'intérêt confirmé des élèves des lycées français à l'étranger pour l'enseignement supérieur en France, l'année 2009-2010 a permis d'enregistrer un nouvel accroissement (8,5 %) du nombre de candidats à une bourse Excellence-Major.

Les 196 bourses décernées par l'AEFE pour la rentrée 2010 ont été attribuées au mois de

juin à l'issue de la commission de sélection composée de proviseurs de lycées à classes préparatoires (Louis-le-Grand, Henri-IV, Chaptal, le Parc à Lyon), d'un représentant de Sciences Po Paris, de professeurs d'universités, de professeurs de classes préparatoires, de représentants du ministère des Affaires étrangères et européennes et de l'Agence.

L'examen des dossiers prend en compte une série de critères parmi lesquels l'excellence des résultats, la qualité du projet d'orientation, la motivation et les capacités d'adaptation de l'élève ainsi que l'adéquation de son projet d'études à la politique de coopération locale développée par le poste diplomatique. L'attribution définitive de la bourse reste soumise à l'obtention d'une mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat et à la confirmation de l'inscription en classe préparatoire ou en premier cycle universitaire.

Les élèves retenus sont originaires de 63 pays sur les 70 qui avaient présenté des dossiers. La répartition géographique des bourses concerne l'Afrique à hauteur de 51 %, suivie de l'Amérique 23,7 %, de l'Asie-Océanie 12,9 % et de l'Europe 12,4 %. L'attribution des bourses d'excellence n'obéit à aucun principe de quotas par pays ou par zone géographique.

Au total, 61 % de cette nouvelle promotion de boursiers ont opté pour une classe préparatoire à une grande école ou une classe préparatoire intégrée. La filière scientifique est suivie par 42 % des nouveaux boursiers, 13 % d'entre eux suivent une filière économique et 6 % une filière littéraire. Les études de médecine attirent 7 % de ces brillants élèves. Par ailleurs, les différents cycles spécialisés de l'IEP de Paris (Dijon, Poitiers, Menton, Nancy, Le Havre et Reims) accueillent 13 % des boursiers. Les filières universitaires et l'architecture en attirent 19 %.

Les bourses Excellence-Major peuvent

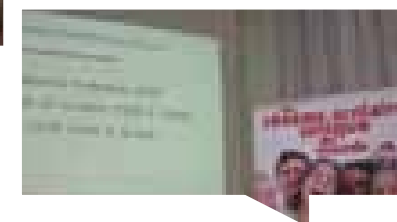
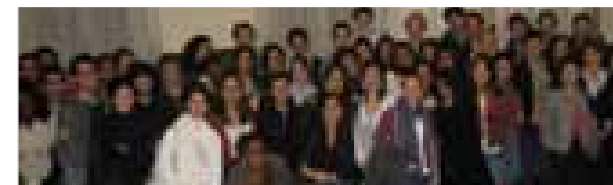
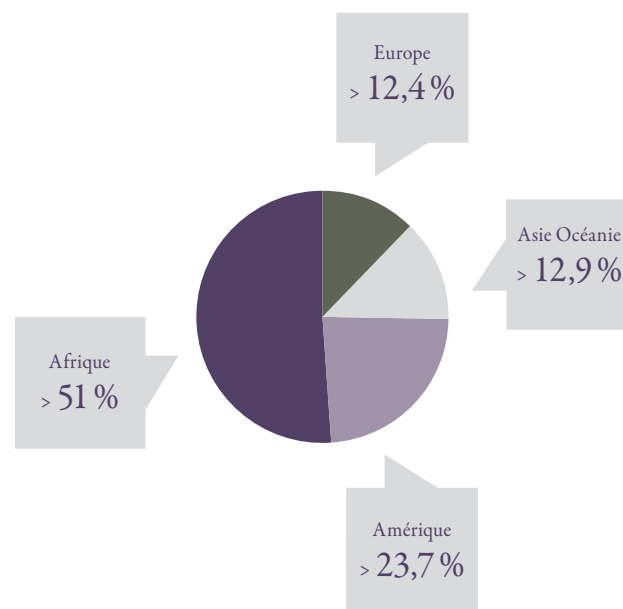
être, sous réserve de réussite, d'une durée de 5 ans afin de permettre aux étudiants de poursuivre leur scolarité dans une grande école ou un cursus universitaire jusqu'au niveau Master 2 ou équivalent. En effet, chaque année des boursiers intègrent une école d'ingénieur de premier rang (école Polytechnique, Centrale...) ou une grande école de commerce (HEC, ESSEC, ESCP-Europe...).

Le programme Excellence-Major permet également la gestion de bourses cofinancées par les entreprises. L'Agence assure la prise en charge de la couverture sociale de l'étudiant, ce qui lui permet de bénéficier du statut de boursier du gouvernement français (BGF) et les entreprises financent, pour leur part, les frais de voyage, les coûts de la scolarité et une allocation mensuelle pour vivre en France. Sur ce modèle, la fondation Francis Bouygues, l'entreprise Saint-Gobain et l'entreprise Lafarge continuent à aider les élèves issus des lycées français à l'étranger.

Dans le cadre de la mise en place d'un suivi qualitatif des boursiers Excellence-Major, une réunion a été organisée avec les nouveaux boursiers de Paris et d'Île-de-France, le 22 octobre 2009, au Lycée Louis-le-Grand à Paris. L'objectif de cette réunion était de favoriser le rapprochement entre les étudiants, de leur apporter des informations sur la poursuite des études à la fin des deux premières années, de mieux communiquer sur le rôle de l'AEFE et de faire émerger des propositions d'aménagement et d'amélioration de l'accueil et du suivi des boursiers.

Enfin, ces boursiers ont été largement associés aux manifestations de célébration des 20 ans de l'Agence et à la création, le 10 avril 2010, de l'association mondiale des anciens élèves (ALFM) dont la première présidente est une ancienne élève boursière Excellence-Major.

RÉPARTITION DES BOURSIERS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Photos :
Les nouveaux boursiers Excellence-Major
au lycée Louis-le-Grand, Paris

LES SERVICES DE L'AGENCE

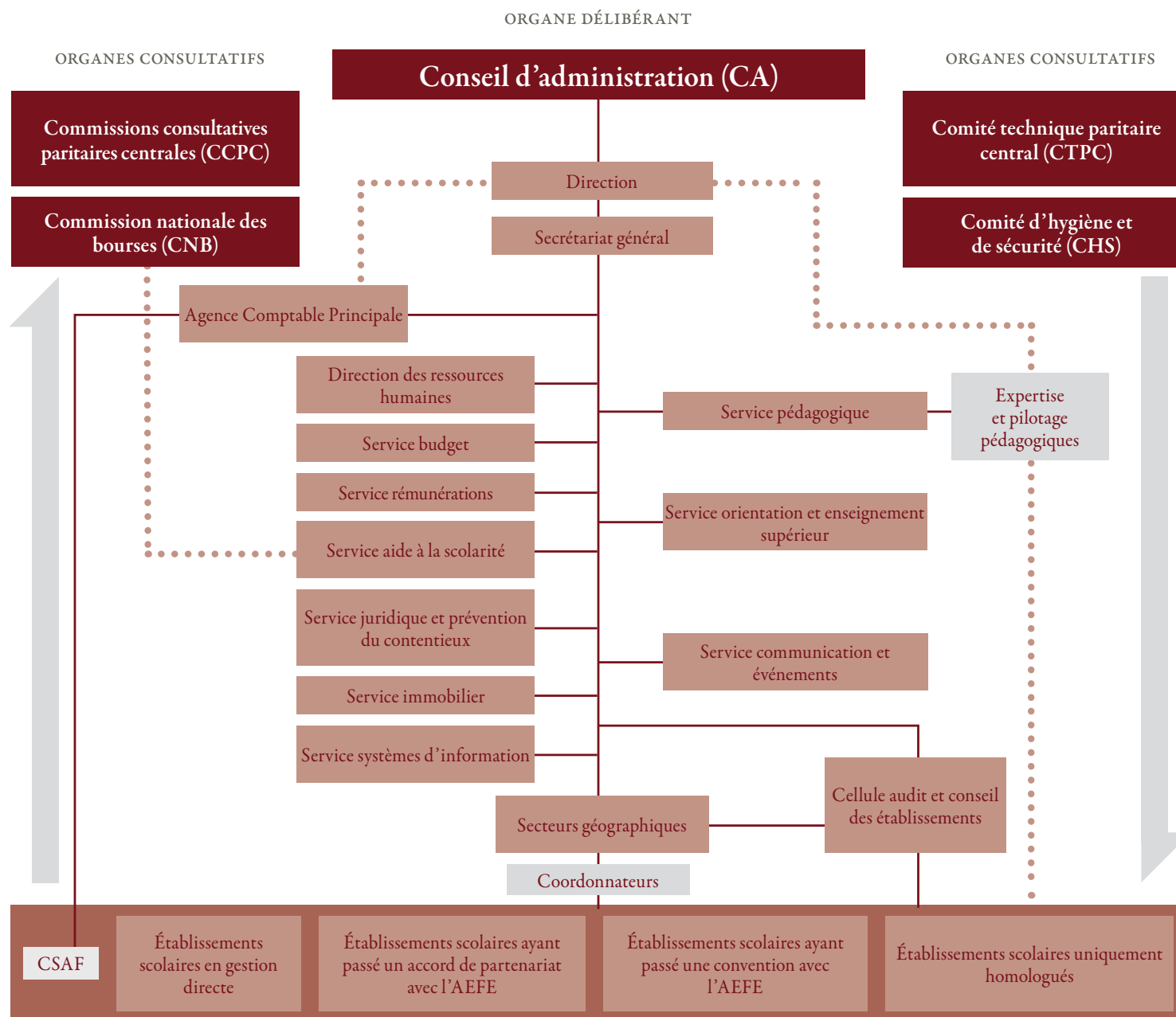
“ Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées,
l'Agence s'appuie sur un ensemble de services spécialisés
assurant, en liaison étroite avec les établissements scolaires,
la mise en œuvre de sa stratégie. ”



Photos:
Lycée français Liberté de Bamako (Mali)
Lycée français international Georges Pompidou
de Dubaï (Emirats Arabes Unis)
Lycée français Charles-de-Gaulle de Londres,
annexe de Fulham (Royaume-Uni)

L'ORGANIGRAMME DE L'AEFE

/73





1

LES PERSONNELS DES SERVICES CENTRAUX

“ L’Agence a pourvu 170 emplois, dont 99 sont localisés à Paris et 71 à Nantes. ”

Photos :
Les services centraux de l’AEFE

Au 1^{er} janvier 2010, l’AEFE dispose de pour ses services centraux 177 emplois dont 137 financés sur son budget, 40 agents étant mis à disposition par le ministère des Affaires étrangères et européennes. À cette même date, l’Agence a pourvu 170 emplois, dont 99 sont localisés à Paris et 71 à Nantes.

Les agents du ministère de l’Éducation nationale demeurent les plus nombreux

au sein des services centraux (38,2 %), tandis que les agents du ministère des Affaires étrangères et européennes représentent 23,5 % des effectifs et ceux du ministère de l’Économie, de l’Industrie et de l’Emploi 10 %. Le nombre d’agents qui ne sont pas issus de ces trois ministères augmente pour atteindre 28,2 % des effectifs.

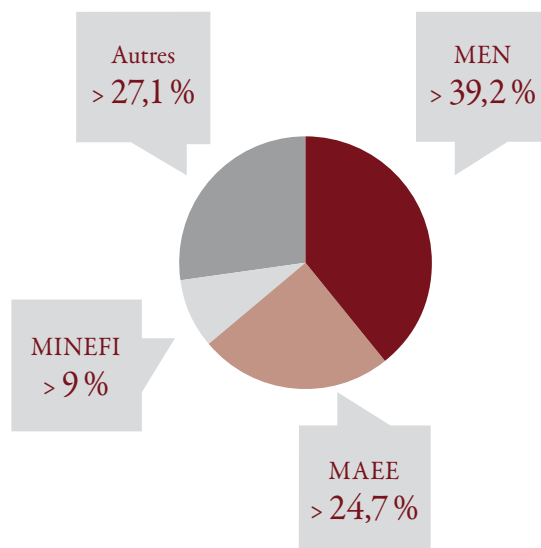
Une des spécificités de l’AEFE est la

forte rotation des personnels de ses services centraux. En effet, 62 % d’entre eux sont depuis moins de 3 ans à l’Agence. Cette rotation des effectifs nécessite une organisation et une gestion des ressources humaines spécifiques pour assurer une bonne continuité malgré le renouvellement quasi permanent d’une partie des agents au sein des différents services.



Photos :
Les services centraux de l'AEFE

RÉPARTITION DES PERSONNELS PAR CORPS D'ORIGINE



LES EMPLOIS À L'AEFE

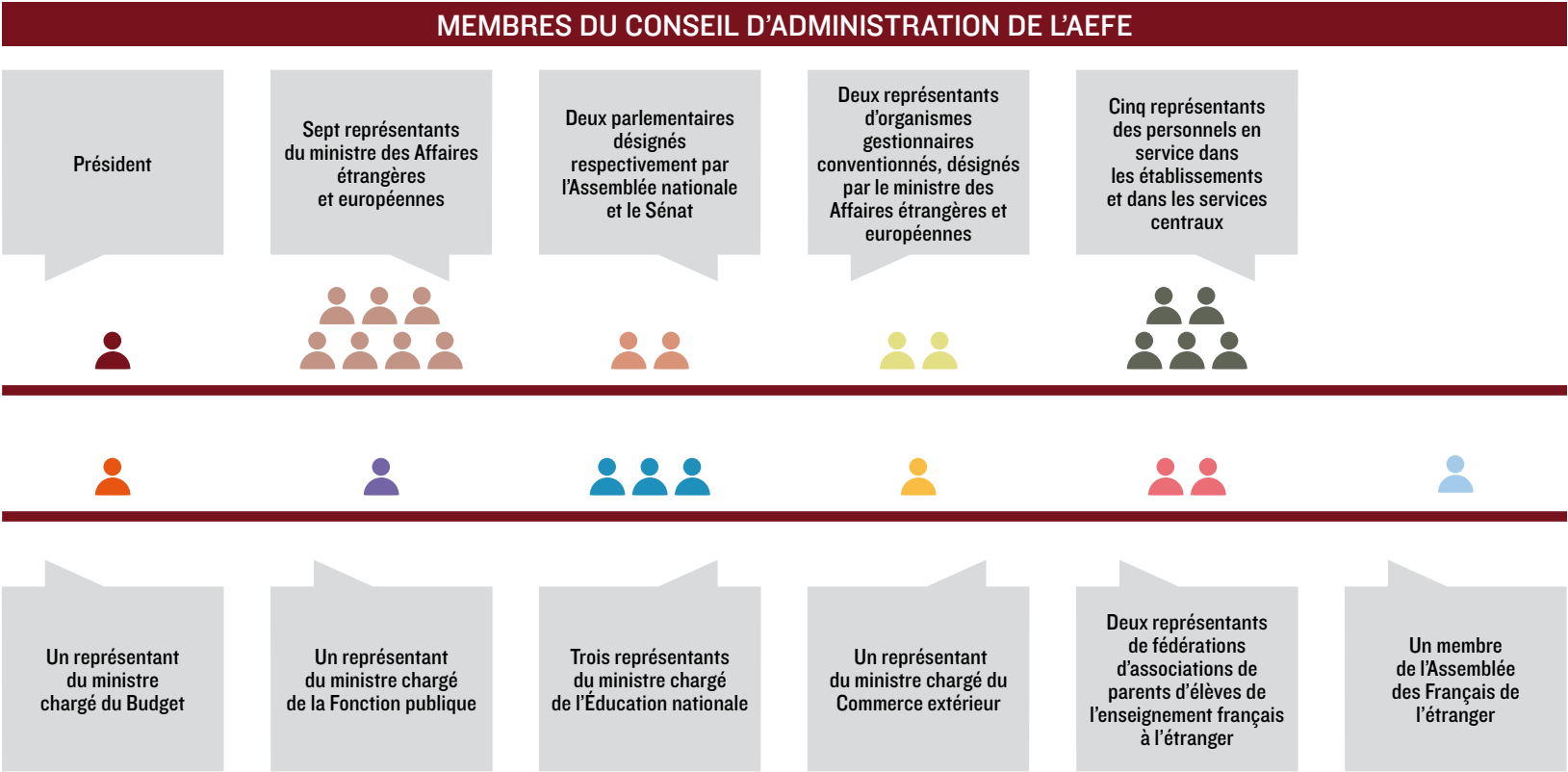
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total des emplois autorisés	121	-	148	170	173	177
Total des emplois pourvus	106	122	133	161	166	170
Paris	72	69	75	91	98	99
Nantes	34	53	58	70	68	71
Répartition par corps d'origine						
MEN	50	57	67	67	65	65
MAEE	27	27	23	43	41	40
MINEFI	12	18	20	19	15	17
Autres	17	20	23	32	45	48
Prise en charge budgétaire						
AEFE	83	97	110	120	125	130
Ministère de tutelle	23	25	23	41	41	40
Répartition par catégories professionnelles						
A	47	56	61	72	84	88
B	22	29	32	30	19	19
C	37	37	40	59	63	63
Répartition par sexe						
Homme	40	48	53	65	67	65
Femme	66	74	80	96	99	105
Mobilité des agents						
Part des agents présents depuis moins de 3 ans	77 %	66 %	53 %	67 %	59 %	62 %

Sources : AEFÉ (effectifs au 1^{er} janvier de chaque année)

Christian Masset,
directeur général de la Mondialisation,
du Développement et des Partenariats
(ministère des Affaires étrangères et
européennes) et président du conseil
d'administration de l'AEFE



Photos :
- Conseil d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES
Directrice



Olivier BOASSON
Directeur adjoint



Jean-Paul NEGREL
Secrétaire général



Michel BOUDOUX
Secrétaire général adjoint



Raphaëlle DUTERTRE
Chef de cabinet, chargée des relations avec les élus



2

LA DIRECTION DE L'AGENCE ET SON SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

“ L’objectif reste de maintenir un niveau d’encadrement par des agents titulaires d’environ 50 %. ”



Photos :
Lyvée français
de Tananarive
(Madagascar)

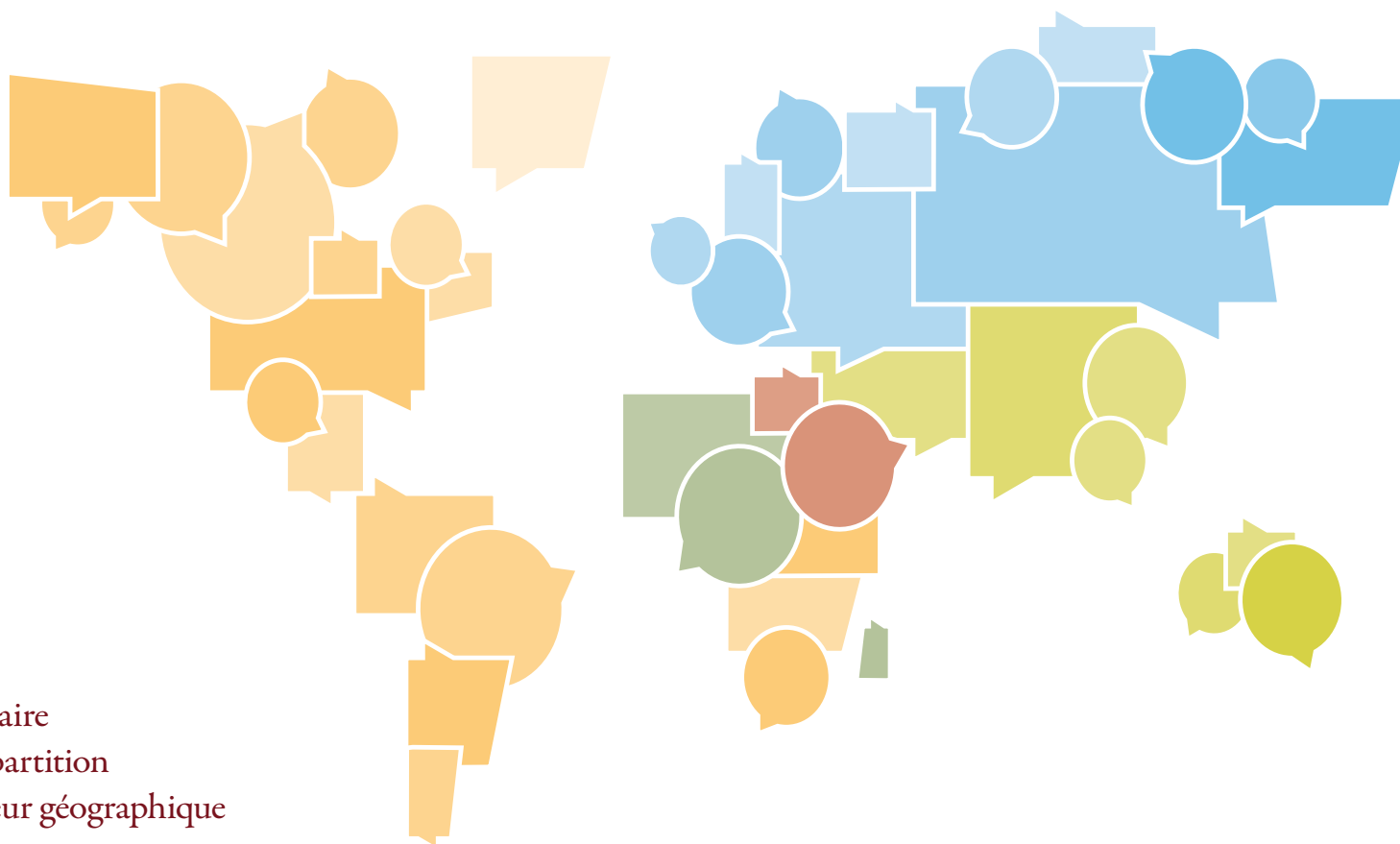
L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes. Elle est administrée par un conseil d'administration et dirigée par une directrice. La directrice de l'Agence est nommée pour trois ans par décret sur proposition du ministre des Affaires étrangères et européennes. Elle est assistée d'un directeur adjoint et d'un secrétaire général. Le directeur adjoint assure l'intérim de la directrice de l'Agence en cas de vacance ou d'empêchement.

En relation avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, la direction déter-

mine les grandes orientations de la politique générale de l'AEFE et les soumet au conseil d'administration. La directrice recrute, affecte et gère l'ensemble des personnels de l'Agence sur lesquels elle a autorité. Elle est également ordonnatrice principale des dépenses et des recettes de l'Agence. Dans le cadre du budget de l'AEFE approuvé par le conseil d'administration, elle notifie les budgets des établissements en gestion directe ou des groupements de gestion d'établissements. La directrice conclut les contrats et les conventions. Elle définit les attributions des chefs d'établissements. Enfin, elle peut déléguer aux chefs des établissements en gestion directe tout ou partie de ses pouvoirs dans les

domaines du recrutement, de la gestion des personnels, du fonctionnement des services, de la représentation de l'Agence en justice et de la conclusion de conventions.

Le secrétariat général est chargé de veiller à la bonne mise en œuvre de la politique de l'Agence. Dans ce cadre, le secrétaire général organise et coordonne son action administrative et assure le bon fonctionnement de ses instances statutaires. Il organise également la procédure de recrutement des personnels des services centraux et propose des candidatures à la direction. Il assure enfin la gestion administrative et financière des personnels des services centraux. Il est aidé dans ses missions par un secrétaire général adjoint.



Pour l'année scolaire
2009-2010, la répartition
des pays par secteur géographique
était la suivante :

ÉGYPTE, LEVANT ET CORNE DE L'AFRIQUE

Djibouti, Égypte, Éthiopie, Jordanie,
Liban, Soudan et Syrie.

MAGHREB, AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET MADAGASCAR

Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun,
Comores, Congo, Gabon, Ghana,
Guinée équatoriale, Nigeria,
République Démocratique du Congo,
République centrafricaine, Rwanda,
Tchad, Togo, Burkina-Faso, Cap-
Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée,
Libye, Madagascar, Mali, Maroc,
Mauritanie, Niger, Sénégal, Tunisie.

AMÉRIQUES, AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Afrique du Sud, Angola, Kenya,
Mozambique, Ouganda, Tanzanie,
Zambie, Zimbabwe, Colombie, Costa
Rica, Cuba, El Salvador, Équateur,
Guatemala, Haïti, Honduras,
Mexique, Nicaragua, Panama,
République Dominicaine, Venezuela,
Canada, États-unis, Argentine, Chili,
Bolivie, Brésil, Paraguay, Pérou,
Uruguay.

ASIE, MOYEN-ORIENT, OCÉANIE

Australie, Cambodge, Chine,
Indonésie, Japon, Laos, Malaisie,
Myanmar, Philippines, République de
Corée, Singapour, Taiwan, Thaïlande,
Vanuatu, Vietnam, Israël, Jérusalem,
Maurice, Seychelles, Afghanistan,
Arabie Saoudite, Bahreïn,
Bangladesh, Émirats Arabes Unis,
Inde, Iran, Koweït, Népal, Oman,
Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, Sri
Lanka, Yémen.

EUROPE

Allemagne, Autriche, Belgique,
Bosnie-Herzégovine, Bulgarie,
Chypre, Croatie, Danemark, Espagne,
Grèce, Irlande, Italie, Roumanie,
Serbie, Slovaquie, Turquie, Portugal,
Arménie, Finlande, Géorgie,
Hongrie, Lituanie, Luxembourg,
Pays-Bas, Royaume-Uni, Norvège,
Pologne, République Tchèque, Russie,
Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine.



Photos :
Lycée français Charles-de-Gaulle de Londres,
annexe de Fulham (Royaume-Uni)
Lycée Lyautey de Casablanca (Maroc)

3

LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les secteurs géographiques assurent, dans leur zone de compétence, le pilotage et l'animation du réseau des établissements. Ils sont les interlocuteurs permanents de ces établissements et des postes diplomatiques. En liaison avec les services concernés de l'Agence, ils procèdent à l'examen et au suivi des projets d'établissement et s'assurent de leur articulation avec la politique

de l'Agence. Ils proposent à la direction la répartition des moyens et des postes entre les établissements de leur zone et sont étroitement associés au suivi des projets immobiliers. Ils préparent les décisions budgétaires de la directrice concernant les établissements en gestion directe (EGD). Ils s'assurent, par les moyens adaptés, de la cohérence entre l'action des établissements

conventionnés et la politique de l'Agence. Ils sont chargés du suivi des établissements homologués. Ils contribuent à la préparation des dossiers d'homologation. Ils présentent à la direction de l'Agence des analyses de la situation et de l'évolution des établissements français à l'étranger, d'un pays ou d'une zone géographique.

Les chefs des secteurs géographiques à la rentrée 2010



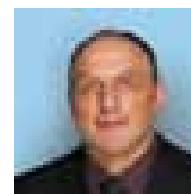
Michel IGOUT
*Chef du secteur
Maghreb, Madagascar*



José LESAULNIER
*Chef du secteur Amériques,
Afrique orientale et australe*



Gilles JOSEPH
*Chef du secteur Asie,
Moyen-Orient, Océanie*



Bernard PUJOL
Chef du secteur Europe

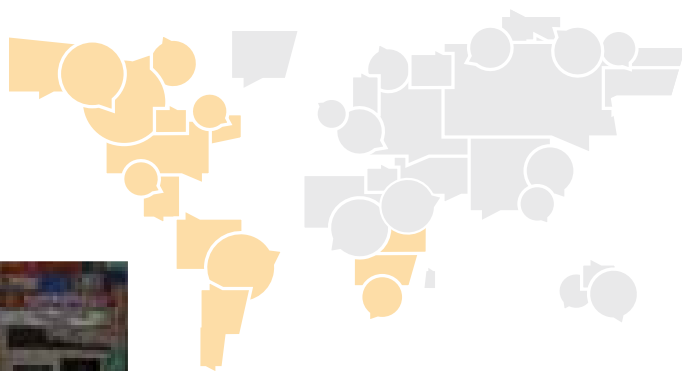


Jérôme BOIT
*Chef du secteur
Afrique subsaharienne*

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : **92**
(1 EGD, 44 CONVENTIONNÉS, 47 UNIQUEMENT HOMOLOGUÉS)

NOMBRE D'ÉLÈVES : **48 890**
(35,5 % FRANÇAIS, 54,5 % NATIONAUX ET 10 % ÉTRANGERS TIERS)

PERSONNELS AEFE : **975**
(246 EXPATRIÉS ET 729 RÉSIDENTS)



Photos :
Lycée français de
Pékin (Chine)

Le secteur Amériques, Afrique australe et orientale compte 1 établissement en gestion directe, 44 établissements conventionnés, auxquels s'ajoutent 47 établissements uniquement homologués dont la plupart sont implantés aux États-Unis.

Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements conventionnés et EGD s'élève à 975 dont 246 expatriés et 729 résidents.

Les établissements de ce secteur ont accueilli 48 890 élèves au cours de l'année scolaire 2009-2010 : 35,5 % sont français, 54,5 % sont nationaux et 10 % sont de nationalité tierce.

Le secteur se décline en cinq zones ayant leurs propres spécificités :

- l'Amérique du Nord qui regroupe 7 867 élèves, soit 22,5 % des effectifs, a pour particularité de regrouper la plupart des établissements uniquement homologués du secteur,
- l'Amérique Centrale / Caraïbes qui regroupe 8 159 élèves, soit 23,4 % des effectifs, se caractérise par un bilinguisme et un biculturalisme français-espagnol en raison des liens privilégiés que la plupart des établissements de cette zone entretiennent avec le dispositif local d'enseignement,
- l'Amérique du sud (Sao Paulo) qui regroupe 7 208 élèves, soit 20,6 % des effectifs. Dans cette zone, le Brésil constitue un réseau local qui regroupe 3 établissements conventionnés et 2 établissements uniquement homologués,

- l'Amérique du sud (Santiago) qui regroupe 8 845 élèves, soit 25,3 % des effectifs. Cette zone, la plus éloignée de France, bénéficie d'un coordonnateur régional qui relaie la politique de l'Agence,
- l'Afrique australe et orientale qui regroupe 2 845 élèves, soit 8,2 % des effectifs, voit un fort développement de structures qui n'excédaient pas 100 élèves il y a quelques années, mais dont l'offre éducative de haut niveau a séduit nombre de nationaux ou d'étrangers-tiers. La politique des langues connaît un grand succès dans ces établissements où les sections bilingues ouvertes au niveau des maternelles s'étendent désormais aux classes élémentaires.

Les établissements de ce secteur ont dû faire face à de graves crises cette année :

- le séisme qui a durement frappé Haïti le 12 janvier 2010 a coûté la vie à un enseignant expatrié et à 6 élèves du lycée français Alexandre-Dumas de Port-au-Prince qui a dû fermer pendant un mois et demi. La solidarité du réseau a été d'une grande aide pour surmonter cette catastrophe. D'autres lycées, notamment en Amérique du Nord, ont accueilli des élèves du lycée Alexandre-Dumas leur garantissant ainsi une parfaite continuité scolaire. Plusieurs des établissements du réseau se sont mobilisés pour recueillir des fonds et venir en aide à cette communauté scolaire.

- Le Chili, et en particulier l'établissement de Concepción, a également été touché par un violent séisme le 27 février 2010.
- Les établissements d'Amérique du Sud ont été fortement perturbés par l'épidémie de grippe H1/N1 lors de la rentrée 2009 ; plusieurs d'entre eux ont été contraints de fermer temporairement leurs portes.
- Le Guatemala a subi une éruption volcanique et le passage de la tempête Agatha, qui a également affecté l'Équateur.
- L'instabilité politique au Honduras a conduit à la fermeture de l'établissement début septembre.

Tous ces événements ont nécessité un fort investissement de l'Agence qui a mis en place, au cas par cas, des mesures d'accompagnement.

Enfin, la Coupe du monde de football en Afrique du Sud a suscité de nombreuses initiatives dans les établissements de ce secteur. Le lycée de Johannesburg, très actif dans les actions de rayonnement, a organisé et accueilli en parallèle de cet événement, la première Coupe du monde des écoles française à l'étranger à laquelle ont participé 24 équipes d'élèves issues des établissements du réseau. Ce projet d'envergure a été un grand succès et a bénéficié d'une couverture médiatique significative. De même, les établissements en Uruguay, notamment en raison de l'excellent parcours de l'équipe nationale de ce pays, ont mené des actions de rayonnement autour de la Coupe du monde de football.



Le secteur Asie, Moyen-Orient, Océanie, Péninsule Indienne compte 6 établissements en gestion directe, 34 établissements conventionnés, 4 établissements ayant signé un accord de partenariat, auxquels s'ajoutent 27 établissements uniquement homologués. Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements conventionnés et EGD s'élève à 814 dont 178 expatriés et 636 résidents.

Les établissements de ce secteur ont accueilli 32 251 élèves au cours de l'année scolaire 2009-2010 : 55 % sont français, 17,2 % sont nationaux et 27,8 % sont de nationalité tierce. Les établissements de ce secteur ont enregistré une progression de leurs effectifs de 5,5 % par rapport à l'année précédente, confirmant leur forte attractivité en dépit de la crise économique qui a particulièrement touché certains

pays de cette zone.

Les résultats aux examens du baccalauréat dans les établissements de ce secteur sont excellents avec près de 60 % de mentions.

Le secteur Asie, Moyen-Orient, Océanie, Péninsule Indienne poursuit trois objectifs majeurs pour le pilotage de ses établissements :

- le développement de l'innovation pédagogique,
- l'accompagnement de l'offre pédagogique dans le domaine de l'enseignement des langues,
- la mise en place d'un suivi de la gestion et de la consommation des moyens d'enseignement.

Les établissements de la zone Asie poursuivent la dynamique engagée de modernisation et d'internationalisation des établissements dans un contexte extrêmement concurrentiel. Des dispositifs innovants ont été mis en place ou étendus afin de développer leur attractivité et d'améliorer l'accueil des élèves nationaux et étrangers tiers : enseignement bilingue dès les classes de maternelle, politique des langues renforcée (section internationale de chinois à Shanghai), établissements supports de projets de coopération (école centrale à Pékin, projet aéronautique à Tianjin), sections sportives (notamment à Sydney et Curepipe). L'articulation avec les dispositifs d'enseignement bilingue, relevant de programmes intégrés de

coopération, permet également de soutenir efficacement l'implantation locale des établissements.

Cette zone géographique privilégie une logique de réseau et confirme de fortes capacités d'autofinancement. Par ailleurs, la grande majorité des établissements mettent en œuvre leurs projets d'établissement en conformité avec les objectifs fixés par l'Agence et par le ministère de l'Éducation nationale, particulièrement en ce qui concerne l'éducation à l'orientation dans le secondaire, la promotion des filières scientifiques et des langues étrangères.

Au Moyen-Orient, les efforts ont porté sur l'enseignement de l'arabe, l'intégration des contraintes éducatives locales au regard des normes de l'homologation, la formation et la professionnalisation des recrutés locaux. Le renforcement du partenariat avec la Mission laïque française (lycées d'Al Khobar et de Djeddah en Arabie Saoudite, l'école de Bahreïn et le lycée Voltaire au Qatar) s'inscrit dans une logique de complémentarité.

Il convient de noter que les établissements du secteur Asie, Moyen-Orient, Océanie, Péninsule Indienne restent très impliqués dans le dispositif de coopération éducative et universitaire :

- le lycée français Louis-Massignon d'Abou Dhabi joue pleinement sa fonction d'établissement relais et porte le projet de coopération en partenariat avec le lycée Louis-le-Grand de Paris. Ce projet de formation d'élites locales est financé par l'émirat,
- au lycée français de Pondichéry, l'Agence fait, depuis 2008, le pari d'une stratégie de captation d'élèves nationaux à travers le montage d'une filière scientifique en partenariat avec le lycée Louis-le-Grand,
- le lycée français de Pékin est établissement support du projet de coopération scientifique avec Centrale Pékin.

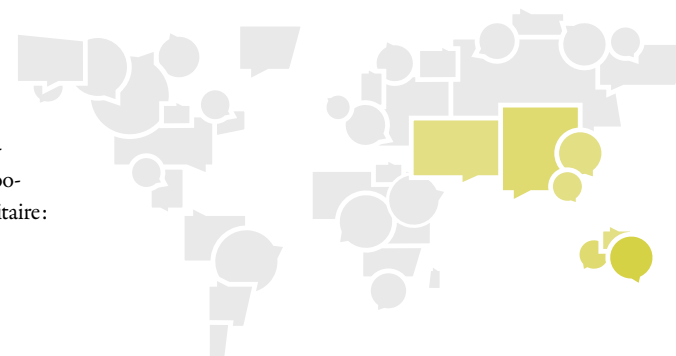
Enfin, l'ensemble des missions effectuées dans les établissements par le coordonnateur de l'AEFE en résidence à Pékin et par le secteur géographique a fourni à l'Agence l'occasion de renforcer ses liens avec des établissements uniquement homologués et de mettre ainsi en perspective la signature de nouveaux accords de partenariat (établissements de Maurice, école française de Bali).

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 68
(5 EGD, 33 CONVENTIONNÉS, 5 ACCORDS
DE PARTENARIAT ET 25 UNIQUEMENT HOMOLOGUÉS)

NOMBRE D'ÉLÈVES : 32 251
(50,8 % FRANÇAIS, 19,2 % NATIONAUX ET 28 % ÉTRANGERS TIERS)

PERSONNELS AEFE : 814
(178 EXPATRIÉS ET 636 RÉSIDENTS)

Photo :
Lycée français international Georges Pompidou de Dubaï
(Émirats Arabes Unis)



Le secteur Égypte, Levant et Corne de l'Afrique compte 1 établissement en gestion directe, 11 établissements conventionnés, auxquels s'ajoutent 35 établissements uniquement homologués (27 au Liban, 5 en Égypte, 2 à Djibouti, 1 en Syrie). Ces derniers accueillent majoritairement des élèves nationaux (4,8 % de Français).

Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements conventionnés et EGD s'élève à 335 dont 100 expatriés et 235 résidents.

Les établissements de ce secteur ont accueilli 59 269 élèves au cours de l'année scolaire 2009-2010 : 11,8 % sont français, 82,4 % sont nationaux et 5,8 % sont de nationalité tierce.

Ce secteur confirme son dynamisme et son attractivité, enregistrant en 2009-2010 une croissance de 3 % des effectifs. La Jordanie est le pays ayant connu la plus importante progression (23,5 %). Cette forte demande de scolarisation est accompagnée de nombreuses demandes d'homologation ou d'extension d'homologation (notamment au Liban, en Égypte).

Ce secteur se caractérise par une grande hétérogénéité des pays qu'il regroupe tant sur le plan de la taille des établissements que sur la nationalité des populations accueillies (75 % de Français à Djibouti, 8 % au Liban).

Avec le Liban, ce secteur intègre le réseau le plus important du dispositif scolaire français à l'étranger (48 000 élèves), équivalant en termes d'effectifs à une académie de l'Éducation nationale française. Par ses relations privilégiées avec la France et par son appartenance à la francophonie, ce réseau occupe une place cruciale dans le dispositif de l'Agence. Durant toute cette année scolaire, le lycée Abdel-Kader de Beyrouth a fêté son centenaire, célébrant ainsi un siècle de fructueuse collaboration.

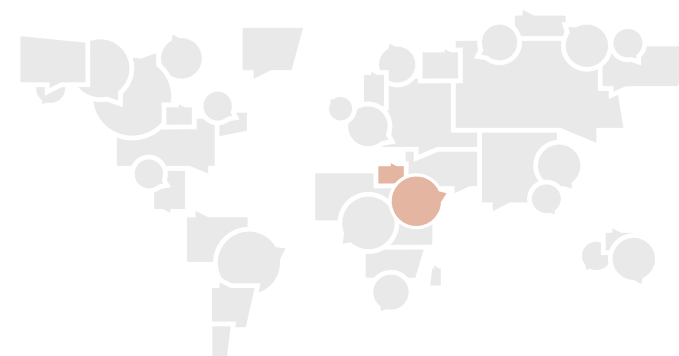
Au Liban, le défi pour l'Agence est de développer l'attractivité des écoles privées et publiques francophones à travers un programme diversifié incluant le renforcement des compétences linguistiques en français des enseignants locaux. Ainsi, un important dispositif de formation des recrutés locaux, majoritairement présents dans les établissements du réseau au Liban, a été mis en place. La plateforme pédagogique instaurée en 2008 s'est étoffée : elle est maintenant constituée de 9 conseillers pédagogiques exerçant dans les principales disciplines au second degré, d'un inspecteur de l'éducation nationale, de 3 conseillers pédagogiques et de 2 maîtres formateurs au premier degré.

En Éthiopie, le statut d'Addis-Abeba, « capitale » de l'Afrique, plaide en faveur d'une consolidation de notre présence. Le

projet de formation des personnels enseignants recrutés locaux doit permettre de maintenir le niveau d'excellence de l'enseignement.

En Égypte, l'enseignement français a toujours été reconnu pour sa qualité. Avec plus de 45 000 élèves apprenant le français dans des établissements privés égyptiens, ce pays connaît une forte demande d'homologation et d'ingénierie éducative. Un projet de partenariat tripartite entre le lycée français du Caire, l'université française d'Égypte et l'INSA de Strasbourg a été élaboré.

Enfin, l'ouverture d'une section bilingue français-anglais en petite section de maternelle en Jordanie correspond, dans cette période de forte croissance des effectifs de l'établissement (40 % en 2 ans), à l'attente de nombreuses familles qui souhaitent que leurs enfants apprennent l'anglais dès la maternelle en plus du français. L'Agence a acquis un terrain et lancé un concours d'architecture pour permettre l'extension de l'école française d'Amman sur ce nouveau site.



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 46
(1 EGD, 11 CONVENTIONNÉS, 34 UNIQUEMENT HOMOLOGUÉS)

NOMBRE D'ÉLÈVES : 59 269
(11,8 % FRANÇAIS, 82,4 % NATIONAUX ET 5,8 % ÉTRANGERS TIERS)

PERSONNELS AEFE : 335
(100 EXPATRIÉS ET 235 RÉSIDENTS)

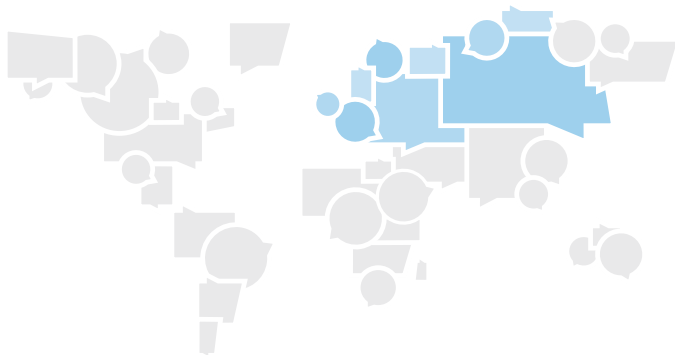


Photos :
Lycée français du Caire (Égypte)
Lycée français Charles-de-Gaulle
de Damas (Syrie), DAMAS

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 116
(27 EGD, 39 CONVENTIONNÉS, 3 ACCORDS DE PARTENARIAT
ET 47 UNIQUEMENT HOMOLOGUÉS)

NOMBRE D'ÉLÈVES : 61 868
(52 % FRANÇAIS, 37 % NATIONAUX ET 11 % ÉTRANGERS TIERS)

PERSONNELS AEFE : 2 134
(230 EXPATRIÉS ET 1 904 RÉSIDENTS)



Le secteur Europe compte 27 établissements en gestion directe, 42 établissements conventionnés, 3 établissements ayant signé un accord de partenariat, auxquels s'ajoutent 47 établissements uniquement homologués.

Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements conventionnés et EGD s'élève à 2 134 dont 230 expatriés et 1 904 résidents.

Les établissements de ce secteur ont accueilli 61 868 élèves au cours de l'année scolaire 2009-2010 : 52 % sont français, 37 % sont nationaux et 11 % sont de nationalité tierce.

Les effectifs ont progressé de 3,3 % à la rentrée 2009, malgré la crise économique qui a particulièrement touché certains pays européens.

Les résultats au baccalauréat sont excellents et les lycées de la zone Europe peuvent s'enorgueillir d'avoir obtenu 9 prix au Concours général (sur les 15 lauréats du réseau).

Le secteur Europe poursuit deux objectifs majeurs pour le pilotage de ses établissements :

- le développement de l'offre d'enseignement, notamment dans le domaine des langues,
- la mise en place d'un suivi de la gestion et de la consommation des moyens d'enseignement.

Les établissements ont consenti de réels efforts pour ouvrir des filières bilingues français-anglais dès la maternelle, mettre en place des sections européennes et des disciplines non linguistiques (DNL). De nouveaux projets se sont ainsi concrétisés dans le domaine des langues dans une quarantaine d'établissements. Des filières bilingues ont ouvert, par exemple à Turin où les élèves de petite section et de moyenne section peuvent suivre, depuis la rentrée 2009, un enseignement en français et en anglais. Les filières existantes à Bruxelles, Londres, Berlin continuent à attirer un nombre de plus en plus important d'élèves.

Partout, l'apprentissage de la langue anglaise a été renforcé et de nombreux établissements ont introduit la validation du niveau d'anglais des élèves du primaire et du secondaire grâce aux examens de l'université de Cambridge. Cette mesure qui valorise l'excellent niveau général des élèves scolarisés dans les établissements en Europe sera étendue à l'ensemble du réseau dans les prochaines années. L'Agence incite les établissements à étendre cette validation à l'allemand et à l'espagnol.



Par ailleurs, la grande majorité des établissements a mis en œuvre des actions en faveur de l'éducation à la citoyenneté (en la matière, la 2^{ème} rencontre des délégués lycéens européens au lycée Jean-Monnet de Bruxelles, du 5 au 8 mai, a été un événement marquant), l'éducation à l'orientation dans le secondaire, la promotion des filières scientifiques et la promotion des langues étrangères.

L'ouverture sur le pays d'accueil représente un objectif majeur pour la plupart des équipes pédagogiques : les manifestations, liées au projet « Femmes de la Méditerranée : entre tradition et modernité » organisées par le lycée français de Madrid, ont permis de réunir de nombreux jeunes des lycées français du pourtour méditerranéen.

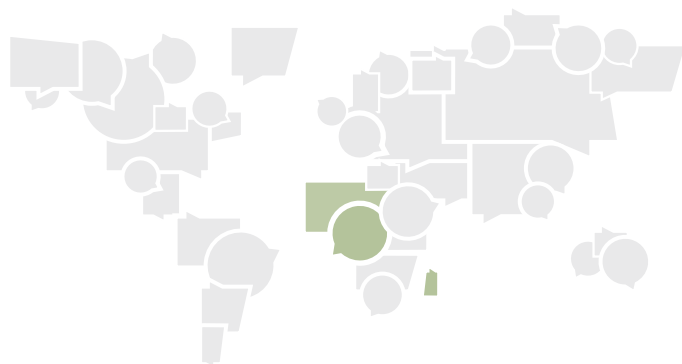
Ces innovations et ces projets soulignent le dynamisme général des établissements scolaires en Europe et des équipes pédagogiques.

Enfin, la trentaine de missions effectuées dans les établissements de la zone Europe a permis à l'Agence de renforcer ses liens avec des établissements uniquement homologués. Cette volonté a abouti à la signature d'accords de partenariat avec l'école Valmont à Lausanne, le collège Bon Soleil à Gava et l'institut Saint-Dominique à Rome.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 136
(41 EGD, 36 CONVENTIONNÉS,
59 UNIQUEMENT HOMOLOGUÉS)

NOMBRE D'ÉLÈVES : 77 517
(39,8 % FRANÇAIS, 49,3 % NATIONAUX, 10,9 % ÉTRANGERS TIERS)

PERSONNELS AEFE : 2 225
(437 EXPATRIÉS ET 1 788 RÉSIDENTS)



Photos :
Lycée Blaise-Pascal d'Abidjan
(Côte d'Ivoire)

Le secteur « Maghreb, Afrique subsaharienne et Madagascar » compte 41 établissements en gestion directe, 36 établissements conventionnés, auxquels s'ajoutent 59 établissements uniquement homologués. Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements conventionnés et EGD s'élève à 2 225 dont 437 expatriés et 1 788 résidents.

Les établissements de ce secteur ont accueilli 77 517 élèves au cours de l'année scolaire 2009-2010 : 39,8 % sont français, 49,3 % sont nationaux et 10,9 % sont de nationalité tierce. Cette répartition masque de grandes disparités : les Français représentent plus de 60 % des élèves au Sénégal, au Gabon, mais moins du tiers en Mauritanie, en Libye, au Nigéria.

D'une manière générale, les établissements de ce secteur présentent des originalités assez fortes, en particulier un environnement marqué par l'histoire des relations avec la France et par des élites encore largement imprégnées de la langue et de la culture françaises. Toutefois, le public traditionnel des écoles françaises s'ouvre de plus en plus aux nouvelles bourgeoisies urbaines et au retour de nombreux élèves français dans le pays d'origine de leur

famille. Autre particularité, les situations politiques parfois instables qui peuvent entraîner de subites chutes d'effectifs, des fermetures-réouvertures d'établissements et un manque d'attractivité de certains postes pour les personnels français.

Le secteur se divise en trois sous-zones ayant chacune leurs spécificités :

- L'Afrique subsaharienne regroupe 20 pays d'Afrique qui sont essentiellement francophones. Au total, 61 établissements (3 EGD, 24 conventionnés et 34 uniquement homologués) y scolarisent plus de 31 000 élèves. Le Sénégal, fort de 6 500 élèves, représente le réseau le plus complet avec 11 établissements dont 1 EGD et 4 conventionnés. Enfin, la Côte d'Ivoire, avec 7 établissements uniquement homologués et près de 5 700 élèves, est redevenue un réseau dense.
- Le Maghreb regroupe quatre pays arabophones avec 50 établissements (33 EGD, 1 conventionné et 16 uniquement homologués) qui accueillent près de 37 000 élèves. Dans ces pays, l'attractivité de l'enseignement français est élevée. La demande d'inscription d'élèves français, notamment au Maroc et en Tunisie, s'est encore renforcée ces deux dernières années, dès la moyenne section

de maternelle, au point d'approcher la limite de la capacité d'accueil des établissements et de réduire la mixité culturelle. Le Maroc présente le plus important réseau de l'Agence avec 23 établissements en gestion directe implantés dans les plus grandes villes (Casablanca, Rabat, Marrakech, Agadir, Fès, Meknès, Tanger, Mohammedia, Kenitra) et qui scolarisent plus de 18 000 élèves, dont 51 % de Français. Il convient également d'y ajouter les élèves des deux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) du lycée Descartes de Rabat. L'influence de ce réseau demeure considérable auprès des élites, tant par les valeurs que véhicule l'école française que par les méthodes d'apprentissage qui développent l'exigence intellectuelle, la liberté de pensée et l'esprit critique.

- Madagascar et les Comores regroupent 26 établissements dont 4 EGD à Tananarive, 11 conventionnés malgaches, 1 conventionné à Moroni (Comores) et 10 uniquement homologués à Madagascar. Ces établissements accueillent 12 770 élèves. Leurs effectifs ont diminué de 2 % par rapport à l'année précédente en raison de la crise politique, économique et sociale qui a frappé Madagascar. Les établissements conventionnés ont enre-

gistré une baisse plus marquée, notamment à Majunga, Tuléar, Nosy Be, Tamatave et Fort-Dauphin. Sur l'ensemble de cette zone, 56 % des élèves sont de nationalité malgache et 39 % de nationalité française (dont plus de la moitié sont boursiers). Enfin, l'école Henri-Matisse de Moroni scolarise près de 400 élèves, en majorité binationaux.

L'année 2009-2010 a été marquée par la crise en Guinée Conakry et la fermeture provisoire du lycée Albert-Camus. Les 800 élèves de cet établissement ont pu néanmoins poursuivre leur scolarité, soit dans des établissements du réseau AEFÉ de la région (principalement au Sénégal), soit par un retour en France, soit par une formation à distance avec le CNED pour ceux qui sont restés à Conakry. L'établissement a pu rouvrir ses portes à la rentrée de septembre 2010 et les effectifs devraient rapidement revenir au niveau d'avant la fermeture.

La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda a permis de relancer le projet de réouverture de l'école française de Kigali. Préservée durant les quatre années de fermeture, et après quelques tra-

vaux de réhabilitation, nettoyage et modernisation, l'établissement accueille, depuis la rentrée 2010, des élèves de la maternelle au lycée.

En Côte d'Ivoire, après la réouverture en 2008 du lycée Blaise-Pascal d'Abidjan, l'école Jacques-Prévert a rouvert ses portes aux élèves du primaire à la rentrée 2010 : 600 écoliers sont accueillis dans des locaux entièrement rénovés.

À Bamako (Mali), l'importance du projet immobilier de réhabilitation et d'agrandissement des bâtiments en cours a abouti à la signature entre l'Agence et l'association des parents d'élèves gestionnaire du premier protocole d'accord avec un établissement conventionné. Cet accord fixe les conditions du partenariat financier pour l'ensemble de cette opération de près de 3 millions d'euros. Ce nouveau type d'accord permettra désormais aux partenaires de l'Agence de s'engager sur des opérations pluriannuelles.



Photos :
Lycée Descartes de Rabat (Maroc)
Lycée Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal)



Joëlle JEAN
Chef du service pédagogique

4

LE SERVICE PÉDAGOGIQUE

Le service pédagogique est chargé de définir la politique éducative et pédagogique de l'Agence. Il doit s'assurer de la conformité de l'enseignement dispensé dans le réseau avec les programmes et la politique d'éducation du ministère de l'Éducation nationale. Il contribue également à la gestion prévisionnelle des emplois et des moyens.

Ses missions sont réalisées en partenariat avec les différents services de l'AEFE, avec le ministère des Affaires étrangères et européennes et avec le ministère de l'Éducation nationale (DGESCO, DE, DRH, IGEN, IGAENR, DREIC...).

Le service pédagogique assure la continuité du service public d'éducation à l'étranger, qu'il s'agisse du calendrier, des horaires, des programmes ou des examens. Il a pour mission de promouvoir la langue française comme mode de scolarisation et comme moyen de diffusion des valeurs du système éducatif français, tout en adaptant les pro-

grammes français aux contextes locaux. Il doit développer une politique innovante, notamment dans l'enseignement des langues vivantes et l'enseignement des disciplines scientifiques. À cet effet, un groupe de travail, conduit par l'inspection générale, a rendu ses conclusions sur le bilinguisme et l'enseignement des langues dans le réseau. Le service produit également des textes d'orientation pédagogique à destination des établissements.

En 2009-2010, les priorités du service ont porté sur la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, la prise en compte de la maîtrise de la langue française dans l'enseignement de chaque discipline, l'application de la réforme des lycées, le développement des dispositifs bilingues dans le réseau, le travail par groupes de progression en langues et les certifications en anglais et en espagnol.

Le service pédagogique participe au recrute-

ment des personnels expatriés (inspecteurs de l'Éducation nationale, directeurs d'école, conseillers pédagogiques adjoints à l'inspecteur de l'Éducation nationale, enseignants maîtres formateurs, professeurs et conseillers pédagogiques du second degré) dont il définit les missions en concertation avec la direction des ressources humaines de l'Agence. Il anime et coordonne le réseau des 20 inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence. Il assure le suivi des personnels titulaires et recrutés locaux, à travers des inspections et des visites, ainsi que l'expertise pédagogique des enseignements dans les premier et second degrés. Il organise des examens à l'étranger en relation avec les académies de rattachement. Il a aussi la responsabilité de la diffusion, de l'organisation et du suivi des différents concours nationaux en lien avec les partenaires concernés.

Le service pédagogique assure le suivi des projets d'établissement, apporte un appui

aux initiatives innovantes dans les établissements par le biais de subventions accordées à des actions pédagogiques pilotes, et définit les axes prioritaires de la formation continue des personnels, de la coordination, de la gestion et de la validation des plans régionaux de formation en relation avec les académies partenaires. Il participe à l'instruction des dossiers et garantit le suivi de l'homologation des établissements en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale. À ce titre, il assume un rôle de conseil et d'information auprès des établissements et des services de coopération et d'action culturelle des ambassades.

Il pilote et gère en direct le programme « Français langue maternelle » (FLAM) dont l'objectif est de permettre à des enfants, français ou binationaux, scolarisés dans un établissement du système local, de conserver la pratique de la langue française et le contact avec leur culture.



5

LE SERVICE ORIENTATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

“ Les experts de l’orientation sont intervenus dans les établissements pour aider leurs directions à définir un programme d’orientation, à former les personnels-relais orientation et les professeurs principaux, à informer les élèves et leurs parents. ”

Le service orientation et enseignement supérieur a pour mission principale de définir et de mettre en œuvre la politique de l’Agence en matière d’orientation des élèves, en lien avec le ministère de l’Éducation nationale, le ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Affaires étrangères et européennes. Il contribue à renforcer l’attractivité de l’enseignement supérieur français dans un contexte international de plus en plus concurrentiel.

À ce titre, les experts de l’orientation du service sont intervenus tout au long de l’année dans les établissements pour aider leurs directions à définir un programme d’orientation, à former les personnels-relais orientation et les professeurs principaux, à informer les élèves et leurs parents. Ils ont également dispensé des conseils au cours d’entretiens individuels.

C’est dans le souci d’améliorer encore le ser-

vice d’information rendu aux élèves et aux familles que l’AEEF a signé en avril 2010 une convention de partenariat avec l’ONISEP pour offrir aux établissements l’accès à un service d’orientation en ligne (monorientationenligne.fr), à un espace numérique de travail (le passeport orientation formation Webclasseur) et à une bibliothèque de ressources en ligne sur les formations et les métiers (Biblionisep). Outre un partenariat avec les académies françaises, le service a développé des actions en lien avec l’agence nationale pour la promotion de l’enseignement supérieur français à l’étranger, CampusFrance : formation à l’orientation des conseillers de deux espaces CampusFrance, accueil commun à Paris d’élèves étrangers scolarisés en terminale dans le réseau.

Le service veille aussi à la bonne affectation dans l’enseignement français des élèves de retour en France au cours de leur scolarité

secondaire ou après le baccalauréat, notamment par l’administration et le suivi de l’application nationale Admission Post-Bac.

Le service orientation et enseignement supérieur s’occupe par ailleurs de la mise en œuvre et de l’accompagnement du programme des bourses Excellence-Major, qui permet d’accorder des bourses aux meilleurs élèves étrangers issus des établissements du réseau afin qu’ils viennent poursuivre des études supérieures en France. Ce programme est suivi en lien avec la direction générale de la Mondialisation (DGM) du ministère des Affaires étrangères et européennes et le centre national des Œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

Enfin, le service prend en charge le développement de projets de coopération éducative et universitaire et le développement de formations post-baccalauréat délocalisées telles que les classes préparatoires aux grandes écoles.

Jean-Luc MASSIN
*Chef du service
 de l'aide à la scolarité*



6

LE SERVICE DE L'AIDE À LA SCOLARITÉ

Le service de l'aide à la scolarité assure la gestion de l'aide à la scolarité des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger.



Photos :
 École française Jacques-Prévert d'Accra (Ghana)
 Lycée français de Pékin (Chine)

L'aide à la scolarité prend la forme de bourses scolaires, ouvertes sur critères sociaux aux enfants français de toutes les classes, et de prise en charge à destination des élèves français scolarisés dans les classes de lycée (terminale, première et seconde). Le service de l'aide à la scolarité élabore la réglementation et assume le pilotage de ces deux dispositifs (bourses scolaires et prise en charge) au niveau des postes diplomatiques et consulaires responsables localement. Il leur dispense au quotidien conseil et assistance.

Il instruit les propositions des commissions locales des bourses scolaires, les soumet à l'avis de la commission nationale (instance dont il assure l'organisation et le secrétariat) et notifie aux postes diplomatiques les décisions définitives prises par l'Agence.

Il est chargé des dotations budgétaires allouées à l'Agence au titre de l'aide à la scolarité, et de la liquidation des subventions versées aux établissements.

Le service gère aussi les précontentieux et les contentieux et rend régulièrement compte de l'état du système à sa tutelle, la direction des Français à l'étranger du ministère des Affaires étrangères et européennes, et à toutes les parties prenantes concernées.

Enfin, il se consacre à la formation réglementaire et technique des agents consulaires en charge directe de l'aide à la scolarité.



7

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Jean-Louis DONZ
Directeur des
ressources humaines



“ La DRH s’est engagée dans une amélioration de ses procédures afin d’assurer une meilleure qualité et rapidité de service. ”



La direction des ressources humaines de l'AEFE, localisée à Nantes, a pour missions d'assurer la gestion des différentes étapes de la carrière des 6 444 agents présents dans le réseau, du recrutement à la rémunération, et de traiter dans les meilleures conditions possibles les missions et les déplacements de l'ensemble des personnels de l'Agence, y compris ceux du siège. Elle organise par ailleurs les élections professionnelles. Pour exercer ses missions, la DRH noue des contacts étroits avec les ministères d'origine des agents, essentiellement le ministère de l'Éducation nationale. Enfin, elle est l'interlocuteur privilégié des organisations syndicales.

La DRH est composée de trois bureaux réunissant 50 agents. Le bureau du recrutement prépare les appels à candidature, réceptionne et analyse les dossiers des

postulants et organise les commissions de recrutement. Le bureau des personnels exerçant à l'étranger assure la gestion administrative quotidienne des agents recrutés par l'Agence (expatriés et résidents). Le bureau des voyages et des missions prépare et organise les missions, les déplacements et les changements de résidence de l'ensemble des personnels de l'Agence.

Les priorités

La DRH s'est engagée dans une amélioration de ses procédures afin d'assurer une meilleure qualité et rapidité de service. À titre d'illustration, la procédure de recrutement des résidents est en cours de révision dans un souci de simplification des échanges entre les diverses parties prenantes (candidats, établissements, AEFE, minis-

tère de l'Éducation nationale).

Par ailleurs, le dialogue social reste une priorité forte afin de traiter de manière équilibrée les problèmes soulevés par les organisations représentant le personnel en prenant en compte les contraintes de l'Agence.

La DRH a également engagé une réflexion sur les questions relatives à l'évaluation et à la formation des personnels en relation étroite avec les ministères de tutelle et d'origine des agents.

Les missions et déplacements

Le réseau étendu de l'Agence, la nature des personnels employés, notamment les expatriés, et le développement d'une politique visant à maintenir un haut niveau de qualité pédagogique, se traduisent par des montants relativement élevés affectés aux déplacements.

À cette fin, l'AEFE a souscrit un marché public dont le montant annuel est de l'ordre de 3 M €. Depuis 2 ans, le titulaire de ce marché est Air France (plateau Orsay affaires), lequel gère les voyages par avion,

quelle que soit la compagnie. Une autre partie des prestations est sous-traitée : Fram est en charge de la billetterie ferroviaire et Visa Sourire International des formalités de visas. En 2008, près de 2 800 billets d'avion ont été émis pour le compte de l'Agence. Le nombre de billets pour 2009 est en légère baisse.

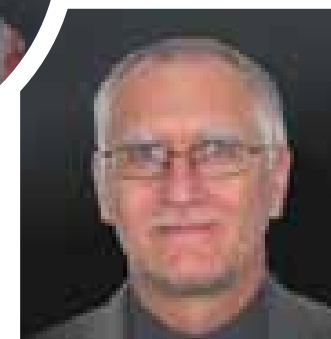
Une partie des voyages des expatriés et des missions (plus de 1000 billets en 2008 pour un budget de l'ordre de 800 000 €) est par ailleurs gérée par des établissements en gestion directe dans 24 pays différents. Indépendamment de l'aspect budgétaire, la déconcentration des voyages apparaît aussi comme un élément de réponse pour satisfaire au mieux les demandes des expatriés. Enfin, les voyages mis en place par l'AEFE sont étroitement liés à la politique de recrutement des expatriés, ainsi qu'à la fréquence des congés administratifs (un, deux, ou trois ans selon les pays).

Les visites dans les établissements du réseau pour les besoins de l'Agence (inspections pédagogiques, immobilier, audits...) représentent une part croissante de l'ensemble des missions.

Sophie NICOLAIDES
Chef du bureau du recrutement



Cline DENECHAUD
*Chef du bureau
des voyages et des missions*



Jean-François LLEDOS
*Chef du bureau de la gestion des personnels
exerçant à l'étranger*



8

LE SERVICE IMMOBILIER

“ Le service immobilier est compétent pour les biens propres de l'Agence ainsi que pour les biens domaniaux remis en dotation à l'Agence par l'État. ”

Pierre FAVRET
Chef du service immobilier



Photos :
Lycée français Jules-Verne de Guatemala
Ville (Guatemala)
Lycée Jean-Mermoz de Dakar (Sénégal)
Lycée français de Bangkok (Thaïlande)

Le service immobilier de l'Agence a été créé en septembre 2005. Auparavant, le patrimoine des lycées à l'étranger était géré par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Compte tenu du besoin urgent de remise à niveau de ce patrimoine et de la nécessité d'en assurer le développement pour accompagner la hausse continue du nombre d'élèves, il a été décidé de donner à l'Agence de nouvelles compétences immobilières et domaniales et de lui transférer progressivement la gestion du patrimoine des lycées à l'étranger.

Afin de prendre en charge cette gestion et de suivre toutes les opérations programmées sur le réseau, le service immobilier s'est doté de compétences administratives, juridiques et techniques.

Il est compétent pour les biens propres de l'Agence ainsi que pour les biens domaniaux remis en dotation à l'Agence par l'État. Il intervient dans la gestion de ce patrimoine

et assure, en liaison étroite avec les secteurs géographiques et les établissements, le suivi des opérations telles que les acquisitions, les ventes, les locations, les constructions et les rénovations. Il est l'interlocuteur du service des affaires immobilières du ministère des Affaires étrangères et européennes pour les projets des établissements en gestion directe qui ne sont pas remis en dotation et pour les projets dont la conduite d'opération est confiée à ce service. Il exerce enfin une mission de conseil auprès des établissements conventionnés qui gèrent eux même leurs installations, et leur apporte une assistance technique pour le montage de leurs opérations immobilières.

Dans l'actualité immobilière en 2009/2010, deux évolutions importantes sont à signaler :

- la réforme domaniale qui va conduire l'État à remettre en gestion à l'Agence

l'ensemble des bâtiments appartenant à l'État et utilisés par des EGD. Les textes prévoient que ce transfert interviendra dans un délai maximal de 5 ans mais il est envisagé que cette mesure soit effective plus tôt.

- L'État a également demandé à tous les opérateurs publics d'engager une réflexion sur la gestion de leur patrimoine immobilier et d'établir des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI). Cette démarche a pour but de rationaliser et d'optimiser l'utilisation des implantations immobilières. Le SPSI de l'Agence a été remis au ministère des Finances (France Domaine) et au ministère des Affaires étrangères et européennes en juillet 2010. Il va faire l'objet de discussions avec ces deux ministères avant d'être soumis au conseil d'administration de l'Agence pour adoption et mise en œuvre.

Patrick TENEZE
Chef du service
communication et événements



9

LE SERVICE COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTS



L'année 2009-2010 a été marquée par la réalisation d'événements d'envergure, en France et dans le réseau, célébrant le vingtième anniversaire de l'Agence.



Photos:
La coupe du monde de football à
Johannesburg (Afrique du Sud)

Le service communication et événements est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière de communication externe.

Ses missions consistent notamment à :

- développer la lisibilité de l'Agence et son action,
- valoriser le réseau et les établissements auprès des partenaires,
- animer le réseau par l'organisation d'événements fédérateurs,
- relayer les initiatives du ministère des Affaires étrangères et européennes, du ministère de l'Éducation nationale et des partenaires du réseau,
- accompagner la politique de communication des établissements par la mise à disposition d'outils susceptibles d'accroître leur attractivité et leur appartenance au réseau,
- soutenir et diffuser les projets des établissements,
- promouvoir le réseau des anciens élèves,
- créer de nouveaux outils de communication adaptés au réseau.

Les 20 ans de l'AEFE

L'année 2009-2010 a été marquée par la réalisation d'événements d'envergure, en France et dans le réseau, célébrant le vingtième anniversaire de l'Agence. Dans ce cadre, le service communication et événements a conduit des projets en France auxquels il a associé tous les établissements. Il a également sélectionné, soutenu, relayé au sein du réseau des projets phares proposés et pilotés par un établissement. Ces manifestations labellisées « 20 ans de l'AEFE » sont généralement des événements fédérateurs

ouverts aux établissements d'une zone ou de l'ensemble du réseau. Afin de réaliser et de soutenir efficacement ces projets, le service a développé de nombreux partenariats et s'est associé, entre autres, à TV5MONDE, RFI, le CLEMI, le fonds TARA Océans, l'émission *Thalassa*, la Fédération française d'escrime, l'association Action contre la faim, le Parlement européen, la délégation générale à la Langue française et aux Langues de France (DGFLFL) du ministère de la Communication.

Le soutien à des initiatives « labellisées 20 ans »

À l'occasion de cette année anniversaire, les établissements ont montré leur dynamisme et leur créativité en organisant de nombreux événements fédérateurs. Parmi ces initiatives marquantes en 2010 : la remise de prix du Festival du court métrage scolaire francophone à Santiago du Chili (20 mars), la Rencontre européenne des délé-

gués lycéens au lycée français de Bruxelles (5 au 8 mai), la Coupe du monde de football des écoles françaises de l'étranger au lycée français de Johannesburg (21 au 27 juin), le projet « Femmes de la Méditerranée : entre tradition et modernité » mis en œuvre par le lycée français de Madrid.

La réalisation de projets

Le service communication a proposé aux établissements de s'associer à des projets d'envergure mis en place par l'AEFE et ses partenaires. Les élèves du réseau ont ainsi pu participer au concours « Paroles de presse » dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'école, au concours de scénario de bande dessinée « Cédric » en partenariat avec TV5MONDE, au concours

« Dis-moi dix mots » piloté par la DGFLFL. Ils ont également pu s'engager dans des initiatives humanitaires et citoyennes : la « Course contre la faim » organisée par l'association Action contre la faim, l'opération « Les lycées du grand large », en partenariat avec l'émission *Thalassa* et le fonds Tara Océans, qui vise à les sensibiliser au développement durable.

Les Premières Rencontres Mondiales de l'AEFE : un rendez-vous majeur

Les premières Rencontres mondiales, les 9-10 avril au palais des Congrès de Paris, ont été un moment particulièrement fort et symbolique. Cette manifestation majeure pour l'Agence, que monsieur Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, a honorée de sa présence, a été un rendez-vous marquant pour les 700 parti-

cipants : chefs d'établissements, présidents de comité de gestion, présidents d'associations de parents d'élèves, venus de plus de 100 pays et de la majorité des établissements. À cette occasion, l'association mondiale des anciens élèves du réseau (ALFM) a tenu son assemblée générale constitutive et a été officiellement lancée.

Le développement de la visibilité de l'Agence

Le service communication et événements rédige et conçoit les publications de l'Agence (brochures d'information, guide des établissements, CDROM, etc.) et fait réaliser les éléments visuels (bannières, stands, affiches, logos, cartes, etc.). Cette année riche en manifestations a été l'occasion de développer la visibilité de l'Agence, notamment par la mise à disposition des établissements d'ou-

tils numériques : création d'un logo spécial 20 ans, productions de sites événementiels, réalisation d'un clip de présentation du réseau et d'un DVD sur les premières Rencontres mondiales, diffusion de brochures de présentation du réseau en sept langues... Ces nouveaux outils visent à accroître la visibilité de l'Agence et l'appartenance des établissements au réseau.

Un nouveau site Internet

Un autre chantier d'importance est la création d'un nouveau site Internet pour l'Agence. Cet outil plus convivial, plus performant doit permettre une plus grande interactivité entre tous les membres du

réseau. Davantage de photos, de vidéos, d'articles pourront mettre en valeur l'activité et les initiatives des établissements.



Photos :
Remise des prix du concours «les lycées du grand large» par Georges Pernoud au lycée Sadi-Carnot de Diego-Suarez (Madagascar)
L'artiste haïtien Belo chantant au New Morning lors des Rencontres mondiales
Visite du bateau Tara par les élèves du lycée Sadi-Carnot de Diego-Suarez (Madagascar)

Jean-Yves LIGNIER
Chef du service informatique



10

LE SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique est chargé de construire et de gérer un système d'information au service de la politique de l'Agence. À ce titre, il est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation du système d'information.

Le champ d'action du service recouvre principalement deux grands domaines :

- les systèmes d'information de type éducatif (SIEDU) ;
- les systèmes d'information de gestion (SIG).

Dans le premier domaine, l'AEFE a initié la réflexion vers l'« école numérique », afin d'aider les établissements du réseau à préparer le virage du numérique. Ce virage revêt un caractère stratégique pour le réseau qui doit utiliser toutes les potentialités des outils numériques pour mieux préparer les citoyens de demain.

À cet effet, des contacts ont été pris avec le ministère de l'Éducation nationale et la caisse des Dépôts et Consignations (CDC), porteurs en France de l'offre des espaces numériques de travail (ENT). Ces échanges ont permis de prendre connaissance du

cahier des charges des ENT et d'être ainsi en mesure d'apporter une réponse « fonctionnelle » aux établissements qui s'intéressent déjà à la question.

Afin d'apporter également une réponse technique à la mise en place des ENT, plusieurs sociétés éditrices de solutions logicielles ont été approchées. Sur ce plan, l'enjeu principal identifié par l'Agence est celui de l'interopérabilité. En effet, il convient d'éviter, dans la mesure du possible, de retrouver dans le réseau des ENT incompatibles entre eux qui rendraient plus difficile la synergie inter-établissements et pourraient ajouter des obstacles au travail de zone des inspecteurs pédagogiques.

Ainsi, deux produits sont actuellement identifiés comme potentiellement intéressants :

- celui retenu par le conseil régional d'Île-de-France pour ses lycées (Lilie) qui

présente, outre les vertus du respect des normes technologiques, la caractéristique de s'appuyer sur des logiciels libres, permettant ainsi d'utiliser le produit et de le faire évoluer selon les besoins du réseau,

- celui édité par une société norvégienne (Fronter), à qui une petite équipe de l'Agence a rendu visite pour prendre la mesure in situ, dans un lycée norvégien, de l'impact de l'ENT sur l'enseignement. L'offre proposée par cette société présente (contrairement aux offres éditées en France) l'avantage d'être nativement multilingue, ce qui permet d'en faciliter l'utilisation par une communauté éducative élargie aux parents d'élèves.

Mais l'ENT n'est qu'une facette de l'école numérique. Une réflexion plus globale a été menée, qui s'est traduite par l'inscription de cette priorité au Plan d'orientation

stratégique 2010-2013 de l'AEFE, lequel sera complété par un document spécifique établissant les priorités dans ce domaine.

Dans le domaine de la gestion, les efforts entrepris les années précédentes ont été poursuivis et de nombreuses réalisations peuvent être soulignées :

- L'application MAGE a fait l'objet d'une attention continue afin d'améliorer encore son ergonomie et d'élargir son accessibilité. Désormais, les inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence et les coordonnateurs géographiques au sein du réseau disposent d'un compte leur permettant d'accéder aux informations dont ils ont besoin.
- Pour l'application Geronimo, permettant de gérer les demandes d'homologation ou les demandes d'extension d'homologation, l'année 2009-2010 a été celle du baptême, confrontant les utilisateurs à la dématérialisation partielle de la procédure. Ce premier cycle d'utilisation a permis d'établir une liste d'améliorations qui feront l'objet de développements complémentaires. Dans une prochaine étape,

il est notamment envisagé d'accentuer encore la dématérialisation en supprimant l'utilisation des logiciels de traitement de texte.

- L'application Scola qui permet le traitement des bourses scolaires et des demandes de prise en charge de la scolarité (PEC) a fait l'objet d'audits techniques afin de gérer efficacement l'augmentation significative de l'activité causée notamment par l'instauration de la PEC.
- Le projet d'« urbanisation du système d'information » a également porté ses premiers fruits, permettant d'optimiser l'organisation du travail au sein de l'Agence. La formalisation des processus clarifie l'activité et permet de mieux cerner l'interdépendance des tâches qui contribuent à la capacité globale de l'Agence à accompagner les établissements du réseau. Ces réflexions favorisent les approches transversales et collaboratives, aboutissant à une plus grande efficacité globale.
- Le projet « annuaire, messagerie et bureau mobile » a franchi plusieurs étapes techniques d'intégration et d'adaptation

relatives à l'infrastructure. Ces aspects transparents pour l'utilisateur (pas d'interface visible) n'en sont pas moins indispensables, car ils conditionnent le fonctionnement et surtout l'exploitabilité de la solution.

- Le projet « Proxima » de refonte du site Web a également focalisé une partie de l'attention du service.
- Enfin, le démarrage d'un partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale s'est traduit par un cahier des charges visant l'adaptation de Sconet aux établissements du réseau. Il est prévu que cette version Sconet-Monde puisse être utilisée dans le 1^{er} degré. Les travaux se poursuivent avec les établissements pilotes et les premières implémentations sont attendues pour 2011.

Pour compléter ces systèmes de gestion, le projet Altaïr a poursuivi le développement du système d'information décisionnel. Désormais, l'AEFE a accès à des rapports chiffrés plus précis qu'elle peut analyser sur plusieurs années.



Photos :
Lycée Lyautey de Casablanca (Maroc)
Lycée français Gustave-Eiffel de Budapest (Hongrie)



11

LA CELLULE DES DONNÉES ET STATISTIQUES

“ L’Agence s’est dotée d’un nouvel outil de restitution de données. Cette plateforme permettra aux différents services de l’AEFE d’avoir un accès facilité et homogène à toutes ces informations. ”

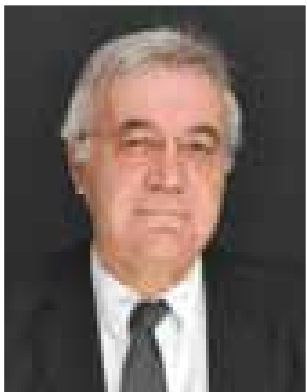
L’AEFE a pris l’initiative de créer, en septembre 2008, un service spécifiquement en charge du traitement des données, des informations et des statistiques dans le but d’améliorer la qualité des renseignements dont elle dispose sur les établissements du réseau et de disposer de tableaux de pilotage efficaces.

Ce service a pour mission :

- de centraliser l’information provenant de différents systèmes d’information,
- d’unifier le référentiel de données de l’agence,
- d’améliorer la qualité des données,
- de déterminer la confidentialité de l’information et les définitions,
- d’homogénéiser les informations statistiques émanant de l’Agence,
- d’automatiser l’accès à l’information pour accroître son accessibilité,
- de favoriser la communication au sein de l’agence en valorisant un travail collaboratif,
- d’apporter un outil d’analyse et de projection des données,
- d’apporter un service personnalisé aux utilisateurs de l’Agence.

Ses travaux ont déjà permis d’élaborer des outils d’analyse sur : les établissements, les élèves les personnels, la masse salariale, les frais de scolarité, le programme de bourses Excellence-Major, les résultats du baccalauréat.

L’Agence s’est dotée d’un nouvel outil de restitution de données. Cette plateforme permettra aux différents services de l’AEFE d’avoir un accès facilité et homogène à toutes ces informations. Elle pourra ainsi servir de base à un travail d’analyses et de prise de décisions. Cette plateforme, actuellement interne à l’Agence, pourra devenir accessible aux établissements et aboutir à une meilleure communication avec tous les acteurs du réseau.



Philippe RIBIERE
Chef du service juridique

12

LE SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique et du contentieux assure les fonctions d'exequatur, de conseil, de présentation et d'information au profit tant de l'ensemble des services centraux que des établissements relevant de l'Agence.

Le service juridique est associé à la rédaction des textes réglementaires intéressant tous les domaines d'activité de l'Agence, qu'il s'agisse des textes relevant d'une compétence ministérielle ou des circulaires procédant du pouvoir d'organisation et de réglementation reconnue à tout directeur d'un établissement public.

Il n'y a pas eu, en 2009-2010, de modifications majeures intéressant les conditions d'exercice de l'Agence ou le régime juridique de ses différents agents. En effet, les incertitudes contextuelles, relatives à l'évolution des modes d'action du ministère des Affaires étrangères et européennes, en rapport avec la Réforme générale des politiques publiques (RGPP) et à l'adoption d'un nouveau Plan d'orientation stratégique, ont été levées et il ne devrait pas en résulter de bouleversement pour l'AEFE.

Le soutien juridique aux établissements porte principalement sur trois domaines :

- l'articulation entre le droit français et le droit du pays d'accueil des établissements,
- le statut des organismes gestionnaires, en ce qui concerne les établissements conventionnés, la portée et la nature des clauses de l'acte de conventionnement,
- la politique de prévention des conflits posée par le contrôle de la régularité de certaines décisions individuelles, ainsi que l'assistance de plus en plus fréquente aux établissements.

Les établissements du réseau, et plus particulièrement ceux appartenant à la sphère occidentale, n'échappent pas à la « judiciarisation » des rapports sociaux. Ce phénomène est relativement nouveau en ce qui concerne les EGD et ceux-ci ont eu à faire

face, souvent devant le juge local, à une multiplication des contentieux qui implique, au-delà de la diversité des normes applicables, un rapport accru avec les services centraux et la définition d'une ligne de conduite la plus homogène possible. Les établissements conventionnés, qui disposent d'une personnalité juridique distincte de l'AEFE, constatent également cette recrudescence. À ce titre, ils sont parfois amenés à se rapprocher de l'Agence.





Thomas PHAM VAN
*chef du service du budget et des
établissements en gestion directe*



13

LE SERVICE DU BUDGET ET DES ÉTABLISSEMENTS EN GESTION DIRECTE

Le service du budget et des établissements en gestion direction travaille à la construction du budget des services centraux de l'Agence en lien avec les services et les tutelles de celle-ci. À ce titre, il élabore le budget de l'Agence en dépenses comme en recettes, et ce dans ses différentes phases, dès le premier trimestre de l'année et jusqu'au conseil d'administration qui examine le budget primitif de N+1 en fin d'année.

Le service centralise, en lien direct avec les secteurs géographiques, le budget et les décisions budgétaires modificatives de l'Agence

et se charge de leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, il assure l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recette.

Il participe à l'élaboration des contrats, des conventions et des marchés publics et en assure le suivi.

Il garantit le contrôle budgétaire des emplois.

Il est chargé, en liaison avec les secteurs géographiques, du contrôle budgétaire des établissements en gestion directe.



Jean-Claude BOUTOT
Chef du service de la rémunération

14

LE SERVICE DE LA RÉMUNÉRATION

Le service de la rémunération est chargé, en liaison avec les services compétents de l'Agence, du suivi de la masse salariale (prévisions budgétaires et suivi de la consommation des crédits), du suivi des barèmes et des éléments de rémunération des personnels travaillant pour l'Agence, ainsi que du calcul des indemnités versées.

Il propose également à la direction de l'Agence les mesures de maîtrise de la masse salariale.

Enfin, il a notamment mené la réforme de l'avantage familial pour les personnels résidents. Ainsi, l'avantage familial perçu par les personnels résidents du réseau ne peut être inférieur aux frais de scolarité dont ceux-ci doivent s'acquitter pour la scolarisation de leur(s) enfant(s).



Laurent SIGNOLES
Chef de la cellule audit-conseil



15

LA CELLULE AUDIT-CONSEIL DES ÉTABLISSEMENTS

La cellule audit et conseil des établissements a vu sa compétence élargie aux établissements en gestion directe. Ses missions d'expertise et de conseil s'exercent désormais auprès de tous les établissements du réseau quel que soit leur statut. La cellule a pour objectif la facilitation du dialogue de gestion au sein des établissements ainsi que l'homogénéisation des procédures et des documents présentés. Elle participe à l'appui des décisions de la direction de l'AEFE pour toute question relevant des relations entre l'Agence et les établissements. Elle travaille en liaison avec l'ensemble des services centraux. Elle participe à la procédure de recrutement des agents chefs des services administratif et financier expa-

triés. Elle coopère avec les secteurs géographiques, le service du budget et l'agence comptable pour tous les sujets concernant l'allocation et l'utilisation des moyens par les établissements. Elle est chargée de la réalisation de l'audit des établissements sur pièces et de missions de conseil sur place qui traitent de l'offre pédagogique et du projet d'établissement, de l'évolution des effectifs, de l'immobilier, de la carte des emplois et de la gestion des ressources humaines, de la situation financière et de la gouvernance des établissements. Les constats et préconisations élaborés à cette occasion sont intégrés au sein d'un rapport établi dans le cadre d'une procédure rédactionnelle contradictoire, qui associe les établissements analysés.

Elle anime également le volet formation des gestionnaires et des chefs d'établissement. Dans ce cadre, la cellule audit et conseil organise les séminaires « gouvernance » communs à toutes les zones de formation continue. Elle participe à la formation permanente des chefs des services administratif et financier et des chefs d'établissement partant en poste. Elle œuvre à la formation des services de l'AEFE en vue d'une harmonisation des pratiques budgétaires.

Enfin, la cellule audit-conseil est chargée de l'harmonisation des procédures et de la formalisation des documents à caractère financiers destinés aux établissements. Les circulaires propres au budget et au compte

financier ont été amendées par des fiches thématiques. Des tableaux d'aide au suivi des établissements ont été élaborés en collaboration avec les responsables budgétaires des secteurs géographiques de l'Agence. Ils visent à faciliter l'analyse du bilan, du fonds de roulement et du fonds de réserve réellement disponibles. Ils permettront également aux établissements d'organiser plus systématiquement la gestion prévisionnelle de leur trésorerie et de présenter plus aisément l'évolution de leur activité par le biais d'un tableau de bord pluriannuel mettant en évidence, par niveaux, les paramètres relatifs aux effectifs, à la masse salariale et aux tarifs pratiqués.



16

LE SERVICE DE L'AGENCE COMPTABLE

L'agence comptable, exécute le budget agrégé de l'Agence qui s'est élevé à 929 M € en 2009.

L'agence comptable est composée d'une équipe de 10 personnes, avec à sa tête l'agent comptable principal. Pour réaliser ses missions, elle est organisée autour de quatre cellules qui ont notamment accompli, au cours de l'année 2009 :

- le paiement d'un peu plus de 5 400 mandats des services centraux, représentant une dépense de plus de 630 millions d'euros consacrée pour près de 81 % aux rémunérations et pour près de 17 % aux subventions et au dispositif de l'aide à la scolarité,
- l'émission de 1 480 titres de recettes, permettant la mise en recouvrement de plus de 635 millions d'euros de recettes, avec une subvention du ministère des Affaires étrangères et européennes représentant près de 79 % du financement des services centraux de l'AEFE, et 132 millions d'euros à la charge des 250 établissements du réseau de l'Agence,
- l'exécution financière des investissements de l'Agence, avec 51 millions d'euros investis en 2009, dont 10,4 millions d'euros financés par emprunts,
- Avec le changement de statut du lycée français Alexandre-Yersin d'Hanoi, établissement en gestion directe depuis le 1^{er} janvier 2009, l'agence comptable assure l'animation d'un réseau de 75 établissements EGD, regroupés au sein de 36 groupements comptables. Elle a en charge le contrôle et l'audit sur place des agents comptables secondaires, ainsi que l'agrégation de leurs comptes financiers, représentant 270 millions d'euros de masses financières.



Didier COULOMBEL
Agent comptable principal

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009/2010 DE L'AEFE

